



Rapport de branche Entreprises artistiques et culturelles

Exercice 2018



Source de données

Pour la partie emploi :



Audiens
Service Pilotage & Statistiques
74 rue Jean Bleuzen 92177 Vanves Cedex
www.audiens.org

Aude Barrallon
Tél. : 0 173 173 696
aude.barrallon@audiens.org

Pour la partie formation professionnelle continue :



Afdas
66 rue Stendhal, 75020 Paris
www.afdas.com

Élise Plissonneau
e.plissonneau@afdas.com

Site dédié CCNEAC

Vous pouvez trouver toutes les informations relatives à la Convention Collective Nationale des Entreprises Artistiques et Culturelles sur le site dédié www.ccneac.fr

Sommaire

Sommaire	4
Introduction	6
Données exploitées	6
Définition des périmètres	7
Présentation commune des données des rapports Emploi et Formation professionnelle continue	8
A. Partie emploi	10
Précision concernant le périmètre Emploi du rapport de branche	10
Sources exploitées	11
Présentation des données pour l'étude de l'Emploi	12
A- I. Étude générale de l'emploi dans la branche	15
Répartition par type de structure	15
Répartition géographique	16
Répartition par statut juridique	21
Répartition par codes NAF	21
Répartition par montant de masse salariale	22
Répartition par taille en nombre d'ETP (CDI, CDD de droit commun et CDD d'usage Techniciens)	23
Répartition par taille, en nombre de cachets (CDD d'usage Artistes)	24
Répartition par type de contrat, catégorie professionnelle et genre	25
Répartition par taux de temps travaillé pour les CDI et CDD de droit commun	26
Effectifs par tranches d'âges	27
Effectifs par type de structure	28
Ancienneté des CDI dont CDII (cf article V.13 de la convention collective)	29
A- II. Étude détaillée de l'emploi	30
Représentativité des données exploitées	30
Les données	31
Caractéristiques principales des salariés	34
ETP/cachets et salaire annuel moyen par ETP/cachet	37
A- II-1. La filière des emplois artistiques	40
Zoom sur les dirigeants artistiques	48
ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants artistiques	54
A- II-2. La filière administration - production	55
Zoom sur les dirigeants d'entreprise	62
ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants d'entreprise	63
A- II-3. La filière Communication – Relations Publiques – Action culturelle	64
A- II-4. La filière technique	71
A- III. Informations sociales complémentaires	79
Les principaux résultats qui ressortent de l'enquête	79
A- III-1 Sur l'ensemble des structures répondantes	82
A- III-2 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2018	89
A- III-3 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI (dont CDII - cf article V-13 de la convention collective) en 2018	90
A- III-4 Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2018	91

B. Partie formation	93
Introduction	93
B- I. Les entreprises bénéficiaires	96
B- I.1 - Répartition par type de structure	96
B- I.2 - Répartition par secteur d'activité (NAF)	97
B- I.3 - Répartition par région	98
B- I.3 - Répartition par nombre de permanents	99
B- II. Les salariés bénéficiaires	100
B- II.1 - Répartition par type de structure	100
B- II.2 - Répartition par classe d'âge et genre	101
B- II.3 - Répartition par catégorie socio-professionnelle et genre	101
B- II.4 - Répartition par type de contrat	102
B- II.5 - Répartition par région employeur	103
B- III. Les salariés stagiaires	104
B- III.1 - Répartition par dispositif de formation	104
B- III.2 - Répartition par domaine de formation	106
B- III.3 - Focus sur les 10 principaux domaines de formation	107
B – IV. Focus Appuis conseil	110
Annexe 1 : Le questionnaire	112
Annexe 2 : 50 premiers libellés d'emploi en effectifs n'entrant pas dans la nomenclature	120
Annexe 3 : La grille des salaires minima non artistiques issue de l'accord du 1er juillet 2017, étendu par arrêté du 6 décembre 2017	121

Introduction

Chaque année, les organisations d'employeurs sont tenues d'établir un rapport de branche qui est remis aux organisations de salariés afin que la négociation annuelle obligatoire des salaires puisse s'engager (article D2241-1 du Code du travail).

Le rapport de branche de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (CCNEAC) est porté par les d'employeurs signataires de celle-ci :

- Les Forces Musicales – opéras et orchestres réunis ;
- Le Syndicat Professionnel des Producteurs, Festivals, Ensembles, Diffuseurs Indépendants de Musique (PROFEDIM) ;
- La Fédération des structures indépendantes de création et de production artistiques (FSICPA) réunissant le Syndicat des Cirques et Compagnies de Création (SCC) et le Syndicat National des Arts Vivants (SYNAVI)
- Le Syndicat des Musiques Actuelles (SMA) ;
- Le Syndicat National des Scènes Publiques (SNSP) ;
- Le Syndicat National des Entreprises Artistiques et Culturelles (SYNDEAC).

Ces derniers se sont réunis pour élaborer ensemble la mise en œuvre de ce rapport de branche des entreprises artistiques et culturelles portant sur l'activité de 2018.

Données exploitées

Pour réaliser ce rapport de branche, les organisations d'employeurs ont noué des partenariats :

- Pour la **partie Emploi**, avec Audiens, groupe de protection sociale dédié aux secteurs de la culture, de la communication et des médias.
- Pour la **partie Formation professionnelle continue** (FPC), avec l'Afdas, fonds d'assurance formation pour les secteurs de la culture, de la communication, des médias et de loisirs.

Les différentes sources de ces organismes ont été exploitées et complétées – pour la partie Emploi - par un questionnaire¹ adressé pour les adhérents des organisations d'employeurs par ces organisations et pour le reste de la branche par Audiens². Les organisations d'employeurs remercient toutes les entreprises qui ont pris le temps de répondre à ce questionnaire.

¹ Questionnaire à consulter en Annexe 1, page 112.

² À noter, seules les structures pour lesquelles Audiens dispose d'une adresse email ont été interrogées.

Pour réaliser ce rapport de branche, Audiens et Afdas ont chacun signé un engagement de confidentialité avec les sept syndicats d'employeurs. Il mentionne notamment les obligations suivantes :

- rendre anonymes toutes informations nominatives sur les salariés ;
- conserver, à titre strictement confidentiel et personnel, toute donnée portée à la connaissance d'Audiens ou de l'Afdas à l'occasion de ce rapport de branche ;
- ne diffuser aucune information à l'extérieur d'Audiens ou de l'Afdas qui permettrait l'identification d'une personne physique ou morale tout au long de son élaboration. Ceci y compris pour les syndicats commanditaires.

Définition des périmètres

Compte tenu des spécificités d'Audiens d'une part et de l'Afdas d'autre part, le périmètre des entreprises étudiées dans la partie emploi et celui de la partie formation ne sont pas exactement identiques :

- 9 854 entreprises pour Audiens
- 9 304 entreprises pour l'Afdas

Explications de ces écarts :

➤ **9 056 entreprises en commun** (identifiées conjointement dans la base Audiens et celle de l'Afdas)

- Elles représentent 92% des entreprises, 98 % des effectifs et 97 % de la masse salariale des données Audiens présentées dans la partie Emploi.

➤ **798 entreprises ont déclaré de l'activité à Audiens pour 2018 et n'ont pas déclaré d'activité à l'Afdas en 2018**

Il s'agit essentiellement de petites structures qui ne sont pas nécessairement identifiées avec un numéro de SIREN dans la base Afdas.

Ce différentiel peut s'expliquer aussi par les 2 principales situations suivantes :

- l'entreprise, au regard de son statut juridique, de son objet et/ou de sa localisation (Outre-mer hors Île de la Réunion), est tenue de verser sa contribution FPC auprès d'un autre OPCA que l'Afdas ;
- l'entreprise ne respecte pas ses obligations de déclaration et de contribution obligatoire à la FPC vis à vis de l'Afdas ;

➤ **248 entreprises ont cotisé à l'Afdas pour 2018 mais n'ont pas encore renvoyé de déclarations sociales nominatives à Audiens pour 2018.**

Présentation commune des données des rapports Emploi et Formation professionnelle continue

Les données Emploi et Formation professionnelle continue ont été organisées, conformément aux instructions données par les sept syndicats d'employeurs, via différents prismes.

Pour les structures, les données sont présentées via les prismes suivants :

- le type de structures

Cette grille identifie 16 types de structures qui se confondent en partie avec les labels / programmes du Ministère de la Culture (ex Centres dramatiques, Centres chorégraphiques, Scènes nationales ...).

Cette donnée a été renseignée de plusieurs manières :

- par les syndicats d'employeurs de la branche pour leurs adhérents
- par les structures en répondant au questionnaire et enfin
- par Audiens via une opération de qualification.

Sur le périmètre Emploi, la qualification par type de structures concerne 7 094 structures soit 72% des structures et 86% de la masse salariale totale de la branche. Le nombre de structures avec un type défini comme « non affecté » est en hausse par rapport au précédent rapport de branche du fait de l'agrandissement du périmètre et de la non-qualification du type pour ces nouvelles structures.

- la localisation de la structure

À noter, au niveau des régions, l'Outre-Mer apparaît dans les données Emploi mais de manière partielle³.

L'Afdas a implanté une antenne sur l'Île de la Réunion : donc à partir de 2017, des données Formation sont disponibles sur l'Île de la Réunion. Pour le reste des Outre-Mer, l'Afdas délègue la gestion des entreprises de ses secteurs d'activités à un OPCA interprofessionnel ayant une implantation locale.

Pour les salariés, les données sont présentées via les prismes suivants :

- **le genre** suite notamment à l'« accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes dans le spectacle vivant », signé au niveau de la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles, le 3 juillet 2012⁴. Cet axe est repéré dans l'ensemble du rapport par  le signe :

³ En matière de retraite complémentaire, des institutions sont spécifiquement désignées pour les entreprises situées dans les départements d'outre-mer (DOM) et les territoires d'outre-mer (TOM). La règle stipule aussi que les intermittents du spectacle résidant en métropole et faisant une prestation dans des entreprises domiciliées en Outre-mer, doivent être déclarés auprès du groupe Audiens. Pour cette raison, Audiens dispose dans ses bases d'une partie de l'activité des entreprises des DOM-TOM (salariés résidants en métropole) mais pas de l'exhaustivité (salariés résidant dans les DOM-TOM). En ce qui concerne les salariés permanents (non intermittents), quelques entreprises des DOM-TOM déclarent de façon marginale leur personnel auprès d'Audiens.

⁴ Cet accord définit les observations nécessaires dans la branche en matière d'égalité pour préconiser des mesures visant à réduire les inégalités éventuelles.

Des indicateurs spécifiques ont été définis dans 4 domaines :

- favoriser la mixité en matière de recrutement ;
- respecter l'égalité du point de vue de la rémunération ;
- permettre une meilleure articulation entre vie privée et vie professionnelle ;

- **l'âge**

- **la catégorie professionnelle**

Les données Emploi distinguent dans :

- l'étude générale de l'emploi (A- I), les catégories issues de la classification AGIRC / ARCCO : Cadres et cadres assimilés, Non cadres et Artistes
- l'étude détaillée de l'emploi (A- II), les catégories issues de la CCNEAC Artistes, Cadres, TAM (Techniciens Agents de maîtrise) et Employés-ouvriers

Les données Formation se basent sur les Catégories Socio-Professionnelles (CSP).

- **le type de contrat**

Les données Formation concernent uniquement les salariés « permanents » soit les salariés en CDI et CDD (hors CDD d'usage). Elles ne présentent pas de données sur les « intermittents » du spectacle, qui sont de par leurs activités, multi-employeurs.

Les données Emploi distinguent les CDI et les CDD. Comme pour les précédents rapports, l'étude des DADS ne permet pas de distinguer avec précision les contrats spécifiques relevant soit du CDI soit du CDD.

Pour les CDI (dont CDII), l'étude des CDII, contrat à durée indéterminée intermittent (article V-13 de la convention collective), a été réalisée via des questions spécifiques posées dans le questionnaire adressé à l'ensemble de la branche.

Pour les CDD

Les données qu'Audiens réalise sur les « intermittents du spectacle » pour le Spectacle vivant sont des données sur les salariés cadres et non cadres, artistiques et techniques en CDD dont l'emploi relève de l'indemnisation chômage prévue aux annexes VIII (ouvriers et techniciens) et X (artistes) de l'assurance chômage. Par commodité, cette catégorie est désignée sous le terme « CDD d'usage ».

Des données séparées CDD / CDD d'usage sont présentées dans plusieurs tableaux de l'étude générale de l'emploi de la branche (A – I). Cette présentation est faite malgré un risque d'approximation ; en effet, des incohérences peuvent survenir entre le type de contrat déclaré et la fonction déclarée : certains salariés déclarés à Audiens comme « intermittents du spectacle » peuvent ainsi être affectés à des emplois qui ne se trouvent pas dans la liste des annexes 8 et 10. Ceci reste cependant marginal.

- atteindre l'objectif de parité en matière d'accès à la formation.

A. Partie emploi



Précision concernant le périmètre Emploi du rapport de branche

Le périmètre Emploi du rapport de branche défini par Audiens n'est pour rappel, pas complètement identique au champ d'application de la CCNEAC (défini à l'article I- -1 de la Convention Collective).

En effet, le périmètre Emploi du rapport de branche est défini à partir des informations détenues par Audiens sur les bases suivantes : les entreprises répondent au niveau d'Audiens à au moins un des critères suivants :

- l'affiliation chez Audiens pour la retraite complémentaire obligatoire et l'information concernant l'application de la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles ;
- l'affiliation chez Audiens pour les régimes de prévoyance et de frais de santé prévus par la Convention Collective des entreprises artistiques et culturelles.

La définition du périmètre est donc fortement dépendante de l'information communiquée par les employeurs à Audiens sur la convention qu'ils appliquent. C'est pourquoi, chaque année, des employeurs entrent ou sortent du périmètre du fait de l'obtention d'information par Audiens sur leur activité. De plus, du fait de la mise en place de la Déclaration Sociale Nominative (DSN) en 2017, des précisions sur la convention collective appliquée sont parvenues à Audiens à partir de cette année. Ceci explique la hausse significative du nombre d'employeurs sélectionnés dans le périmètre du rapport de branche depuis 2017, que nous observerons de nouveau dans les chiffres suivants.

Tous les CDDU sont bien déclarés à Audiens mais certaines **structures ne sont pas affiliées en retraite complémentaire chez Audiens** pour le reste de leur personnel. Ces dernières ont été invitées, lors de l'envoi du questionnaire, à envoyer leurs déclarations afin de parfaire la connaissance du secteur sur leurs emplois. Ainsi, les périodes d'activité relatives au personnel permanent d'une structure avec un volume d'activité important ont pu être intégrées. Il a été estimé lors du rapport produit en 2017 que le personnel permanent d'environ 250 structures relevant de l'Ircantec ou d'autres caisses de retraite complémentaire ne figure pas dans cette étude.

Sources exploitées

Audiens, désigné comme gestionnaire de la retraite complémentaire et du régime de prévoyance des entreprises artistiques et culturelles, possède une source de données importante. L'exploitation des Déclarations Sociales Nominatives (DSN) mensuelles, remplaçant les Déclarations Nominatives Annuelles de salaire (DNA) depuis 2017, permet de disposer des données sur l'emploi dans le secteur sur l'année 2018.

L'intitulé de l'emploi occupé par le salarié et les données sur le temps de travail sont des données indispensables pour réaliser l'étude détaillée de l'emploi : elles font partie de ce nouveau type de déclaration.

Cependant, certains libellés d'emploi déclarés peuvent ne pas faire partie de la nomenclature de la convention collective, et certaines valeurs de temps de travail peuvent être aberrantes. Il a donc été fait le choix pour l'étude détaillée de l'emploi, de n'exploiter que les périodes d'activité suivantes : les périodes avec des libellés d'emploi nomenclaturés de la convention collective mais également les libellés présents en plus grand nombre dans les déclarations mais non nomenclaturés, et représentant la majorité d'une « fonction ». Pour ces derniers, il a été choisi une affectation à un emploi nomenclaturé. Nous appellerons l'ensemble de ces libellés, les libellés d'emplois nomenclaturés et assimilés.

Les différents périmètres exploités par partie sont les suivants :

1. Pour l'étude générale de l'emploi dans la branche (partie A- I de ce document), nous étudierons l'ensemble des entreprises de la branche pour lesquelles Audiens dispose de données.
2. Pour l'étude détaillée de l'emploi dans la branche (partie A-II de ce document), nous travaillons à partir d'un échantillon : les périodes d'activité pour lesquelles l'intitulé d'emploi peut être exploité.
3. Pour l'étude détaillée de l'emploi dans la branche par filière (parties A-II 1 /2 /3 /4 de ce document), en plus de la sélection sur les emplois nomenclaturés et assimilés, n'ont été gardées que les périodes d'activité avec une durée de travail cohérente. Les données étant exploitées à un niveau fin, les valeurs aberrantes peuvent peser dans les résultats, c'est pour cela qu'elles ont été retirées autant que possible de l'analyse.
4. La partie A- III de ce document traite des informations sociales complémentaires et exploite pour cela les données issues du questionnaire.

Présentation des données pour l'étude de l'Emploi

L'ensemble de ces données Emploi ont été organisées, conformément aux instructions données par les syndicats d'employeurs.

En complément des axes retenus pour la présentation des données Emploi et Formation professionnelle continue (cf page 8), les données Emploi sont présentées :

Pour les structures :

- **le nombre de structures** : nombre de SIREN ayant déclaré de l'activité l'année considérée

Une structure qui compterait plusieurs établissements portant le même numéro SIREN n'est comptabilisée qu'une fois dans les comptages. Cela n'empêche, que dans certains cas, une analyse établissement par établissement a été réalisée en amont de l'étude pour ne pas prendre en compte certains établissements qui n'appliqueraient pas la convention collective des entreprises artistiques et culturelles⁵.

Pour les salariés :

- **effectifs** : nombre de personnes ayant exercé une activité

À chaque fois les effectifs sont dédoublonnés et comptés une seule fois même s'ils ont eu plusieurs périodes d'activité. Au niveau du total, les **effectifs dédoublonnés** sont toujours inférieurs à la somme des effectifs de la colonne. Cela s'applique aussi bien aux CDD qu'aux CDI. En effet, si on prend l'exemple de salariés en CDI qui travaillent à temps partiel dans deux structures différentes ou des salariés en CDI qui changent de structure en cours d'année alors ils ne comptent que pour un au niveau du total et ceci même si on a pu les comptabiliser dans plusieurs lignes du tableau des effectifs.

- **le nombre d'heures**

Dans ce rapport, cet indicateur n'a été calculé que pour le **personnel permanent** (en CDI et CDD de droit commun) et les **techniciens en CDD d'usage**. Tous les volumes en nombre d'heures ne concernent donc que ces deux types de population, et ne prennent pas en compte les artistes en CDD d'usage. Nous parlerons dans ce rapport dans les deux cas d'**heures payées** même si il existe une différence selon le type de contrat :

- pour les CDI et CDD de droit commun : il s'agit des heures effectivement payées, englobant les congés payés. Celles-ci sont déclarées dans la DSN.
- pour les techniciens en CDD d'usage : il s'agit des heures travaillées, hors congés. Dans ce cas également, ce sont les données déclarées dans la DSN qui sont utilisées.

⁵ Sont concernés par cette exclusion, 27 établissements n'appliquant pas la convention collective des entreprises artistiques et culturelles alors que, par ailleurs, d'autres établissements avec le même numéro siren sont sélectionnés dans le périmètre car appliquant la convention collective.

- **les ETP (équivalent temps plein)**

Comme pour le nombre d'heures, dans ce rapport, cet indicateur n'a été calculé que pour le **personnel permanent** (en CDI et CDD de droit commun) et les **techniciens en CDD d'usage**. Tous les effectifs ETP affichés dans le rapport ne concernent donc que ces deux types de population, et ne prennent pas en compte les artistes en CDD d'usage. Il a été estimé à partir des heures déclarées et selon le type de contrat :

- Pour les CDI et CDD de droit commun : un ETP correspond à **1 820 heures** déclarées car il s'agit d'un temps plein, congés compris.
- Pour les techniciens en CDD d'usage, un ETP équivaut à **1 575 heures** car le salaire correspond dans ce cas aux heures travaillées.

- **les cachets**

Cet indicateur est le complémentaire des données nombre d'heures et etp et concerne uniquement les **artistes en CDD d'usage**. Tous les volumes affichés en nombre de cachets ne concernent donc que cette population et pas l'ensemble des effectifs du périmètre.

Le nombre de cachets est produit à l'aide des données déclarées par les employeurs dans la DSN : soit le nombre de cachets est directement renseigné (la plupart des cas), soit le volume de temps travaillé est en nombre d'heures, et ce volume a été divisé par 8 pour obtenir le nombre de cachets, soit l'information était manquante ou incohérente et dans ce cas elle a été estimée grâce à la période déclarée ou au salaire moyen relatif à un cachet.

Les quelques rares structures (représentant moins de 0,01% de l'ensemble du périmètre) pour lesquelles nous ne disposons pas de DSN, mais de façon très exceptionnelle d'un autre type de déclaration, ne sont pas intégrées aux données sur les temps de travail et les etp, cf Partie A – I Etude générale de l'emploi dans la branche – données ETP et temps de travail, présentée dans le Tableau 1 : Nombre de structures étudiées, effectifs et salaires bruts **selon les différentes parties du rapport Emploi**. Aussi, les indicateurs portant sur ces données sont exploités à partir des DSN brutes et non les DSN intégrées dans le système d'informations, contrairement aux autres indicateurs de la Partie A – I : l'écart entre ces deux bases est infime.

- **les salaires**

Important - les données salaires correspondent à la base sociale et non à la base fiscale. **Il s'agit des salaires réels bruts après éventuel abattement pour frais professionnels. Par convenance, nous appellerons ce salaire le salaire brut dans le reste du document.**

Comme évoqué, pour les CDD d'usage, il s'agit du salaire déclaré directement par l'employeur donc hors congés. Les salaires relatifs à leurs congés sont gérés par ailleurs via la caisse des congés spectacle

Tableau 1 : Nombre de structures étudiées, effectifs et salaires bruts selon les différentes parties du rapport Emploi

	Echantillons									
	Partie A- I Etude générale de l'emploi dans la branche	Partie A- I Etude générale de l'emploi dans la branche - données ETP et temps de travail			Partie A- II Etude détaillée de l'emploi - données métiers		Partie A- II. 1 / 2/ 3/ 4 Etude détaillée de l'emploi - données métiers détaillées par filière		Partie A- III Informations sociales complémentaires	
	toutes les périodes d'activité de l'exercice 2018	périodes d'activité DSN exploitables au titre de l'exercice 2018			périodes d'activité avec des libellés d'emploi nomenclaturés ou assimilés dans les DSN		périodes d'activité avec des libellés d'emploi nomenclaturés ou assimilés et des temps de travail cohérents dans les DSN		employeurs ayant répondu au questionnaire	
	En nombre (1)	En nombre (2)	Représentativité (2)/(1)	En nombre (3)	Représentativité (3)/(1)	En nombre (4)	Représentativité (4)/(1)	En nombre (5)	Représentativité (5)/(1)	
Nombre de structures	9 854	9 849	99,9%	9 106	92%	9 021	92%	1 831	19%	
Effectifs salariés	126 690	126 588	99,9%	103 745	82%	99 916	79%	56 480	45%	
Salaires bruts (en k€)	922 896	922 869	100,0%	612 098	66%	594 061	64%	355 897	39%	

Lecture : Sur les 9 854 structures de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de 2018, 9 106 (soit 92%) ont au moins déclaré une période d'activité déclarée via la DSN avec un libellé d'emploi nomenclaturé ou assimilé. Les périodes d'activité exploitables dans cette partie représentent respectivement 103 745 personnes différentes (82% des effectifs de la branche) et 612,1 M€ (66% de l'ensemble de la masse salariale de la branche).

	Echantillons des adhérents à une des organisations professionnelles										
	Partie A- I Etude générale de l'emploi dans la branche	Partie A- I Etude générale de l'emploi dans la branche - données ETP et temps de travail				Partie A- II Etude détaillée de l'emploi - données métiers		Partie A- II. 1 / 2/ 3/ 4 Etude détaillée de l'emploi - données métiers détaillées par filière		Partie A- III Informations sociales complémentaires	
	toutes les périodes d'activité de l'exercice 2018	périodes d'activité DSN exploitables au titre de l'exercice 2018				périodes d'activité avec des libellés d'emploi nomenclaturés ou assimilés dans les DSN		périodes d'activité avec des libellés d'emploi nomenclaturés ou assimilés et des temps de travail cohérents dans les DSN		employeurs ayant répondu au questionnaire	
	En nombre (1)	Représentativité (1)/(1)	En nombre (2')	Représentativité (2')/(2)	En nombre (3')	Représentativité (3')/(3)	En nombre (4')	Représentativité (4')/(4)	En nombre (5')	Représentativité (5')/(5)	
Nombre de structures	1 161	12%	1 161	12%	1 153	13%	1 152	13%	528	29%	
Effectifs salariés	60 771	48%	60 758	48%	49 448	48%	47 416	47%	37 416	66%	
Salaires bruts (en k€)	461 124	50%	462 281	50%	306 535	50%	298 887	50%	258 869	73%	

Lecture : Les entreprises adhérentes à une des organisations professionnelles représentent 12% des entreprises étudiées dans la partie A-I et A-I – données ETP et temps de travail, 13% dans la partie A-II et 29% dans la partie A-III.

A- I. Étude générale de l'emploi dans la branche

Dans cette partie, l'analyse porte sur l'ensemble des entreprises de la branche ayant déclaré de l'activité à Audiens au titre de l'exercice 2018. Rappelons que le personnel permanent de certaines entreprises ne figure pas dans ces tableaux car ne relève pas d'Audiens mais d'autres caisses de retraite complémentaire (cf page 10).

9 854 structures, 126 690 effectifs salariés dont 22 510 ETP CDI/CDD de droit commun/Techniciens en CDD d'usage et 1,6 millions de cachets déclarés pour les artistes en CDD d'usage, 923 M€ de masse salariale brute globale.

Répartition par type de structure

Tableau 2 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts par type de structure

	Ensemble de la branche				
	Nombre de structures	Effectifs salariés	Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU	Nombre de cachets des Artistes en CDDU	Salaires bruts (en k€)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38	7 197	1 586	54 183	58 060
Centres chorégraphiques nationaux	18	2 216	401	28 578	18 444
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	129	11 584	1 257	18 501	36 526
Centres nationaux et régionaux de création musicale	9	694	75	2 178	2 952
Scènes nationales	74	9 479	2 408	18 276	76 867
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	39	2 571	452	4 900	14 554
Scènes conventionnées d'intérêt national	81	5 216	1 081	12 872	33 927
Orchestres permanents	13	3 150	644	34 585	37 763
Opéras	9	4 645	934	55 358	38 695
Théâtres de ville (hors scènes conventionnées)	133	5 676	1 307	15 476	42 313
Compagnies	5 132	48 509	4 024	796 853	216 686
Festivals	311	15 828	1 376	28 173	50 890
Ensembles musicaux	300	9 198	483	155 846	39 064
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	195	7 811	370	47 726	16 099
Autres musiques (diffuseur, producteur)	119	3 291	303	14 620	11 104
Autres lieux de production / diffusion	491	18 607	2 829	95 416	97 888
Autres types de structures	3	32	4	94	117
Type de structure non affecté	2 760	29 920	2 974	247 192	130 947
TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)	9 854	126 690	22 510	1 630 826	922 896

Lecture : Les 300 ensembles musicaux ont déclaré une masse salariale totale de 39 064 k€ sur 2018.

	Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche					Poids des structures adhérentes				
	Nombre de structures	Effectifs salariés	Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU	Nombre de cachets des Artistes en CDDU	Salaires bruts (en k€)	Nb str.	Effectifs salariés	ETP CDI CDD et Tech. CDDU	Cachets Art. CDDU	Salaires bruts
Centres dramatiques nationaux et régionaux	37	7 028	1 541	53 539	56 543	97%	98%	97%	99%	97%
Centres chorégraphiques nationaux	16	2 001	341	21 164	15 275	89%	90%	85%	74%	83%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	98	10 020	1 104	13 626	31 586	76%	86%	88%	74%	86%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	7	574	63	1 371	2 395	78%	83%	85%	63%	81%
Scènes nationales	69	8 921	2 276	17 188	72 825	93%	94%	95%	94%	95%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	19	1 320	249	2 192	7 966	49%	51%	55%	45%	55%
Scènes conventionnées d'intérêt national	67	4 114	926	11 259	28 973	83%	79%	86%	87%	85%
Orchestres permanents	13	3 150	644	34 585	37 763	100%	100%	100%	100%	100%
Opéras	9	4 645	934	55 358	38 695	100%	100%	100%	100%	100%
Théâtres de ville (hors scènes conventionnées)	57	4 045	997	6 155	32 633	43%	71%	76%	40%	77%
Compagnies	459	9 327	777	129 419	39 985	9%	19%	19%	16%	18%
Festivals	64	6 910	730	10 878	27 144	21%	44%	53%	39%	53%
Ensembles musicaux	94	4 793	283	96 918	26 785	31%	52%	59%	62%	69%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	57	3 320	217	17 708	7 882	29%	43%	59%	37%	49%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	17	1 071	156	4 860	5 142	14%	33%	52%	33%	46%
Autres lieux de production / diffusion	64	4 159	753	21 618	25 834	13%	22%	27%	23%	26%
Autres types de structures	3	32	4	94	117	100%	100%	100%	100%	100%
Type de structure non affecté	11	491	97	3 060	3 581	//	//	//	//	//
TOTAL (dédoublonné pour les effectifs)	1 161	60 771	12 093	500 993	461 124	12%	48%	54%	31%	50%

Lecture : 94 des ensembles musicaux (soit 31%) adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche

Répartition géographique

La répartition géographique se fait en fonction du lieu d'implantation de la structure. Les salariés pouvant résider dans une autre région.

Les données sur les DOM TOM sont partielles (cf page 8).

La répartition géographique de la branche est très stable d'une année sur l'autre.

L'Île-de-France est toujours prédominante avec 24% des structures, 25% des effectifs (dont 30% des ETP et nombre de cachets) et 32% de la masse salariale de la branche. En nombre de structures, l'Occitanie (11,7%), Auvergne-Rhône-Alpes (11%), PACA (9,7%) et la Nouvelle-Aquitaine (9,1%) suivent l'Île-de-France.

Au niveau de la masse salariale, après l'Île-de-France, se classent Auvergne-Rhône-Alpes (10,7%), PACA (10,1%), Occitanie (7,8%) et Hauts-de-France (7,2%).

Tableau 3 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts par région

	Nombre de structures	Effectifs salariés	Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU	Nombre de cachets des Artistes en CDDU	Salaires bruts (en k€)
Auvergne-Rhône-Alpes	1 088	17 836	2 452	188 014	99 163
Bourgogne-Franche-Comté	409	6 298	763	60 187	30 114
Bretagne	488	8 077	911	68 498	35 983
Centre-Val de Loire	358	5 592	622	49 706	24 781
Corse	40	358	47	3 012	2 110
Grand Est	540	8 840	1 392	87 876	53 854
Hauts-de-France	546	12 916	1 565	120 390	66 149
Île-de-France	2 349	40 542	6 662	483 574	298 814
Normandie	408	7 528	1 070	64 059	40 584
Nouvelle-Aquitaine	896	12 218	1 547	123 779	59 537
Occitanie	1 152	15 853	1 817	150 163	72 038
PACA	957	16 026	2 486	135 396	93 149
Pays de la Loire	522	9 012	1 095	79 805	42 871
Outre Mer	117	1 186	81	16 366	3 748
TOTAL (dédoublonné pour les structures et les effectifs)	9 854	126 690	22 510	1 630 826	922 896

Lecture : La région Bretagne compte 488 structures qui déclarent pour 2018, 8 077 personnes différentes, correspondant à 911 ETP permanents ou techniciens en CDD d'usage et 68 498 cachets d'artistes en CDD d'usage; et 36 M€ de masse salariale globale.

Tableau 4 : Effectifs, par genre, type de contrat et par région

	Femmes			Hommes			TOTAL		
	CDI	CDD de droit commun	CDDU	CDI	CDD de droit commun	CDDU	CDI	CDD de droit commun	CDDU
Auvergne-Rhône-Alpes	1 426	1 467	5 002	872	1 003	8 905	2 298	2 470	13 907
Bourgogne-Franche-Comté	548	320	1 738	323	239	3 419	871	559	5 157
Bretagne	534	674	2 070	348	610	4 375	882	1 284	6 445
Centre-Val de Loire	352	328	1 587	257	242	3 047	609	570	4 634
Corse	24	19	100	20	63	140	44	82	240
Grand Est	790	775	2 279	601	580	4 308	1 391	1 355	6 587
Hauts-de-France	893	664	3 824	664	645	6 831	1 557	1 309	10 655
Ile-de-France	3 764	3 594	11 894	2 775	2 610	18 450	6 539	6 204	30 344
Normandie	599	618	1 978	444	513	3 844	1 043	1 131	5 822
Nouvelle-Aquitaine	868	983	3 236	559	790	6 394	1 427	1 773	9 630
Occitanie	911	1 223	4 505	636	940	8 546	1 547	2 163	13 051
PACA	1 325	1 503	4 116	898	1 078	7 887	2 223	2 581	12 003
Pays de la Loire	583	806	2 298	367	590	4 925	950	1 396	7 223
Outre Mer	24	23	330	23	13	794	47	36	1 124
TOTAL (dédoubleonné)	12 548	12 775	33 218	8 728	9 742	59 592	21 276	22 517	92 810
		53 608			73 082			126 690	

Lecture : La région Centre – Val de Loire compte 352 femmes en CDI, 328 en CDD de droit commun et 1 587 en CDDU.

Tableau 5 : Nombre d'ETP relatifs aux CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDD d'usage, par genre, type de contrat et par région

	Femmes			Hommes			TOTAL		
	CDI	CDD de droit commun	Techniciens en CDDU	CDI	CDD de droit commun	Techniciens en CDDU	CDI	CDD de droit commun	Techniciens en CDDU
Auvergne-Rhône-Alpes	858	263	223	573	136	398	1 431	399	621
Bourgogne-Franche-Comté	294	61	54	203	37	115	497	98	169
Bretagne	308	104	80	220	58	141	528	162	221
Centre-Val de Loire	227	71	34	181	39	70	408	110	104
Corse	20	1	2	14	6	4	34	7	6
Grand Est	473	137	94	418	86	183	891	223	277
Hauts-de-France	538	146	119	421	100	241	959	246	360
Ile-de-France	2 315	788	419	1 882	490	768	4 197	1 278	1 187
Normandie	377	106	54	306	75	152	683	181	206
Nouvelle-Aquitaine	557	181	106	393	110	200	950	291	306
Occitanie	578	226	163	431	140	278	1 009	366	441
PACA	817	302	171	607	175	414	1 424	477	585
Pays de la Loire	360	124	94	264	69	186	624	193	280
Outre Mer	8	6	15	7	3	42	15	9	57
TOTAL	7 730	2 516	1 628	5 920	1 524	3 192	13 650	4 040	4 820
		11 874			10 636			22 510	

Lecture : La région Bretagne compte 308 ETP de femmes en CDI, 104 en CDD de droit commun et 80 ETP de techniciennes en CDDU.

Tableau 6 : Nombre de cachets relatifs aux artistes en CDD d'usage, par genre et par région



	Femmes	Hommes	TOTAL
Auvergne-Rhône-Alpes	79 029	108 985	188 014
Bourgogne-Franche-Comté	24 928	35 259	60 187
Bretagne	27 546	40 952	68 498
Centre-Val de Loire	21 691	28 015	49 706
Corse	1 238	1 775	3 013
Grand Est	39 536	48 340	87 876
Hauts-de-France	49 156	71 234	120 390
Ile-de-France	223 005	260 569	483 574
Normandie	28 177	35 882	64 059
Nouvelle-Aquitaine	50 728	73 051	123 779
Occitanie	62 244	87 919	150 163
PACA	55 920	79 477	135 397
Pays de la Loire	32 646	47 159	79 805
Outre Mer	7 158	9 207	16 365
TOTAL	703 002	927 824	1 630 826

Lecture : La région Bretagne compte 27 546 cachets déclarés pour les femmes artistes en CDD d'usage et 40 952 pour les hommes artistes en CDD d'usage.

Figure 1 : Nombre de structures par département

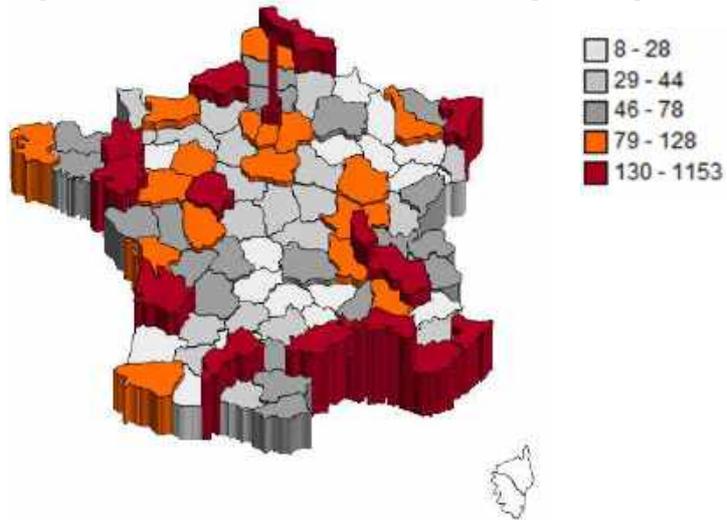


Figure 2 : Masse salariale (en M€) par département

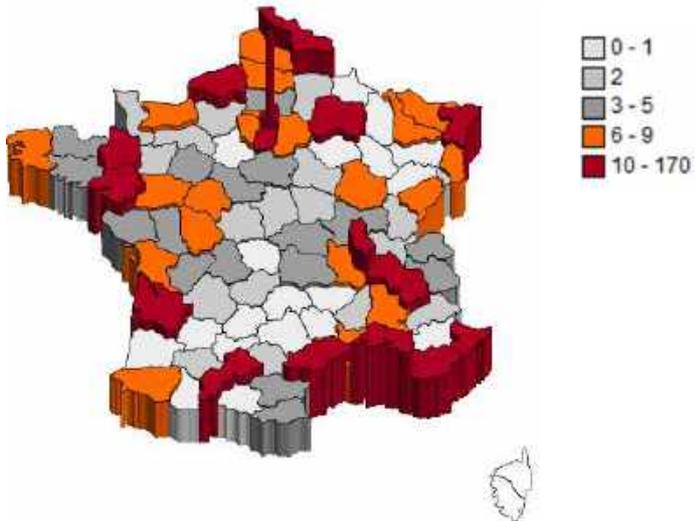


Figure 3 : Nombre d'ETP relatifs aux CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDD d'usage par département

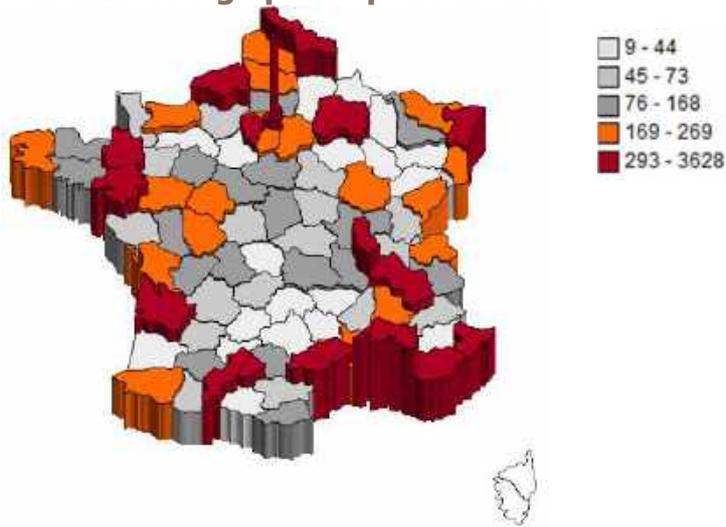
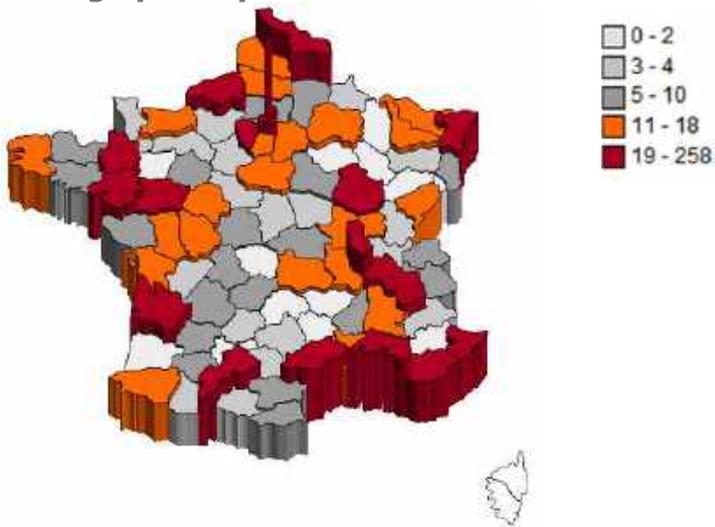


Figure 4 : Nombre de cachets (en milliers) relatifs aux artistes en CDD d'usage par département



Répartition par statut juridique

Les catégories juridiques sont celles de la base SIREN de l'INSEE.

91% des employeurs de la branche sont des groupements de droit privé (contient les associations de loi 1901 ou assimilé) : elles cumulent 71% des effectifs (66% des ETP et 96% des cachets) et 70% de la masse salariale.

7% des employeurs sont des sociétés commerciales, regroupant 18% des effectifs et 16% de la masse salariale de la branche.

Tableau 7 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts par statut juridique INSEE

	Nombre de structures		Effectifs salariés		Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
Entrepreneur individuel	119	1,2%	592	0,4%	101	0,4%	2 423	0,2%	3 142	0,3%
Groupement de droit privé non doté de la personn. morale	2	0,0%	4	0,0%	2	0,0%	0	0,0%	56	0,0%
Personne morale de droit étranger	4	0,0%	34	0,0%	8	0,0%	457	0,0%	518	0,1%
Personne morale de droit public soumise au droit commercial	104	1%	15 089	10%	3 506	16%	54 464	4%	120 477	13%
Société commerciale	675	7%	26 197	18%	3 873	17%	188 178	13%	151 852	16%
Autre personne morale immatriculée au RCS	3	0,0%	300	0,2%	77	0,3%	700	0,0%	1 533	0,2%
Organisme privé spécialisé	10	0,1%	40	0,0%	44	0,2%	0	0,0%	1 294	0,1%
Groupement de droit privé	8 931	91%	102 521	71%	14 899	66%	1 384 572	96%	644 004	70%
Non renseignés	6	0,1%	24	0,0%	1	0,0%	32	0,0%	21	0,0%
TOTAL (dédoubleonné pour les effectifs)	9 854	100%	126 690	100%	22 510	100%	1 630 826	100%	922 896	100%

Lecture : Sur les 9 854 structures de la branche, 119 sont des entrepreneurs individuels, soit 1,2% des structures, cumulant 0,4% des effectifs, 0,4% des ETP, 0,2% des cachets et 0,3% de la masse salariale brute 2018 de la branche.

Répartition par codes NAF

82% des structures, 71% des effectifs (69% des ETP et 89% des cachets) et 74% de la masse salariale de la branche relèvent des arts du spectacle vivant. La gestion des salles de spectacle concentre 13% des effectifs et 14% de la masse salariale de la branche, pour 3% des structures.

90% des structures, 95% des effectifs et 93% de la masse salariale est propre à l'un des 3 NAF spécifiques au spectacle vivant (9001Z, 9002Z, 9003Z).

Tableau 8 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts par code NAF

	Nombre de structures		Effectifs salariés		Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
9001Z - Arts du spectacle vivant	8 084	82%	104 487	71%	15 488	69%	1 446 995	89%	681 939	74%
9002Z - Activités de soutien au spectacle vivant	504	5%	11 255	8%	1 240	6%	51 705	3%	44 920	5%
9004Z - Gestion de salles de spectacles	253	3%	18 842	13%	3 995	18%	61 888	4%	132 897	14%
9499Z - Autres orga. fonctionn. par adh. volontaire	368	4%	5 040	3%	446	2%	32 238	2%	16 597	2%
9003A - Création art. relevant des arts plastiques	134	1%	330	0,2%	143	1%	428	0,03%	4 146	0,4%
9003B - Autre création artistique	210	2%	2 213	2%	224	1%	11 971	1%	8 715	1%
Autres NAF	301	3%	5 089	3%	973	4%	25 600	2%	33 680	4%
TOTAL (dédoubleonné pour les effectifs)	9 854	100%	126 690	100%	22 510	100%	1 630 826	100%	922 896	100%
Sous-total des NAF spécif. au spect. vivant	8 841	90%	120 086	95%	20 723	92%	1 560 588	96%	859 756	93%

Lecture : Sur les 9 854 structures de la branche, 8 084 relèvent du code NAF 9001Z (arts du spectacle vivant) et elles cumulent 71% des effectifs et 74% de la masse salariale brute 2018 de la branche. 8 841 structures (90%) relèvent d'un des 3 codes NAF spécifiques au spectacle vivant (9001Z, 9002Z, 9003Z)

NB : quand une entreprise possède deux établissements ou plus avec des codes NAF différents, alors nous avons affecté à l'entreprise le code NAF de l'établissement ayant la plus grosse masse salariale.

Répartition par montant de masse salariale

147 structures (1%) ont une masse salariale brute totale 2018 supérieure à 1 M€, elles représentent 19% des effectifs et 36% de la masse salariale de la branche. A l'opposé, les entreprises dont la masse salariale brute totale 2018 est inférieure à 25 K€, sont au nombre de 5 561 (56%) et représentent 15% des effectifs et 6% de la masse salariale de la branche.

Tableau 9 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts en fonction de la masse salariale brute 2018 de la structure

Tranche de masse salariale brute (MSB)	Nombre de structures		Effectifs salariés		Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
1 M€ < MSB ≤ 20 M€	147	1%	35 235	19%	8 163	36%	280 268	17%	331 389	36%
300 k€ < MSB ≤ 1 M€	427	4%	38 948	21%	6 505	29%	207 010	13%	233 266	25%
100 k€ < MSB ≤ 300 k€	1 018	10%	38 988	21%	4 162	18%	361 136	22%	169 561	18%
50 k€ < MSB ≤ 100 k€	1 159	12%	24 549	13%	1 752	8%	256 101	16%	81 487	9%
25 k€ < MSB ≤ 50 k€	1 542	16%	21 061	11%	1 035	5%	234 327	14%	55 119	6%
0 < MSB ≤ 25 k€	5 561	56%	29 091	15%	893	4%	291 985	18%	52 074	6%
TOTAL (dédoublonné pour les eff.)	9 854	100%	126 690	100%	22 510	100%	1 630 826	100%	922 896	100%

Lecture : Sur les 9 854 structures de la branche, 1 159 ont une masse salariale brute totale sur 2018 comprise entre 50 et 100 k€. Ces dernières cumulent 13% des effectifs et 9% de la masse salariale totale de la branche.

Répartition par taille en nombre d'ETP (CDI, CDD de droit commun et CDD d'usage Techniciens)

Cette répartition n'est calculée que sur **le nombre d'ETP relatifs à des contrats en CDI, en CDD de droit commun ou en CDD d'usage mais pour les catégories de techniciens.**

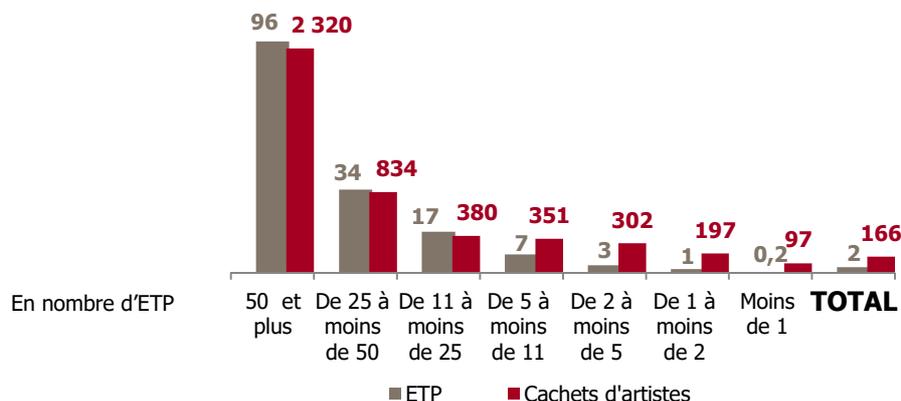
Les structures regroupant 50 ETP et plus représentent 1% de l'ensemble, pour 21% de la masse salariale. Plus de 7 000 structures n'ont pas déclaré plus d'un ETP CDI, CDD de droit commun ou CDDU Technicien, celles-ci cumulent 14% de la masse salariale.

Tableau 10 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts en fonction de la taille de la structure en nombre d'ETP

Taille en nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU	Nombre de structures		Effectifs salariés		Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
50 ETP et plus	52	1%	19 086	10%	4 978	22%	120 627	7%	191 991	21%
De 25 à moins de 50 ETP	130	1%	22 644	12%	4 479	20%	108 418	7%	161 003	17%
De 11 à moins de 25 ETP	253	3%	24 118	13%	4 271	19%	96 172	6%	148 257	16%
De 5 à moins de 11 ETP	424	4%	23 789	13%	3 178	14%	148 846	9%	114 548	12%
De 2 à moins de 5 ETP	860	9%	26 447	14%	2 662	12%	260 123	16%	109 500	12%
De 1 à moins de 2 ETP	1 092	11%	21 307	11%	1 507	7%	214 704	13%	70 576	8%
Moins de 1 ETP	7 038	71%	48 792	26%	1 434	6%	681 937	42%	126 988	14%
TOTAL (dédoublonné pour les eff.)	9 849	100%	126 690	100%	22 510	100%	1 630 826	100%	922 862	100%

Lecture : Sur les 9 849 structures de la branche (base de données ETP et temps de travail), 71% ont moins d'un ETP calculé sur 2018. Elles cumulent 26% des effectifs, 6% des ETP et 42% des cachets, et 14% de la masse salariale totale de la branche.

Figure 5 : Nombre moyen d'ETP CDI, CDD et Techniciens en CDDU et nombre moyen de cachets d'artistes déclarés en fonction de la taille de la structure en nombre d'ETP calculés



Lecture : Parmi les structures comptabilisant entre 25 et 50 etp CDI CDD et Techniciens en CDDU, le nombre moyen d'etp calculé est de 34 et le nombre moyen de cachets d'artistes en CDDU est de 834.

Répartition par taille, en nombre de cachets (CDD d'usage Artistes)

Cette répartition n'est calculée que sur **le nombre de cachets relatifs à des contrats en CDD d'usage d'artistes**.

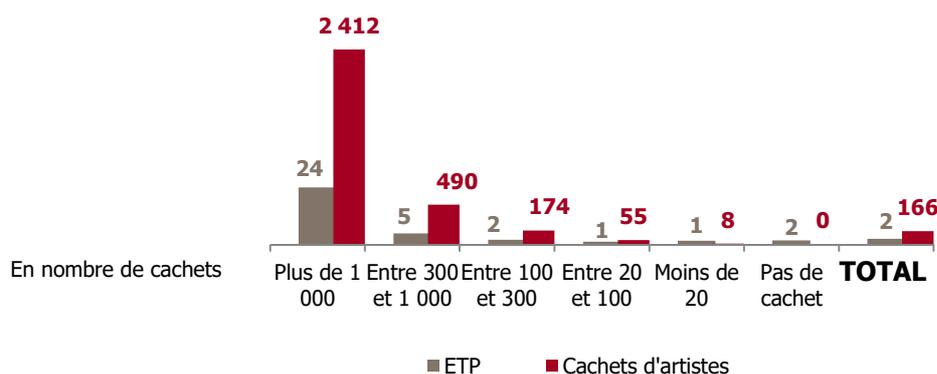
Les structures regroupant plus de 1 000 cachets d'artistes représentent 2% (203) de l'ensemble, pour 26% de la masse salariale et 30% des cachets d'artistes déclarés en CDDU dans la branche. 1 541 structures n'ont pas déclaré d'artistes en CDDU en 2018, celles-ci cumulent 9% de la masse salariale.

Tableau 11 : Nombre de structures, effectifs, ETP, cachets et salaires bruts en fonction de la taille de la structure en nombre de cachets d'artistes déclarés

Taille en nombre de cachets déclarés des Artistes en CDDU	Nombre de structures		Effectifs salariés		Nombre d'ETP CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts (en k€)	
	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids	Volume	Poids
Plus de 1 000 cachets	203	2%	33 383	18%	4 773	21%	489 733	30%	238 342	26%
Entre 300 et 1 000 cachets	1 032	10%	41 451	23%	4 707	21%	505 538	31%	208 730	23%
Entre 100 et 300 cachets	2 604	26%	49 249	27%	4 831	21%	452 675	28%	205 879	22%
Entre 20 et 100 cachets	3 101	31%	35 676	20%	3 523	16%	171 288	11%	126 868	14%
Moins de 20 cachets	1 368	14%	13 205	7%	2 048	9%	11 593	1%	61 449	7%
Pas de cachet d'artiste	1 541	16%	9 251	5%	2 627	12%	0	0%	81 595	9%
TOTAL (dédoublement pour les eff.)	9 849	100%	126 690	100%	22 510	100%	1 630 826	100%	922 862	100%

Lecture : Sur les 9 849 structures de la branche (base de données ETP et temps de travail), 14% ont déclaré entre 1 et 20 cachets d'artistes en CDDU. Elles cumulent 7% des effectifs, 9% des ETP et 1% des cachets, et 7% de la masse salariale totale de la branche.

Figure 6 : Nombre moyen d'ETP CDI, CDD et Techniciens en CDDU et nombre moyen de cachets d'artistes déclarés en fonction de la taille de la structure en nombre de cachets d'artistes déclarés



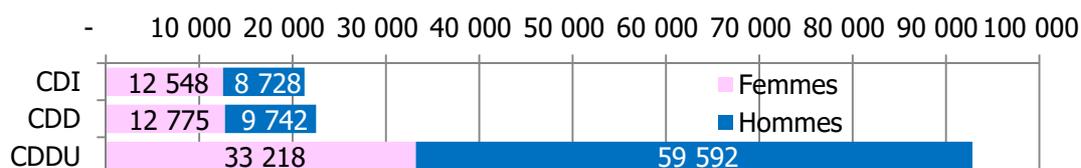
Lecture : Parmi les structures comptabilisant entre 300 et 1 000 cachets d'artistes en CDDU déclarés sur l'année, le nombre moyen d'etp calculé est de 5 et le nombre moyen de cachets d'artistes en CDDU est de 490.

Lorsqu'il n'est pas précisé ETP dans l'intitulé, les effectifs sont exprimés en nombre de personnes, dès la première heure travaillée, et non pas en effectifs en Équivalent Temps Plein.

Répartition par type de contrat, catégorie professionnelle⁶ et genre

Plus de 126 000 salariés ont été déclarés en 2018 par les entreprises artistiques et culturelles : 42% sont des femmes et 58% sont des hommes

Figure 7 : Répartition des effectifs par type de contrat et par genre



Lecture : 12 548 femmes et 8 728 hommes ont été déclarés en CDI en 2018.

Tableau 12 : Effectifs et masses salariales par type de contrat, catégorie professionnelle et genre

		Effectifs			Salaires bruts (en k€)		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
CDI	Cadres	3 460	3 098	6 558	119 936	128 294	248 230
	Non cadres	8 995	5 306	14 301	127 437	85 682	213 119
	Artistes	283	422	705	9 637	16 962	26 599
	TOTAL (dédoublonné pour les eff.)	12 548	8 728	21 276	257 010	230 938	487 948
CDD de droit commun	Cadres	561	447	1 008	4 558	3 420	7 978
	Non cadres	12 169	9 217	21 386	34 276	21 220	55 496
	Artistes	188	198	386	347	373	720
	TOTAL (dédoublonné pour les eff.)	12 775	9 742	22 517	39 182	25 013	64 194
CDDU	Cadres	4 986	6 632	11 618	22 494	33 933	56 427
	Non cadres	9 510	21 150	30 660	35 560	78 318	113 878
	Artistes	24 554	40 952	65 506	79 898	120 551	200 449
	TOTAL (dédoublonné pour les eff.)	33 218	59 592	92 810	137 952	232 802	370 753
TOTAL(dédoublonné pour les eff.)		53 608	73 082	126 690	434 144	488 752	922 896

Lecture : 3 460 femmes ont été déclarées en CDI dans un poste de cadre en 2018, pour une masse salariale de 119 936 k€.

⁶ Comme indiqué page 9, la catégorie professionnelle considérée ici est celle enregistrée à Audiens et elle ne correspond pas nécessairement à 100% aux groupes et catégories définis dans la convention collective et utilisés pour la partie A- II « Étude détaillée de l'emploi ». Par exemple, par définition de l'AGIRC/ARRCO, le personnel artistique relève de la catégorie non-cadre. Toutefois, certaines fonctions comme les metteurs en scène ou les chefs d'orchestre relèvent de la catégorie cadre au vu de leur niveau de responsabilité. De ce fait, ils sont ici considérés dans les effectifs cadre et non les effectifs artistes.

Répartition par taux de temps travaillé pour les CDI et CDD de droit commun

Tableau 13 : Effectifs et masses salariales par type de contrat (CDI et CDD de droit commun), taux de temps partiel et genre

		Effectifs			Salaires bruts (en k€)		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Cadres	Moins de 25%	68	76	144	457	725	1 182
	De plus de 25% à 50%	128	133	261	2 102	3 088	5 190
	De plus de 50% à 80%	256	145	401	5 664	3 855	9 519
	De plus de 80% à moins de 100%	164	67	231	3 924	1 668	5 592
	Temps plein	3 023	2 800	5 823	107 789	118 958	226 747
CDI Non cadres	Moins de 25%	1 647	841	2 488	3 281	1 914	5 195
	De plus de 25% à 50%	635	292	927	4 395	2 058	6 453
	De plus de 50% à 80%	1 116	404	1 520	12 774	4 239	17 013
	De plus de 80% à moins de 100%	562	247	809	6 174	2 382	8 556
	Temps plein	5 779	3 799	9 578	100 813	75 089	175 902
Artistes	Moins de 25%	5	5	10	34	52	86
	De plus de 25% à 50%	9	7	16	147	154	302
	De plus de 50% à 80%	8	6	14	94	164	258
	De plus de 80% à moins de 100%	5	7	12	71	89	160
	Temps plein	258	398	656	9 291	16 502	25 794
CDD de droit commun	Moins de 25%	27	31	58	85	81	166
	De plus de 25% à 50%	54	32	86	224	133	357
	De plus de 50% à 80%	38	18	56	397	303	700
	De plus de 80% à moins de 100%	16	12	28	114	49	162
	Temps plein	462	376	838	3 738	2 855	6 593
Non cadres	Moins de 25%	1 642	1 006	2 648	1 700	976	2 677
	De plus de 25% à 50%	502	326	828	1 010	582	1 592
	De plus de 50% à 80%	903	499	1 402	3 389	1 898	5 287
	De plus de 80% à moins de 100%	660	376	1 036	1 438	867	2 305
	Temps plein	9 494	7 621	17 115	26 739	16 897	43 636
Artistes	Moins de 25%	28	17	45	19	9	28
	De plus de 25% à 50%	6	1	7	8	1	9
	De plus de 50% à 80%	5	1	6	10	2	12
	De plus de 80% à moins de 100%	4	7	11	2	5	6
	Temps plein	157	176	333	308	356	664

Lecture : Les CDI cadres en temps partiel de plus de 50% à 80% sont au nombre de 256 chez les femmes, pour une masse salariale de 5 664 k€ et de 145 chez les hommes, pour une masse salariale de 3 855 k€.

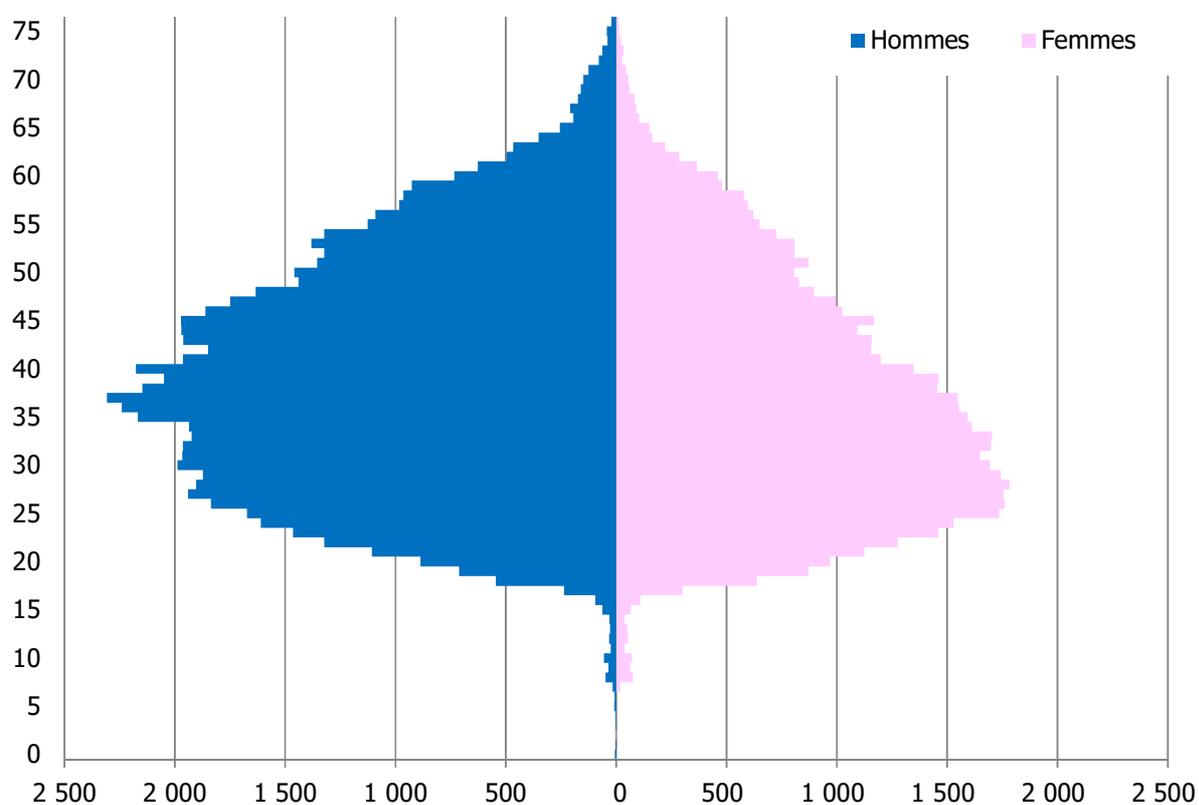
Effectifs par tranches d'âges

Tableau 14 : Effectifs par type de contrat, par tranches d'âges et par genre

	CDI			CDD de droit commun			CDDU		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
18 ans et moins	66	37	103	226	140	366	619	524	1 143
19 à 25 ans	1 642	907	2 549	4 044	2 445	6 489	2 926	4 932	7 858
26 à 35 ans	3 703	1 754	5 457	3 931	2 575	6 506	11 182	15 960	27 142
36 à 45 ans	3 012	2 205	5 217	2 139	2 025	4 164	9 638	17 990	27 628
46 à 55 ans	2 520	2 213	4 733	1 456	1 504	2 960	5 779	12 837	18 616
56 à 65 ans	1 430	1 399	2 829	797	831	1 628	2 609	6 036	8 645
Plus de 65 ans	175	213	388	182	222	404	465	1 313	1 778
TOTAL	12 548	8 728	21 276	12 775	9 742	22 517	33 218	59 592	92 810

Lecture : Parmi les 12 548 femmes en CDI, 1 642 ont entre 19 et 25 ans.

Figure 8 : Pyramide des âges



Effectifs par type de structure

Tableau 15 : Effectifs en ETP par type de structure, par type de contrat et par genre

	CDI			CDD de droit commun			Techniciens en CDDU		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	558	447	1 005	126	75	201	116	265	381
Centres chorégraphiques nationaux	162	102	264	39	20	59	23	55	78
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	359	509	868	109	123	232	21	136	157
Centres nationaux et régionaux de création musicale	26	30	56	6	3	9	3	7	10
Scènes nationales	930	755	1 685	194	105	299	82	342	424
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	187	115	302	48	20	68	22	61	83
Scènes conventionnées	467	314	781	94	44	138	33	128	161
Orchestres permanents	259	339	598	25	8	33	2	11	13
Opéras	323	331	654	74	40	114	70	97	167
Théâtres de ville	463	386	849	158	99	257	47	155	202
Compagnies	1 045	515	1 560	549	319	868	720	876	1 596
Festivals	438	225	663	220	122	342	106	265	371
Ensembles musicaux	210	113	323	62	39	101	22	37	59
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	110	102	212	39	32	71	22	65	87
Autres musiques (diffuseur, producteur)	112	84	196	45	25	70	13	23	36
Autres lieux de production / diffusion	1 108	670	1 778	374	221	595	152	305	457
Autres types de structures	2	2	4	0	0	0	0	0	0
Type de structure non affecté	970	882	1 852	353	227	580	174	366	540
TOTAL	7 729	5 921	13 650	2 515	1 522	4 037	1 628	3 194	4 822

Lecture : Les autres lieux de production/diffusion ont déclaré l'équivalent de 1 108 ETP féminins en CDI, 374 ETP en CDD de droit commun et 152 en CDD d'usage et pour une catégorie de technicien.

Tableau 16 : Nombre de cachets par type de structure, par type de contrat et par genre

	Artistes en CDDU		
	Femmes	Hommes	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	26 153	28 030	54 183
Centres chorégraphiques nationaux	12 432	16 146	28 578
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	3 906	14 595	18 501
Centres nationaux et régionaux de création musicale	738	1 440	2 178
Scènes nationales	8 076	10 199	18 276
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	2 453	2 447	4 900
Scènes conventionnées	5 724	7 148	12 872
Orchestres permanents	15 665	18 920	34 585
Opéras	22 596	32 762	55 358
Théâtres de ville	7 151	8 325	15 476
Compagnies	366 646	430 207	796 853
Festivals	9 524	18 649	28 173
Ensembles musicaux	63 890	91 955	155 846
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	9 326	38 400	47 726
Autres musiques (diffuseur, producteur)	5 138	9 483	14 620
Autres lieux de production / diffusion	44 018	51 398	95 416
Autres types de structures	74	20	94
Type de structure non affecté	99 495	147 698	247 192
TOTAL	703 004	927 822	1 630 826

Lecture : Les autres lieux de production/diffusion de notre échantillon ont déclaré 44 018 cachets relatifs aux femmes artistes en CDDU et 51 398 pour les hommes.

Ancienneté des CDI dont CDII (cf article V.13 de la convention collective)

Nous considérons ici les salariés en CDI répartis en fonction de leur ancienneté. Par ancienneté, il faut entendre ancienneté au sein de la structure (au sens SIREN) dans laquelle il est en CDI - et non pas ancienneté dans le secteur.

Tableau 17 : Répartition des CDI en fonction de leur ancienneté et du type de structure



Femmes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	47%	14%	15%	7%	18%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	31%	13%	19%	10%	26%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	43%	19%	26%	7%	5%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	33%	15%	13%	13%	26%	100%
Scènes nationales	45%	14%	19%	7%	14%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	42%	20%	15%	11%	11%	100%
Scènes conventionnées	47%	18%	18%	8%	10%	100%
Orchestres permanents	19%	8%	22%	13%	38%	100%
Opéras	32%	8%	30%	7%	23%	100%
Théâtres de ville	53%	12%	17%	6%	12%	100%
Compagnies	46%	19%	18%	7%	10%	100%
Festivals	39%	16%	19%	11%	15%	100%
Ensembles musicaux	48%	18%	16%	6%	12%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	56%	19%	12%	6%	8%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	40%	25%	21%	7%	7%	100%
Autres lieux de production / diffusion	45%	19%	17%	8%	11%	100%
Autres types de structures	50%	50%	0%	0%	0%	100%
Type de structure non affecté	57%	13%	18%	5%	6%	100%
TOTAL	46%	16%	18%	7%	12%	100%

Hommes	Moins de 3 ans	De 3 à 5 ans	De 6 à 10 ans	De 11 à 15 ans	Plus de 15 ans	Total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	34%	14%	14%	7%	31%	100%
Centres chorégraphiques nationaux	24%	18%	14%	13%	31%	100%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	31%	17%	28%	13%	11%	100%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	19%	11%	16%	19%	35%	100%
Scènes nationales	34%	16%	20%	7%	24%	100%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	32%	22%	16%	9%	22%	100%
Scènes conventionnées	35%	21%	20%	9%	14%	100%
Orchestres permanents	12%	5%	22%	11%	50%	100%
Opéras	29%	6%	29%	8%	28%	100%
Théâtres de ville	45%	12%	16%	8%	19%	100%
Compagnies	39%	16%	16%	10%	19%	100%
Festivals	29%	17%	19%	15%	20%	100%
Ensembles musicaux	38%	10%	14%	8%	30%	100%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	44%	18%	18%	9%	11%	100%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	20%	41%	15%	7%	17%	100%
Autres lieux de production / diffusion	39%	16%	20%	9%	16%	100%
Autres types de structures	33%	67%	0%	0%	0%	100%
Type de structure non affecté	52%	14%	19%	5%	9%	100%
TOTAL	37%	15%	20%	9%	20%	100%

Lecture : Dans les compagnies, 18% des femmes et 16% des hommes en CDI ont entre 6 et 10 ans d'ancienneté dans la structure.

A- II. Étude détaillée de l'emploi

Après les données générales étudiées dans la première partie, nous allons étudier plus en détail l'emploi dans la branche en exploitant plus spécifiquement les données détaillées des DSN et en se concentrant sur les emplois identifiés de la convention collective des entreprises artistiques et culturelles, et assimilés.

Représentativité des données exploitées

Comme évoqué en page 11, l'échantillon sur lequel nous pouvons travailler, c'est-à-dire les périodes d'activité dont le libellé d'emploi est identifié dans la nomenclature ou assimilé, représente 82% des effectifs et 66% de la masse salariale de la branche.

Tableau 18 : Détails des taux de recouvrement des données de l'étude détaillée par rapport aux données DSN temps de travail et etp, de l'étude générale, par type de contrat et catégorie professionnelle

		Taux de recouvrement			
		Effectifs	Masse salariale	Nombre d'heures	Nombre de cachets
CDI	Artistes	86%	91%	88%	
CDI	Cadres	55%	56%	54%	
CDI	Non cadres	46%	42%	42%	
CDD	Artistes	27%	38%	33%	
CDD	Cadres	35%	52%	45%	
CDD	Non cadres	41%	39%	40%	
CDDU	Artistes	97%	96%		96%
CDDU	Cadres	82%	84%	84%	
CDDU	Non cadres	87%	83%	83%	

Lecture : Concernant les périodes de cadres en CDI, on retrouve dans les données de l'étude détaillée, 55% des effectifs, 56% de la masse salariale et 54% du nombre d'heures par rapport aux données DSN temps de travail et etp de l'étude générale. Ces périodes correspondent aux libellés nomenclaturés et assimilés.

Avertissement pour l'ensemble des données détaillées produites par la suite :

elles ne concernent donc que ces périodes d'activité avec des libellés d'emploi nomenclaturés et assimilés et il se peut que certains ensembles étudiés, comme les filières, aient plus ou moins de périodes avec des libellés d'emploi nomenclaturés que d'autres. Il faut donc avoir en tête que cela peut changer les répartitions par rapport aux rapports de branche produits dans le passé qui se basait sur l'ensemble des libellés d'emploi.

Les données

Les informations collectées dans les DSN ne précisent que très rarement les filières, les groupes et les échelons.

Filière

La nomenclature des emplois (titre XI de la CCNEAC) possède deux classifications :

- une classification concernant les emplois artistiques (titre XI-2) qui est de fait considérée comme une filière à part entière,
- une autre classification concernant les emplois autres qu'artistiques (titre XI-3) organisée autour de 3 filières :
 - administration-production ;
 - communication – relations publiques – action culturelle ;
 - technique.

L'attribution de la filière se fait sur la base de la fonction déclarée pour la période d'activité.

Groupe

Les emplois artistiques sont classés dans 3 groupes (détaillés au titre XI-2) :

- Groupe A – direction artistique
- Groupe B - encadrement de l'interprétation collective et/ou assistantat de la direction artistique
- Groupe C – interprétation et/ou assistantat de l'encadrement

Les emplois autres qu'artistiques sont classés dans 9 groupes (détaillés au titre XI-3) :

- les cadres sont attachés aux groupes 1, 2, 3 et 4 ;
- les techniciens et agents de maîtrise aux groupes 5, 6 et 7 ;
- les employés et ouvriers aux groupes 8 et 9.

L'attribution du groupe se fait sur la base de la fonction déclarée pour la période d'activité. Les catégories artistes, cadres, TAM et employés-ouvriers sont définies à partir de ces groupes.

Échelon (emplois non artistiques) et attribution d'un échelon

Pour les emplois autres qu'artistiques, une progression par échelon est prévue pour les salariés⁷.

Lorsque l'échelon (compris entre 1 et 12) n'est pas stipulé dans la déclaration, nous avons affecté un échelon théorique calculé selon l'âge de l'individu. Nous avons ainsi considéré 12 tranches d'âges de 4 ans, la première pour les moins de 24 ans et la dernière pour les plus de 64 ans. Cette estimation ne correspond pas nécessairement à la réalité des échelons attribués en fonction de l'ancienneté et du choix de l'employeur. En effet, âge et ancienneté dans une entreprise peuvent être positivement corrélés mais cette relation n'est que tendancielle et non systématiquement vérifiée. L'affectation d'un échelon est multifactorielle et non uniquement rattachée à l'âge du salarié.

Ce calcul d'échelons théoriques peut notamment légèrement surclasser les salariés les plus âgés et inversement pour les plus jeunes salariés.

⁷ cf article X-4 « Carrière » de la CCNEAC

Salaires

Afin d'appréhender la situation des salariés de la branche, les données salaires sont étudiées au travers de plusieurs biais :

- Les quartiles

Pour une série de données, les quartiles constituent les indicateurs qui séparent les effectifs en quatre parties égales.

25%	
25%	<-- 3 ^e quartile
25%	<-- 2 ^e quartile (médiane)
25%	<-- 1 ^{er} quartile

En prenant l'exemple du salaire horaire :

- 25% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 1^{er} quartile et 75% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 1^{er} quartile.
- Le deuxième quartile, correspondant à la médiane, sépare l'échantillon en deux populations de même taille.
- 75% des salariés perçoivent un salaire horaire brut inférieur au 3^e quartile et 25% perçoivent un salaire horaire brut supérieur à ce 3^e quartile.

Par rapport à la moyenne, **la médiane a l'avantage d'être insensible aux valeurs extrêmes**. Le 1^{er} et le 3^e quartiles informent sur l'homogénéité ou l'hétérogénéité des situations.

Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons pas renseigner d'indicateurs sur le salaire brut en dessous de 3 effectifs dans une fonction. La valeur sera alors remplacée par « s » comme secret.

- Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes

Le calcul $\frac{\text{salaire moyen des femmes}}{\text{salaire moyen des hommes}}$

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne, selon une temporalité (annuelle ou horaire), le poids du salaire moyen des femmes par rapport au salaire moyen des hommes.

- Comparaison du salaire brut horaire ou par cachet par rapport au salaire conventionnel

• Pour les artistes

Pour les artistes, comme dans les précédents rapports de branche, la mesure des écarts aux minima reste impossible, compte tenu du fait que nous ne possédons pas les renseignements nécessaires pour réaliser ce calcul.

- **Pour les salariés hors artistes**

La comparaison du salaire brut par rapport au salaire minimum conventionnel pour les salariés hors artistes s'est faite sur la base de la grille de salaire de juillet 2017 (impactée par le SMIC au 1er janvier 2018). Pour rappel, les salaires bruts conventionnels minima sont négociés chaque année par les partenaires sociaux dans le cadre de la Négociation Annuelle Obligatoire des salaires (NAO).

Cette comparaison se fait en fonction de différents critères tels que le type de structure, la filière d'emploi, le contrat de travail, le sexe, l'âge, ou encore la fonction.

Plusieurs remarques doivent être prises en compte pour l'étude de comparaison du salaire brut par rapport au salaire conventionnel :

1. Comme indiqué page 13, le salaire brut correspondent à la base sociale et non à la base fiscale. **Il s'agit des salaires bruts après éventuel abattement pour frais professionnels.**

2. Comme indiqué page 31, un travail de réaffectation d'échelon a été mené sur les salariés autres qu'artistiques.

Représentation graphique de la comparaison du salaire brut par rapport au salaire minimum conventionnel

Dans les tableaux statistiques des salariés hors artistes, une représentation graphique permettant d'évaluer le rapport entre salaires bruts et salaires minima a été réalisée. Ces tableaux indiquent la répartition des effectifs selon qu'ils sont proches ou non des minima.

Nous vous proposons maintenant d'étudier :

- les caractéristiques principales des salariés étudiés via les informations détaillées des DSN
- les différentes filières en détail sous le plan suivant
 - II-1. La filière des emplois artistiques avec zoom sur les dirigeants artistiques
 - II-2. La filière administration – production avec zoom sur les dirigeants d'entreprise
 - II-3. La filière communication – relations publiques – action culturelle
 - II-4. La filière technique

Caractéristiques principales des salariés

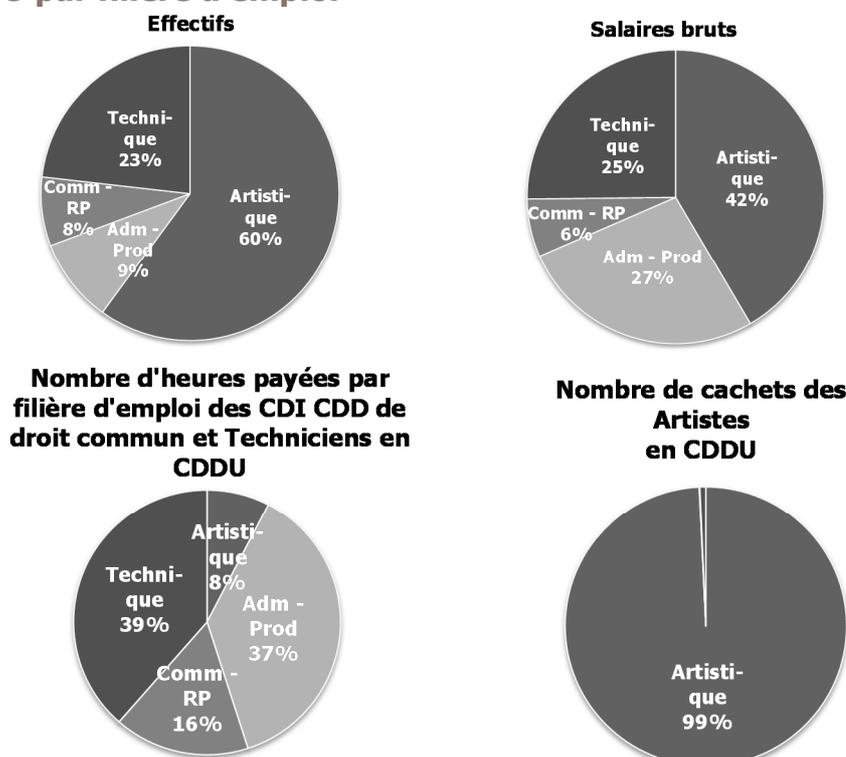
Les postes de la filière artistique concentrent 60% de la masse salariale de l'échantillon étudiée des emplois nomenclaturés. Les filières techniques et administration-production représentent respectivement chacun 25% et 27% de la masse salariale et la filière communication-RP 6%⁸.

En termes de nombre d'heures travaillées pour les CDI, CDD de droit commun et CDDU Techniciens, la filière technique est devant avec 39% de l'ensemble, suivie de la filière administration-production (37%).⁹

Dans cet échantillon, nous trouvons 39% de femmes et 61% d'hommes salariés (contre 42% de femmes dans l'ensemble du champ).

Les femmes représentent ici 23% des effectifs dans la filière technique et 69% dans la filière administration-production.

Figure 9 : Effectifs, salaires bruts, nombre d'heures des CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDDU, et nombre de cachets pour les artistes en CDDU par filière d'emploi



Lecture : La filière technique parmi l'échantillon des périodes d'activité avec un emploi nomenclaturé ou assimilé représente 23% des effectifs, 25% de la masse salariale et 39% des heures payées parmi les CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDDU.

⁸ Cf avertissement sur les emplois nomenclaturés page 30

⁹ On trouve quelques métiers de la filière artistique car il s'agit soit d'artistes permanents, soit de périodes d'activité avec des informations contradictoires : libellé d'emploi de la filière artistique mais catégorie professionnelle déclarée de techniciens. Ce dernier cas ne sera pas considéré dans les chiffres détaillés sur les nombres d'heures et statistiques sur les salaires. De la même façon, la totalité des cachets d'artistes en CDDU devrait être relatif à la filière artistique. Hors, 0,8% des cachets donc des périodes d'activité correspondant à des catégories d'artistes sont associés à des libellés d'emploi de la filière technique. Ce cas ne sera également pas pris en compte dans les données détaillées par volume de cachets et les statistiques sur les salaires.

Tableau 19 : Salaires bruts par type de structure et filière d'emploi

	Nombre de structures	Total des salaires bruts (en K€)	Répartition des salaires bruts par filière			
			Artistique	Administration - Production	Communication - RP	Technique
Centres dramatiques nationaux et régionaux	38	37 526	21%	27%	9%	43%
Centres chorégraphiques nationaux	18	11 994	37%	31%	4%	28%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	123	22 050	11%	37%	15%	37%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	9	2 121	19%	51%	4%	26%
Scènes nationales	74	48 859	5%	33%	14%	48%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	39	9 390	9%	48%	13%	31%
Scènes conventionnées	81	22 443	10%	38%	12%	40%
Orchestres permanents	13	26 784	84%	11%	1%	4%
Opéras	9	27 170	60%	12%	5%	23%
Théâtres de ville	131	23 461	10%	34%	12%	44%
Compagnies	4 955	176 509	61%	20%	2%	17%
Festivals	303	32 529	22%	42%	9%	27%
Ensembles musicaux	292	32 883	76%	19%	2%	4%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	188	11 914	49%	29%	4%	18%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	114	6 785	35%	38%	5%	22%
Autres lieux de production / diffusion	450	54 751	26%	36%	10%	28%
Autres types de structures	3	85	16%	82%	0%	2%
Type de structure non affecté	2 266	64 843	47%	27%	4%	22%
TOTAL	9 106	612 098	42%	27%	6%	25%

Lecture : Les 81 scènes conventionnées de notre échantillon ont déclaré au total 22 443 k€ de salaires bruts. Sur ces 22 443 k€, 10% concernent des emplois dans la filière artistique, 38% des emplois dans la filière administration-production.

Tableau 20 : Effectifs, nombre d'heures, nombre de cachets et salaires bruts par filière d'emploi et par genre



	Effectifs		Nombre d'heures CDI CDD et Techniciens en CDDU		Nombre de cachets des Artistes en CDDU		Salaires bruts	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Artistique	38%	62%	39%	61%	43%	57%	39%	61%
Administration - Production	69%	31%	69%	31%	//	//	62%	38%
Communication - RP	63%	37%	68%	32%	//	//	71%	29%
Technique	23%	77%	20%	80%	//	//	18%	82%
TOTAL	39%	61%	48%	52%	43%	57%	42%	58%

Lecture : Dans la filière artistique, 38% des salariés sont des femmes. Elles représentent 39% des heures payées des CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDDU, 43% des cachets déclarés pour les artistes en CDDU et 39% des salaires bruts déclarés.

Tableau 21 : Effectifs, nombre d'heures, et salaires bruts par filière et contrat

	Effectifs		Nombre d'heures CDI CDD et Techniciens en CDDU		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	2%	98%	//	//	13%	87%
Administration - Production	39%	61%	72%	28%	75%	25%
Communication - RP	28%	72%	57%	43%	71%	29%
Technique	8%	92%	36%	64%	37%	63%
TOTAL	9%	91%	37%	63%	39%	61%

Lecture : Au niveau de la filière technique, 8% des salariés de l'échantillon sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 36% des heures payées de l'ensemble des CDI, CDD de droit commun et Techniciens en CDDU et 37% des salaires bruts déclarés.

Le nombre de cachets n'est pas affiché ici car ne concerne que la filière artistique de manière significative.

Tableau 22 : Effectifs, nombres d'heures et salaires bruts par filière, par contrat et par genre

Femmes 

	Effectifs		Nombre d'heures CDI CDD et Techniciens en CDDU		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	1%	99%	//	//	11%	89%
Administration - Production	38%	62%	70%	30%	72%	28%
Communication - RP	31%	69%	59%	41%	72%	28%
Technique	7%	93%	29%	71%	24%	76%
TOTAL	13%	87%	61%	39%	43%	57%

Hommes 

	Effectifs		Nombre d'heures CDI CDD et Techniciens en CDDU		Salaires bruts	
	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)	CDI	CDD (dont CDDU)
Artistique	2%	98%	//	//	14%	86%
Administration - Production	39%	61%	77%	23%	81%	19%
Communication - RP	24%	76%	52%	48%	67%	33%
Technique	8%	92%	38%	62%	40%	60%
TOTAL	7%	93%	52%	48%	37%	63%

Lecture : Au niveau des femmes de la filière technique, 7% des salariées sont en CDI. Ces CDI représentent dans cette filière 29% des heures payées et 24% des salaires bruts déclarés.

Pour les hommes, les 8% de CDI représentent dans cette même filière 38% des heures déclarées et 40% des salaires bruts déclarés.

ETP/cachets et salaire annuel moyen par ETP/cachet

Tableau 23 : ETP et salaire annuel moyen par ETP par type de contrat et par catégorie professionnelle, pour les CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDD d'usage

CDI 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Artistes	263	42 596	458	47 874	89%
Cadres	1 311	40 671	1 426	49 773	82%
TAM	1 244	26 828	1 028	29 796	90%
Employés-ouvriers	633	21 349	295	21 389	100%
TOTAL	3 452	131 444	3 207	148 832	88%

CDD de droit commun et Techniciens en CDDU 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Artistes	95	18 310	91	25 181	73%
Cadres	346	36 691	504	39 119	94%
TAM	1 169	24 939	2 029	28 336	88%
Employés-ouvriers	762	20 055	669	20 395	98%
TOTAL	2 372	99 995	3 293	113 031	88%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes cadres en CDD (y compris techniciennes en CDD d'usage) ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 94% du salaire annuel moyen par etp des hommes.

Tableau 24 : Nombre de cachets et salaire moyen par cachet par type de contrat et par catégorie professionnelle, pour les CDI, CDD de droit commun et techniciens en CDD d'usage

Artistes en CDDU 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre de cachets	Salaire moyen par cachet	Nombre de cachets	Salaire moyen par cachet	
Artistes	669 528	130	883 516	148	88%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes artistes en CDD d'usage ont un salaire moyen par cachet inférieur au salaire moyen par cachet des hommes. Il est égal à 88% du salaire moyen par cachet des hommes.

Tableau 25 : ETP et salaire annuel moyen par ETP, en fonction du temps de travail – pour les CDI

Artistes 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre de cachets	Salaire moyen par etp	Nombre de cachets	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	2	s	6	54 452	ns
De plus de 25% à 50%	7	69 936	18	59 125	118%
De plus de 50% à 80%	9	57 285	16	62 558	92%
De plus de 80% à moins de 100%	5	37 916	13	45 417	83%
Temps plein	240	41 254	404	46 750	88%
TOTAL	263	42 596	458	47 874	90%

Cadres 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	5	52 229	4	75 777	69%
De plus de 25% à 50%	24	37 764	18	56 892	66%
De plus de 50% à 80%	80	36 620	35	47 667	77%
De plus de 80% à moins de 100%	53	37 272	18	43 425	86%
Temps plein	1 149	41 120	1 352	49 749	83%
TOTAL	1 311	40 671	1 426	49 773	86%

TAM 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	6	30 117	5	28 035	107%
De plus de 25% à 50%	30	27 570	11	30 153	91%
De plus de 50% à 80%	105	27 172	29	27 917	97%
De plus de 80% à moins de 100%	66	27 449	27	24 453	112%
Temps plein	1 037	26 713	956	30 010	89%
TOTAL	1 244	26 828	1 028	29 796	92%

Employés-ouvriers 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	52	25 068	27	27 926	90%
De plus de 25% à 50%	35	24 443	14	24 367	100%
De plus de 50% à 80%	79	23 015	21	21 867	105%
De plus de 80% à moins de 100%	51	21 165	9	20 324	104%
Temps plein	416	20 336	223	20 400	100%
TOTAL	633	21 349	295	21 389	99%

Lecture : sur notre échantillon, les femmes TAM avec un temps partiel entre 50% et 80%, en CDI, ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 97% du salaire annuel moyen par etp des hommes.

s : secret statistique

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

Tableau 26 : ETP et salaire annuel moyen par ETP en fonction du temps de travail – pour les CDD de droit commun et techniciens en CDD d’usage

Artistes 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	1	s	1	s	ns
De plus de 25% à 50%	0	s	1	s	ns
De plus de 50% à 80%	2	s	2	s	ns
De plus de 80% à moins de 100%	25	7 547	18	8 740	86%
Temps plein	67	22 395	68	24 205	93%
TOTAL	95	18 310	91	25 181	90%

Cadres 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	1	s	1	s	ns
De plus de 25% à 50%	3	48 705	2	s	ns
De plus de 50% à 80%	9	28 325	5	28 879	98%
De plus de 80% à moins de 100%	3	31 010	1	s	ns
Temps plein	330	36 838	495	39 074	94%
TOTAL	346	36 691	504	39 119	90%

TAM 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	5	37 761	3	44 963	84%
De plus de 25% à 50%	9	28 652	3	31 759	90%
De plus de 50% à 80%	55	21 059	28	21 217	99%
De plus de 80% à moins de 100%	12	21 624	4	23 015	94%
Temps plein	1 088	25 079	1 991	28 418	88%
TOTAL	1 169	24 939	2 029	28 336	86%

Employés-ouvriers 	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Moins de 25%	18	29 637	9	30 309	98%
De plus de 25% à 50%	11	24 225	5	26 618	91%
De plus de 50% à 80%	49	20 181	20	20 355	99%
De plus de 80% à moins de 100%	24	18 652	10	19 095	98%
Temps plein	660	19 760	626	20 230	98%
TOTAL	762	20 055	669	20 395	92%

Lecture : sur notre échantillon, les femmes TAM à temps plein, en CDD (y compris techniciennes en CDD d’usage), ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 88% du salaire annuel moyen par etp des hommes.

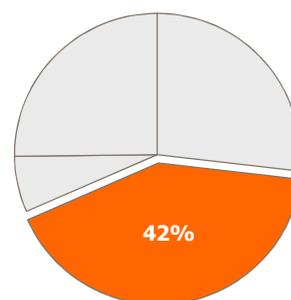
s : secret statistique

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

Dans les parties A-III détaillées par filière, quelques périodes avec un temps de travail incohérent et pouvant avoir un impact sur les indicateurs très détaillés ont été retirées pour que l'analyse à un niveau très précis ne soit pas biaisée, cf Tableau 1, page 14. Les répartitions peuvent donc différer de la partie précédente, mais cela reste à la marge.

A- II-1. La filière des emplois artistiques

% de masse salariale de cette filière sur le total



Rappel : Comme précisé page 30, la mesure des écarts aux minima reste impossible pour les artistes.

Note : Les données de temps de travail dans cette filière sont dans la plupart des cas dissociées en fonction de la catégorie professionnelle et du type de contrat : en cachets pour les artistes en CDD d'usage, en heures pour les autres typologies.

37% de femmes et 63% d'hommes

1% des personnes en CDI

Tableau 27 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et genre - filière des emplois artistiques

		Effectifs	Masse salariale brute (en K€)			
				Femmes	Hommes	
CDI	Femmes	342	11 025	Effectifs	37%	
	Hommes	593	20 989			63%
	Total	935	32 014			
CDD	Femmes	24 182	85 813	Effectifs	37%	
	Hommes	40 461	128 882			63%
	Total	64 643	214 695			
Total dédoublonné	Femmes	24 439	96 837	Effectifs	37%	
	Hommes	40 834	149 871			63%
	Total	65 273	246 708			
				Salaires		
				Effectifs	37%	
				Salaires	66%	
				Effectifs	37%	
				Salaires	60%	
				Effectifs	37%	
				Salaires	61%	

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes salariées en CDD dans la filière des emplois artistiques sont au nombre de 24 182 (soit 37% des effectifs CDD). Elles totalisent 86 M€ (soit 40% des salaires CDD).

Tableau 28 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et genre - filière des emplois artistiques – Artistes en CDDU

		Effectifs	Masse salariale brute (en K€)	Nombre de cachets (en milliers) - Artistes en CDDU		
					Femmes	Hommes
CDDU	Femmes	23 892	84 472	578	37%	63%
	Hommes	40 233	127 316	783	40%	60%
	Total	64 125	211 788	1 361	42%	58%
		Effectifs	Salaires	Cachets		

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes artistes en CDD d'usage dans la filière des emplois artistiques sont au nombre de 23 892 (soit 37% des effectifs des artistes en CDDU). Elles totalisent 85 M€ (soit 40% des salaires des artistes en CDDU) et 578 000 cachets (soit 42% des cachets déclarés).

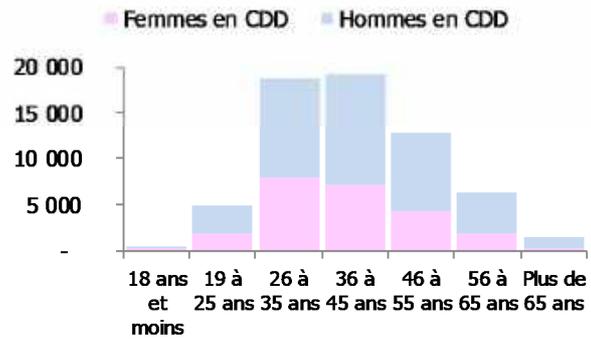
Tableau 29 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et genre - filière des emplois artistiques – Hors artistes en CDDU

		Effectifs	Masse salariale brute (en K€)	Nombre d'heures (en milliers) - Hors artistes en CDDU		
					Femmes	Hommes
CDI	Femmes	342	11 025	457	37%	63%
	Hommes	593	20 989	776	34%	66%
	Total	935	32 014	1 232	37%	63%
CDD	Femmes	660	1 341	70	50%	50%
	Hommes	658	1 566	72	46%	54%
	Total	1 318	2 907	142	49%	51%
Total dédoublonné	Femmes	998	12 365	527	45%	55%
	Hommes	1 242	22 555	848	35%	65%
	Total	2 240	34 920	1 375	38%	62%
		Effectifs	Salaires	Heures		

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes salariées en CDI dans la filière des emplois artistiques sont au nombre de 342 (soit 37% des effectifs CDI). Elles totalisent 11 M€ (soit 34% des salaires CDI) et 457 milliers d'heures de travail (37% des heures déclarées en CDI).

Tableau 30 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, genre et tranches d'âges - filière des emplois artistiques – Artistes en CDDU

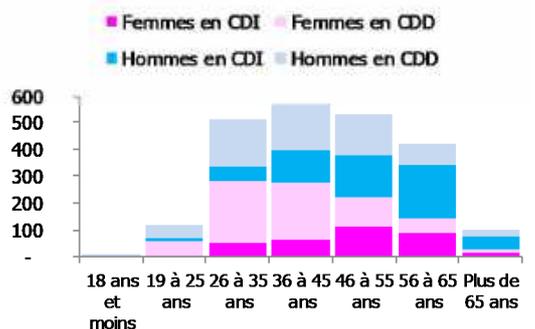
	CDDU			
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre de cachets (en milliers)	
FEMMES	18 ans et moins	305	155	1
	19 à 25 ans	1 938	3 014	24
	26 à 35 ans	7 911	24 508	178
	36 à 45 ans	7 166	27 766	190
	46 à 55 ans	4 271	19 108	124
	56 à 65 ans	1 927	8 820	54
	Plus de 65 ans	374	1 102	6
HOMMES	18 ans et moins	291	158	1
	19 à 25 ans	3 100	4 245	32
	26 à 35 ans	10 811	28 664	198
	36 à 45 ans	12 052	41 158	251
	46 à 55 ans	8 482	31 983	190
	56 à 65 ans	4 402	17 105	95
	Plus de 65 ans	1 095	4 002	15
TOTAL	18 ans et moins	596	313	3
	19 à 25 ans	5 038	7 259	56
	26 à 35 ans	18 722	53 172	376
	36 à 45 ans	19 218	68 924	441
	46 à 55 ans	12 753	51 091	314
	56 à 65 ans	6 329	25 925	150
	Plus de 65 ans	1 469	5 104	22



Lecture : Dans notre échantillon, les femmes artistes en CDDU dans la filière des emplois artistiques entre 19 et 25 ans sont au nombre de 1 938. Elles totalisent 3 M€ de salaires bruts pour 24 milliers de cachets.

Tableau 31 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, genre et tranches d'âges - filière des emplois artistiques – Hors artistes en CDDU

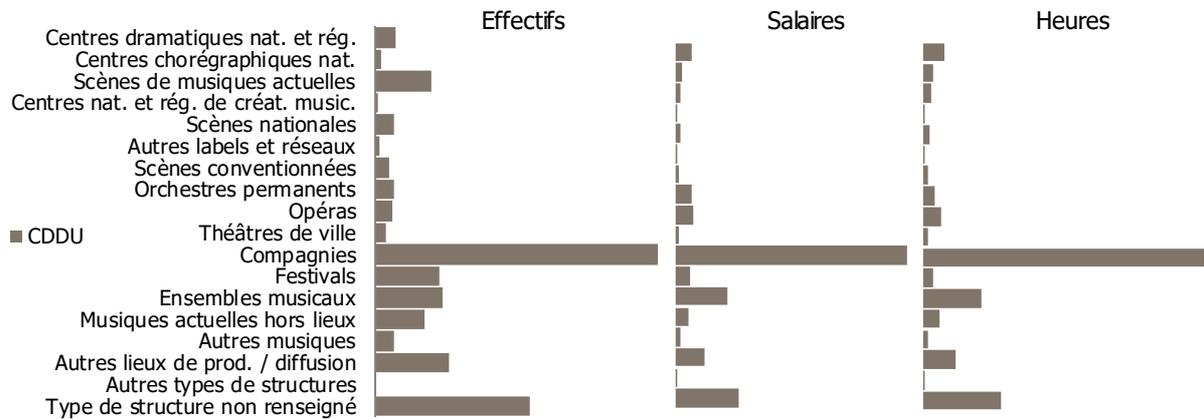
	CDI			CDD		
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)
FEMMES	18 ans et moins	-	-	3	1	0
	19 à 25 ans	6	117	6	50	90
	26 à 35 ans	52	1 380	62	229	419
	36 à 45 ans	66	2 112	91	207	313
	46 à 55 ans	114	3 842	154	108	267
	56 à 65 ans	91	3 218	129	50	145
	Plus de 65 ans	13	357	14	13	106
HOMMES	18 ans et moins	-	-	1	5	5
	19 à 25 ans	12	207	9	51	66
	26 à 35 ans	55	1 749	72	173	302
	36 à 45 ans	121	4 167	163	178	330
	46 à 55 ans	157	5 812	220	148	522
	56 à 65 ans	199	7 643	260	82	245
	Plus de 65 ans	49	1 411	52	25	102
TOTAL	18 ans et moins	-	-	4	5	5
	19 à 25 ans	18	325	15	101	155
	26 à 35 ans	107	3 129	134	402	721
	36 à 45 ans	187	6 279	254	385	642
	46 à 55 ans	271	9 654	374	256	789
	56 à 65 ans	290	10 861	389	132	391
	Plus de 65 ans	62	1 767	66	38	208



Lecture : Dans notre échantillon, les femmes salariées en CDI entre 26 et 35 ans dans la filière des emplois artistiques sont au nombre de 52. Elles totalisent 1,4 M€ de salaires bruts pour 62 milliers d'heures.

Tableau 32 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et type de structure - filière des emplois artistiques – Artistes en CDDU

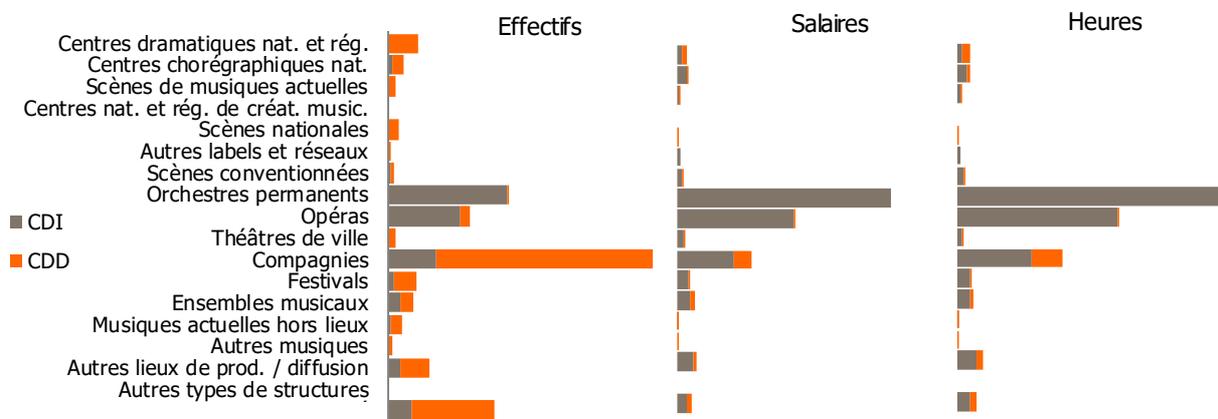
	Effectifs	CDDU Masse salariale (en K€)	Nombre de cachets (en milliers)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	2 141	7 244	50
Centres chorégraphiques nationaux	636	3 388	23
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	6 155	2 228	17
Centres nationaux et régionaux de création musicale	370	385	2
Scènes nationales	1 990	2 551	16
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	440	590	4
Scènes conventionnées	1 435	1 843	12
Orchestres permanents	1 995	7 079	28
Opéras	1 931	8 077	44
Théâtres de ville	1 101	1 729	11
Compagnies	30 680	99 427	678
Festivals	7 048	6 303	24
Ensembles musicaux	7 339	22 882	140
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	5 359	5 587	40
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1 975	2 281	13
Autres lieux de production / diffusion	8 005	12 691	76
Autres types de structures	17	14	0
Type de structure non renseigné	16 844	27 712	186



Lecture : Dans notre échantillon, les centres dramatiques nationaux et régionaux ont salarié 2 141 personnes artistes en CDDU dans la filière des emplois artistiques pour 7,2 M€ de salaires bruts et 50 milliers de cachets.

Tableau 33 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et type de structure - filière des emplois artistiques – Hors artistes en CDDU

	CDI			CDD		
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	6	358	9	88	317	18
Centres chorégraphiques nationaux	14	601	19	35	104	8
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	5	116	6	17	5	0
Centres nationaux et régionaux de création musicale	-	0	0	1	s	s
Scènes nationales	-	0	0	35	42	2
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	5	205	7	2	s	s
Scènes conventionnées	9	344	12	11	6	0
Orchestres permanents	355	14 701	557	2	s	s
Opéras	218	8 001	335	30	82	4
Théâtres de ville	6	383	8	17	92	4
Compagnies	143	3 885	156	647	1 182	63
Festivals	21	737	26	64	73	3
Ensembles musicaux	37	919	27	40	242	8
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	10	14	0	31	71	2
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	s	s	15	13	1
Autres lieux de production / diffusion	37	1 055	40	87	271	13
Autres types de structures	-	0	0	-	0	0
Type de structure non renseigné	72	657	26	246	309	15



Lecture : Dans notre échantillon, les centres dramatiques nationaux et régionaux ont salarié 355 personnes en CDI dans la filière des emplois artistiques pour 14,7 M€ de salaires bruts et 557 milliers de cachets.

Tableau 34 : Effectifs, masse salariale et nombre de cachets par type de contrat, groupe et genre - filière des emplois artistiques – Artistes en CDDU

groupe	Genre	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre de cachets (en milliers)				
					Femmes	Hommes		
CDDU	B	Femmes	3 533	12 863	85	Effectifs	51%	49%
		Hommes	3 398	18 818	92	Salaires	41%	59%
		Total	6 931	31 680	178	Cachets	48%	52%
	C	Femmes	22 973	71 609	493	Effectifs	37%	63%
		Hommes	39 151	108 498	690	Salaires	40%	60%
		Total	62 124	180 108	1 183	Cachets	42%	58%

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes artistes en CDDU dans la filière des emplois artistiques de groupe C sont au nombre de 22 973 (soit 37% des effectifs des artistes de ce groupe). Elles totalisent 71,6 M€ (40%) pour 493 milliers d'heures (42%).

Tableau 35 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, groupe et par genre - filière des emplois artistiques – Hors artistes en CDDU

groupe	Genre	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)				
					Femmes	Hommes		
CDI	A	Femmes	63	2 064	76	Effectifs	27%	73%
		Hommes	174	5 619	201	Salaires	27%	73%
		Total	237	7 683	277	Heures	27%	73%
	B	Femmes	29	275	11	Effectifs	44%	56%
		Hommes	37	711	24	Salaires	28%	72%
		Total	66	986	35	Heures	30%	70%
	C	Femmes	250	8 685	371	Effectifs	40%	60%
		Hommes	382	14 658	550	Salaires	37%	63%
		Total	632	23 344	921	Heures	40%	60%
CDD	A	Femmes	12	131	5	Effectifs	44%	56%
		Hommes	15	237	7	Salaires	36%	64%
		Total	27	368	12	Heures	45%	55%
	B	Femmes	164	371	19	Effectifs	56%	44%
		Hommes	129	331	15	Salaires	53%	47%
		Total	293	701	34	Heures	57%	43%
	C	Femmes	495	839	46	Effectifs	49%	51%
		Hommes	522	998	50	Salaires	46%	54%
		Total	1 017	1 837	96	Heures	47%	53%
Total dédoublonné	A	Femmes	74	2 195	81	Effectifs	28%	72%
		Hommes	189	5 856	208	Salaires	27%	73%
		Total	263	8 051	289	Heures	28%	72%
	B	Femmes	193	646	30	Effectifs	54%	46%
		Hommes	164	1 042	39	Salaires	38%	62%
		Total	357	1 688	69	Heures	43%	57%
	C	Femmes	743	9 525	416	Effectifs	45%	55%
		Hommes	898	15 657	600	Salaires	38%	62%
		Total	1 641	25 181	1 017	Heures	41%	59%

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes en CDI dans la filière des emplois artistiques de groupe C sont au nombre de 250 (soit 40% des effectifs des CDI de ce groupe). Elles totalisent 8,7 M€ (37%) pour 371 milliers d'heures (40%).

Les emplois artistiques qui ne concernent que peu de salariés n'apparaissent pas dans le tableau qui suit. A savoir : directeur(trice) musical(e), maître de ballet, notateur(trice) / reconstituteur(trice), chef de chant, arrangeur musical et le VJ.

Tableau 36 : Effectifs et indicateurs sur le salaire horaire par groupe, par fonction, et par genre - filière des emplois artistiques – Artistes en CDDU

g r o u p e	Fonction		Effectifs	CDDU			
				Salaire brut moyen par cachet	1 ^{er} quartile	Médian	3 ^e quartile
B	Metteur (teuse) en scène	Femmes	2 949	149 €	83 €	120 €	180 €
		Hommes	2 629	167 €	91 €	138 €	200 €
		Total	5 578	157 €	88 €	129 €	195 €
	Chorégraphe	Femmes	453	168 €	92 €	130 €	200 €
		Hommes	316	195 €	105 €	150 €	220 €
		Total	769	180 €	100 €	138 €	200 €
	Chef d'orchestre	Femmes	42	1 271 €	212 €	350 €	1 067 €
		Hommes	346	747 €	161 €	295 €	600 €
		Total	388	797 €	167 €	300 €	640 €
	Chef de chœur	Femmes	108	164 €	99 €	120 €	166 €
		Hommes	116	230 €	120 €	182 €	276 €
		Total	224	197 €	102 €	146 €	227 €
	Sous-total B	Femmes	3 533	158 €	85 €	121 €	184 €
	Hommes	3 398	207 €	98 €	146 €	212 €	
	Total	6 931	182 €	90 €	131 €	200 €	
C	Artiste musicien	Femmes	7 758	174 €	105 €	132 €	182 €
		Hommes	25 172	178 €	107 €	134 €	188 €
		Total	32 930	177 €	106 €	133 €	186 €
	Artiste dramatique	Femmes	9 342	157 €	106 €	138 €	187 €
		Hommes	9 525	171 €	110 €	144 €	199 €
		Total	18 867	164 €	108 €	140 €	193 €
	Artiste chorégraphique	Femmes	3 638	151 €	90 €	120 €	179 €
		Hommes	2 679	172 €	101 €	138 €	204 €
		Total	6 317	161 €	94 €	128 €	191 €
	Artiste lyrique	Femmes	1 472	229 €	118 €	151 €	225 €
		Hommes	1 290	244 €	120 €	158 €	243 €
		Total	2 762	236 €	119 €	154 €	233 €
	Artiste lyrique des chœurs	Femmes	406	139 €	105 €	127 €	160 €
		Hommes	385	142 €	112 €	133 €	162 €
		Total	791	140 €	108 €	129 €	160 €
	Artiste de cirque	Femmes	731	171 €	118 €	150 €	203 €
		Hommes	1 034	184 €	120 €	160 €	228 €
		Total	1 765	179 €	120 €	155 €	220 €
	Autres artistes (*)	Femmes	2 777	169 €	102 €	131 €	182 €
		Hommes	2 637	200 €	106 €	138 €	195 €
		Total	5 414	183 €	103 €	135 €	192 €
Conseiller(ère) musical(e) et/ou chorégraphique	Femmes	146	145 €	100 €	120 €	157 €	
	Hommes	110	144 €	100 €	120 €	171 €	
	Total	256	145 €	100 €	120 €	160 €	
Sous-total C	Femmes	22 973	165 €	104 €	135 €	187 €	
	Hommes	39 151	178 €	108 €	140 €	195 €	
	Total	62 124	173 €	106 €	138 €	192 €	

Lecture : Pour les 2 949 femmes artistes en CDDU comme metteuses en scène dans notre échantillon, le salaire brut moyen par cachet est de 149 € et la médiane de 120 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

Les CDI et CDD ont été regroupés dans le tableau suivant pour avoir des effectifs significatifs par fonction.

Tableau 37 : Effectifs et indicateurs sur le salaire horaire par groupe, par fonction, et par genre - filière des emplois artistiques – Hors artistes en CDDU

g r o u p e	Fonction		Effectifs	CDI/CDD				
				Salaire brut horaire moyen	1 ^{er} quartile	Médian	3 ^e quartile	
A	Directeur (trice) artistique	Femmes	74	29 €	16 €	22 €	29 €	
		Hommes	189	30 €	20 €	25 €	33 €	
		Total	263	30 €	18 €	25 €	33 €	
B	Metteur (teuse) en scène	Femmes	24	37 €	17 €	26 €	34 €	
		Hommes	42	28 €	19 €	24 €	38 €	
		Total	66	30 €	18 €	24 €	36 €	
	Dramaturge	Femmes	133	21 €	14 €	17 €	21 €	
		Hommes	95	23 €	15 €	19 €	29 €	
		Total	228	22 €	14 €	18 €	23 €	
	Chef de chœur	Femmes	36	29 €	20 €	27 €	35 €	
		Hommes	27	31 €	19 €	29 €	38 €	
		Total	63	30 €	20 €	28 €	38 €	
	Sous-total B		Femmes	193	25 €	15 €	20 €	28 €
			Hommes	164	26 €	16 €	22 €	31 €
			Total	357	25 €	16 €	21 €	30 €
C	Artiste musicien	Femmes	275	27 €	20 €	23 €	30 €	
		Hommes	561	31 €	21 €	25 €	33 €	
		Total	836	29 €	20 €	24 €	31 €	
	Artiste dramatique	Femmes	96	16 €	11 €	14 €	19 €	
		Hommes	86	20 €	13 €	17 €	26 €	
		Total	182	18 €	11 €	15 €	21 €	
	Artiste chorégraphique	Femmes	51	20 €	13 €	17 €	22 €	
		Hommes	44	17 €	11 €	16 €	21 €	
		Total	95	19 €	11 €	17 €	22 €	
	Artiste lyrique des chœurs	Femmes	35	17 €	15 €	17 €	19 €	
		Hommes	29	16 €	13 €	15 €	18 €	
		Total	64	16 €	14 €	16 €	19 €	
	Autres artistes (*)	Femmes	29	26 €	15 €	25 €	29 €	
		Hommes	21	33 €	16 €	19 €	31 €	
		Total	50	30 €	16 €	22 €	31 €	
Conseiller(ère) musical(e) et/ou chorégraphique	Femmes	213	20 €	14 €	18 €	21 €		
	Hommes	134	20 €	15 €	19 €	23 €		
	Total	347	20 €	15 €	18 €	22 €		
Sous-total C		Femmes	23 716	188 €	121 €	155 €	214 €	
		Hommes	40 049	206 €	127 €	163 €	225 €	
		Total	63 765	199 €	124 €	160 €	221 €	

Lecture : Pour les 74 femmes en CDI comme directrice artistique dans notre échantillon, le salaire brut horaire moyen est de 29 € et la médiane de 22 €.

() Les autres artistes sont les artistes interprètes dont la spécificité n'a pas été indiquée.*

Zoom sur les dirigeants artistiques

Ce zoom fait suite à l'accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes (cf page 8), afin d'étudier l'accès des femmes aux postes de direction.

Ce focus porte sur les directeurs (trices) artistiques, les metteurs (teuses) en scène, les chorégraphes, les dramaturges, les chefs d'orchestre et les chefs de chœur engagés en CDI ou CDD.

Tableau 38 : Nombre de dirigeants artistiques

	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Total dédoublonné
Femmes	74	2 956	453	133	42	143	3 700
Hommes	189	2 655	316	95	346	143	3 633
Total	263	5 611	769	228	388	286	7 333
<i>Part des femmes</i>	<i>28%</i>	<i>53%</i>	<i>59%</i>	<i>58%</i>	<i>11%</i>	<i>50%</i>	<i>50%</i>

Lecture : Sur notre échantillon, nous dénombrons 74 directrices artistiques et 189 directeurs artistiques, soit 28% de femmes.

Tableau 39 : Nombre de dirigeants artistiques – Artistes en CDDU

	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Total dédoublonné
Femmes	nc	2 949	453	nc	42	108	3 506
Hommes	nc	2 629	316	nc	346	116	3 367
Total	nc	5 578	769	nc	388	224	6 873
<i>Part des femmes</i>	<i>nc</i>	<i>53%</i>	<i>59%</i>	<i>nc</i>	<i>11%</i>	<i>48%</i>	<i>51%</i>

Lecture : Sur notre échantillon, nous dénombrons parmi les artistes en CDDU, 453 femmes chorégraphes et 316 hommes chorégraphes, soit 59% de femmes.

nc : fonctions non concernées par ce tableau

Tableau 40 : Nombre de dirigeants artistiques – Hors artistes en CDDU

	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Total dédoublonné
Femmes	74	24	nc	133	nc	36	267
Hommes	189	42	nc	95	nc	27	352
Total	263	66	nc	228	nc	63	619
<i>Part des femmes</i>	<i>28%</i>	<i>36%</i>	<i>nc</i>	<i>58%</i>	<i>nc</i>	<i>57%</i>	<i>43%</i>

Lecture : Sur notre échantillon, nous dénombrons parmi les salariés en CDI ou CDD hors artistes, 36 femmes cheffes de chœur et 27 hommes, soit 57% de femmes.

nc : fonctions non concernées par ce tableau

Tableau 41 : Effectifs dans les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre – Artistes en CDDU



		Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur
18 ans et moins	Femmes	nc	2	0	nc	0	0
	Hommes	nc	0	0	nc	0	0
Entre 19 et 25 ans	Femmes	nc	43	6	nc	1	1
	Hommes	nc	37	6	nc	1	2
Entre 26 et 35 ans	Femmes	nc	750	97	nc	7	27
	Hommes	nc	493	73	nc	48	23
Entre 36 et 45 ans	Femmes	nc	1 011	169	nc	15	38
	Hommes	nc	794	121	nc	91	45
Entre 46 et 55 ans	Femmes	nc	738	121	nc	11	31
	Hommes	nc	770	79	nc	103	29
Entre 56 et 65 ans	Femmes	nc	374	55	nc	8	10
	Hommes	nc	465	36	nc	75	15
Plus de 65 ans	Femmes	nc	31	5	nc	0	1
	Hommes	nc	70	1	nc	28	2
TOTAL	Femmes	nc	2 949	453	nc	42	108
	Hommes	nc	2 629	316	nc	346	116
	Total	nc	5 578	769	nc	388	224

Lecture : 750 metteuses en scène ayant entre 26 et 35 ans sont déclarées en tant qu'artistes en CDD d'usage dans notre échantillon pour 493 metteurs en scène dans la même catégorie.

Tableau 42 : Nombre de cachets dans les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre – Artistes en CDDU



		Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur
18 ans et moins	Femmes	nc	4	0	nc	0	0
	Hommes	nc	0	0	nc	0	0
Entre 19 et 25 ans	Femmes	nc	482	26	nc	3	22
	Hommes	nc	381	137	nc	6	51
Entre 26 et 35 ans	Femmes	nc	12 747	1 286	nc	32	478
	Hommes	nc	8 640	1 002	nc	1 086	433
Entre 36 et 45 ans	Femmes	nc	24 491	4 246	nc	251	493
	Hommes	nc	21 421	4 454	nc	1 691	794
Entre 46 et 55 ans	Femmes	nc	20 615	4 121	nc	122	582
	Hommes	nc	24 172	3 875	nc	1 985	646
Entre 56 et 65 ans	Femmes	nc	11 261	2 243	nc	163	375
	Hommes	nc	15 552	1 736	nc	1 436	480
Plus de 65 ans	Femmes	nc	506	335	nc	0	14
	Hommes	nc	1 652	4	nc	328	22
TOTAL	Femmes	nc	70 106	12 257	nc	571	1 964
	Hommes	nc	71 818	11 208	nc	6 532	2 426
	Total	nc	141 924	23 465	nc	7 103	4 390

Lecture : Pour les metteurs (metteuses) en scène ayant entre 26 et 35 ans de notre échantillon, 12 747 cachets ont été déclarés pour les femmes et 8 640 pour les hommes.

Tableau 43 : Masse salariale (en €) dans les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre – Artistes en CDDU



		Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur
18 ans et moins	Femmes	nc	s	0	nc	0	0
	Hommes	nc	0	0	nc	0	0
Entre 19 et 25 ans	Femmes	nc	49 599	4 119	nc	s	s
	Hommes	nc	42 054	14 951	nc	s	s
Entre 26 et 35 ans	Femmes	nc	1 564 496	175 032	nc	14 947	69 554
	Hommes	nc	1 114 688	138 397	nc	477 638	79 005
Entre 36 et 45 ans	Femmes	nc	3 295 271	624 734	nc	107 986	76 835
	Hommes	nc	3 196 464	761 136	nc	1 763 187	251 173
Entre 46 et 55 ans	Femmes	nc	3 237 467	655 594	nc	48 052	92 493
	Hommes	nc	4 055 024	696 898	nc	954 862	105 784
Entre 56 et 65 ans	Femmes	nc	1 908 185	380 645	nc	271 770	46 736
	Hommes	nc	2 883 932	311 375	nc	846 281	94 206
Plus de 65 ans	Femmes	nc	119 593	34 817	nc	0	s
	Hommes	nc	309 718	s	nc	613 097	s
TOTAL	Femmes	nc	10 174 997	1 874 941	nc	443 303	291 437
	Hommes	nc	11 601 880	1 923 219	nc	4 659 865	542 271
	Total	nc	21 776 877	3 798 160	nc	5 103 168	833 708

Lecture : Pour les metteurs (metteuses) en scène ayant entre 26 et 35 ans de notre échantillon, 1,56 M€ ont été déclarés pour les femmes et 1,11 M€ pour les hommes.

s : secret statistique relatif à des effectifs inférieurs à 3.

Tableau 44 : Poids du salaire moyen par cachet des femmes par rapport à celui des hommes par fonction – Artistes en CDDU



	Salaire moyen des femmes par cachet	Salaire moyen des hommes par cachet	Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
Directeur (trice) artistique	nc	nc	nc
Metteur (teuse) en scène	149	167	89%
Chorégraphe	168	195	86%
Dramaturge	nc	nc	nc
Chef d'orchestre	1 271	747	170%
Chef de chœur	164	230	71%
TOTAL	158,5	206,8	77%

Lecture : Sur notre échantillon, les metteuses en scène artistes en CDDU ont un salaire moyen par cachet inférieur à celui des hommes metteurs en scène. Il est égal à 89% du salaire moyen par cachet des hommes metteurs en scène.

nc : fonctions non concernées par ce tableau

Tableau 45 : Poids du salaire moyen par cachet des femmes par rapport à celui des hommes par fonction et classe d'âges – Artistes en CDDU



	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Ensemble
18 ans et moins	nc	nc	nc	nc	nc	nc	nc
Entre 19 et 25 ans	nc	92%	127%	nc	21%	72%	87%
Entre 26 et 35 ans	nc	96%	96%	nc	144%	80%	82%
Entre 36 et 45 ans	nc	91%	81%	nc	42%	54%	68%
Entre 46 et 55 ans	nc	92%	86%	nc	105%	88%	85%
Entre 56 et 65 ans	nc	89%	93%	nc	568%	75%	93%
Plus de 65 ans	nc	123%	82%	nc	nc	69%	34%
TOTAL	nc	89%	86%	nc	170%	71%	77%

Lecture : Sur notre échantillon, les metteuses en scène de 26 à 35 ans ont un salaire moyen par cachet inférieur à celui des hommes metteurs en scène de mêmes âges. Il est égal à 96% du salaire moyen par cachet des hommes metteurs en scène.

nc : fonctions non concernées par ce tableau

Tableau 46 : Effectifs dans les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre – Hors artistes en CDDU



		Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur
18 ans et moins	Femmes	0	0	nc	0	nc	0
	Hommes	0	0	nc	0	nc	0
Entre 19 et 25 ans	Femmes	0	0	nc	4	nc	2
	Hommes	0	0	nc	4	nc	1
Entre 26 et 35 ans	Femmes	4	1	nc	49	nc	10
	Hommes	1	0	nc	24	nc	3
Entre 36 et 45 ans	Femmes	14	11	nc	46	nc	3
	Hommes	36	12	nc	29	nc	8
Entre 46 et 55 ans	Femmes	18	5	nc	23	nc	11
	Hommes	46	11	nc	21	nc	6
Entre 56 et 65 ans	Femmes	29	5	nc	9	nc	8
	Hommes	75	14	nc	12	nc	7
Plus de 65 ans	Femmes	9	2	nc	2	nc	2
	Hommes	31	5	nc	5	nc	2
TOTAL	Femmes	74	24	nc	133	nc	36
	Hommes	189	42	nc	95	nc	27
	Total	263	66	nc	228	nc	63

Lecture : 49 femmes dramaturges ayant entre 26 et 35 ans sont déclarées en CDI ou CDD hors artistes en CDDU dans notre échantillon pour 24 hommes dramaturges dans la même catégorie.

nc : fonctions non concernées par ce tableau

Tableau 47 : Nombre d'heures dans les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre – Hors artistes en CDDU



		Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur
18 ans et moins	Femmes	0	ns	nc	0	nc	ns
	Hommes	0	ns	nc	0	nc	ns
Entre 19 et 25 ans	Femmes	0	ns	nc	189	nc	ns
	Hommes	0	ns	nc	462	nc	ns
Entre 26 et 35 ans	Femmes	2 597	ns	nc	7 326	nc	ns
	Hommes	200	ns	nc	3 026	nc	ns
Entre 36 et 45 ans	Femmes	13 837	ns	nc	5 226	nc	ns
	Hommes	39 927	ns	nc	3 933	nc	ns
Entre 46 et 55 ans	Femmes	16 658	ns	nc	2 705	nc	ns
	Hommes	53 828	ns	nc	1 980	nc	ns
Entre 56 et 65 ans	Femmes	37 685	ns	nc	1 004	nc	ns
	Hommes	82 465	ns	nc	1 636	nc	ns
Plus de 65 ans	Femmes	10 303	ns	nc	490	nc	ns
	Hommes	31 535	ns	nc	1 246	nc	ns
TOTAL	Femmes	81 080	ns	nc	16 940	nc	ns
	Hommes	207 955	ns	nc	12 283	nc	ns
	Total	289 035	ns	nc	29 223	nc	ns

Lecture : Pour les dramaturges ayant entre 26 et 35 ans de notre échantillon, 7 326 heures ont été déclarées pour les femmes et 3 026 pour les hommes.

nc : fonctions non concernées par ce tableau

ns : données relatives à des effectifs trop faibles pour être significatifs

Tableau 48 : Masse salariale (en €) dans les emplois de dirigeants artistiques par classe d'âges et genre – Hors artistes en CDDU

Masse salariale brute



		Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur
18 ans et moins	Femmes	0	ns	nc	0	nc	ns
	Hommes	0	ns	nc	0	nc	ns
Entre 19 et 25 ans	Femmes	0	ns	nc	2 946	nc	ns
	Hommes	0	ns	nc	7 830	nc	ns
Entre 26 et 35 ans	Femmes	39 224	ns	nc	124 391	nc	ns
	Hommes	s	ns	nc	55 297	nc	ns
Entre 36 et 45 ans	Femmes	297 290	ns	nc	100 646	nc	ns
	Hommes	996 467	ns	nc	84 170	nc	ns
Entre 46 et 55 ans	Femmes	466 160	ns	nc	53 197	nc	ns
	Hommes	1 444 310	ns	nc	57 402	nc	ns
Entre 56 et 65 ans	Femmes	1 148 601	ns	nc	16 780	nc	ns
	Hommes	2 574 627	ns	nc	36 137	nc	ns
Plus de 65 ans	Femmes	243 662	ns	nc	s	nc	ns
	Hommes	836 036	ns	nc	34 842	nc	ns
TOTAL	Femmes	2 194 937	ns	nc	309 165	nc	ns
	Hommes	5 856 419	ns	nc	275 678	nc	ns
	Total	8 051 356	ns	nc	584 843	nc	ns

Lecture : Pour les dramaturges ayant entre 26 et 35 ans de notre échantillon, 124 391 € ont été déclarés pour les femmes et 55 297 € pour les hommes.

s : secret statistique relatif à des effectifs inférieurs à 3.

nc : fonctions non concernées par ce tableau

ns : données relatives à des effectifs trop faibles pour être significatifs

Tableau 49 : Poids du salaire horaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes par fonction – Hors artistes en CDDU



	Salaire horaire moyen des femmes	Salaire horaire moyen des hommes	Poids du salaire horaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
Directeur (trice) artistique	28,7	30,5	94%
Metteur (teuse) en scène	ns	ns	ns
Chorégraphe	nc	nc	nc
Dramaturge	20,7	22,8	91%
Chef d'orchestre	nc	nc	nc
Chef de chœur	ns	ns	ns
TOTAL	25,2	29,2	86%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes dramaturges en CDI ou CDD, hors artistes en CDDU, ont un salaire horaire moyen inférieur à celui des hommes dramaturges. Il est égal à 91% du salaire horaire moyen des hommes dramaturges.

nc : fonctions non concernées par ce tableau

ns : données relatives à des effectifs trop faibles pour être significatifs

Tableau 50 : Poids du salaire horaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes par fonction et classe d'âges – Hors artistes en CDDU



	Directeur (trice) artistique	Metteur (teuse) en scène	Chorégraphe	Dramaturge	Chef d'orchestre	Chef de chœur	Ensemble
18 ans et moins	nc	ns	nc	nc	nc	ns	ns
Entre 19 et 25 ans	nc	ns	nc	91%	nc	ns	91%
Entre 26 et 35 ans	68%	ns	nc	96%	nc	ns	92%
Entre 36 et 45 ans	91%	ns	nc	95%	nc	ns	91%
Entre 46 et 55 ans	85%	ns	nc	93%	nc	ns	85%
Entre 56 et 65 ans	101%	ns	nc	81%	nc	ns	94%
Plus de 65 ans	93%	ns	nc	80%	nc	ns	92%
TOTAL	94%	ns	nc	91%	nc	ns	86%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes dramaturges de 26 à 35 ans ont un salaire horaire moyen inférieur à celui des hommes dramaturges de mêmes âges. Il est égal à 96% du salaire horaire moyen des hommes dramaturges.

nc : fonctions non concernées par ce tableau

ns : données relatives à des effectifs trop faibles pour être significatifs

ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants artistiques

Le calcul

$$\frac{\text{salaire annuel moyen par etp des femmes}}{\text{salaire annuel moyen par etp des hommes}}$$

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire annuel moyen par etp des femmes par rapport au salaire annuel moyen des hommes.

Ce calcul n'est réalisé que sur les CDI et CDD, hors Artistes en CDD d'usage pour lesquels il n'est pas possible d'établir un etp en fonction des cachets.

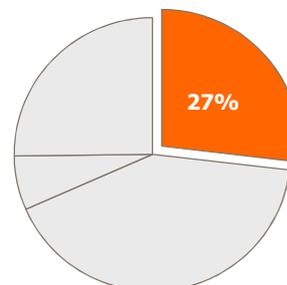
Tableau 51 : ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants artistiques par fonction – Hors artistes en CDDU

	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Directeur (trice) artistique	45	49 250	114	51 206	96%
Dramaturge	11	29 018	8	36 129	80%
TOTAL	55	45 347	122	50 263	90%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes dirigeantes artistiques non artistes en CDDU ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 90% le salaire annuel moyen par etp des hommes dirigeants artistiques.

A- II-2. La filière administration - production

% de masse salariale de cette filière sur le total



68% de femmes et 32% d'hommes

40% de personnes en CDI

Tableau 52 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et genre - filière administration - production

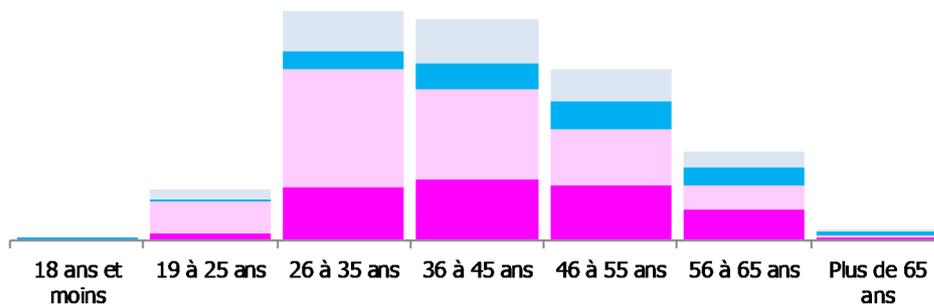
		Effectifs	Masse salariale brute (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)		
					Femmes	Hommes
CDI	Femmes	2 773	72 835	3 743	68%	32%
	Hommes	1 276	49 831	1 872	59%	41%
	Total	4 049	122 666	5 615	67%	33%
CDD	Femmes	4 248	28 044	1 492	69%	31%
	Hommes	1 908	11 467	532	71%	29%
	Total	6 156	39 511	2 024	74%	26%
Total dédoublonné	Femmes	6 761	100 879	5 235	68%	32%
	Hommes	3 119	61 298	2 404	62%	38%
	Total	9 880	162 177	7 639	69%	31%

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes salariées en CDI dans la filière administration-production sont au nombre de 2 773 (soit 68% des effectifs CDI). Elles totalisent 72,8 M€ (59% de la masse salariale brute CDI) pour 3,7 M d'heures (67% des heures relatives aux CDI).

Tableau 53 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, genre et tranches d'âges - filière administration - production

	CDI			CDD		
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)
FEMMES						
18 ans et moins	1	s	s	3	2	0
19 à 25 ans	89	1 114	86	419	1 925	145
26 à 35 ans	705	13 462	882	1 563	9 448	601
36 à 45 ans	807	22 360	1 148	1 184	8 005	396
46 à 55 ans	725	21 920	1 037	746	6 487	247
56 à 65 ans	407	12 693	548	312	2 098	98
Plus de 65 ans	39	1 240	40	21	78	4
HOMMES						
18 ans et moins	1	s	s	-	0	0
19 à 25 ans	30	338	26	140	409	31
26 à 35 ans	241	5 443	338	524	2 815	170
36 à 45 ans	342	11 515	511	594	3 254	148
46 à 55 ans	355	16 536	560	423	2 750	110
56 à 65 ans	255	13 276	375	205	2 136	70
Plus de 65 ans	52	2 717	61	22	103	4
TOTAL						
18 ans et moins	2	s	s	3	2	0
19 à 25 ans	119	1 451	112	559	2 334	176
26 à 35 ans	946	18 905	1 220	2 087	12 263	771
36 à 45 ans	1 149	33 875	1 659	1 778	11 259	544
46 à 55 ans	1 080	38 457	1 598	1 169	9 238	357
56 à 65 ans	662	25 968	923	517	4 234	168
Plus de 65 ans	91	3 957	101	43	181	7

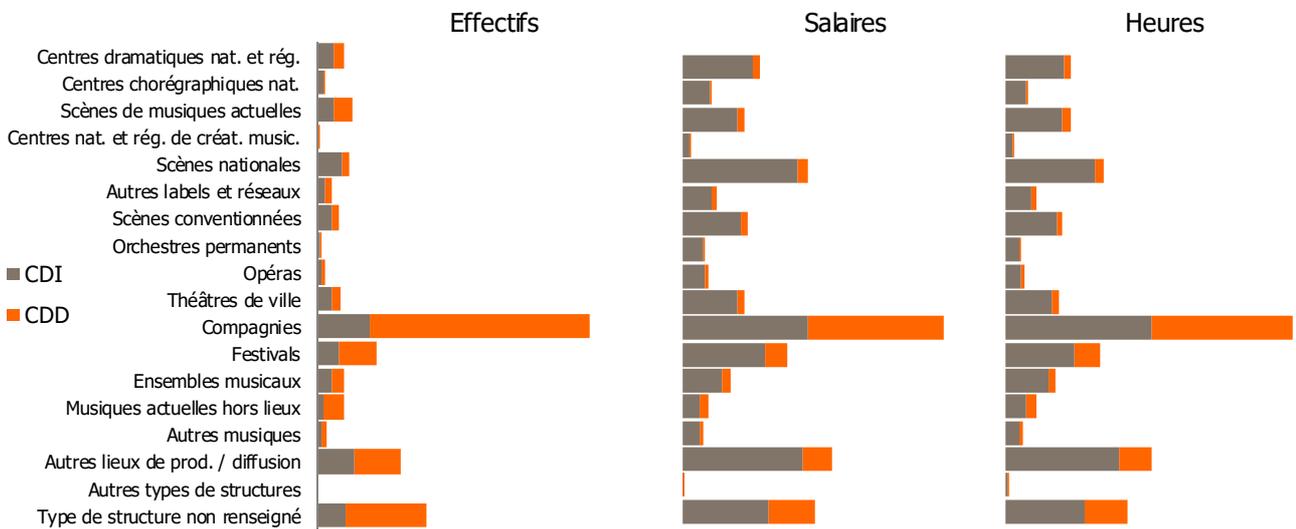
■ Femmes en CDI ■ Femmes en CDD ■ Hommes en CDI ■ Hommes en CDD



Lecture : Dans notre échantillon, les femmes de 26 à 35 ans salariées en CDI dans la filière administration-production sont au nombre de 705. Elles totalisent 13,5 M€ de salaires bruts pour 882 milliers d'heures.
s : secret statistique

Tableau 54 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et type de structure - filière administration - production

	CDI			CDD		
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	253	9 200	380	158	811	46
Centres chorégraphiques nationaux	85	3 436	128	34	185	11
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	253	7 103	367	266	1 001	58
Centres nationaux et régionaux de création musicale	29	968	41	13	112	6
Scènes nationales	367	15 005	580	119	1 196	50
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	118	3 858	170	110	565	34
Scènes conventionnées	227	7 522	331	85	877	38
Orchestres permanents	49	2 706	83	14	204	7
Opéras	64	2 793	99	46	460	20
Théâtres de ville	216	7 038	300	145	896	48
Compagnies	778	16 189	944	3 245	17 718	915
Festivals	314	10 583	447	558	3 036	162
Ensembles musicaux	216	5 206	273	186	1 016	53
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	105	2 125	128	306	1 272	75
Autres musiques (diffuseur, producteur)	79	2 114	93	79	435	20
Autres lieux de production / diffusion	553	15 630	735	673	3 772	207
Autres types de structures	5	64	5	3	6	1
Type de structure non renseigné	414	11 126	513	1 207	5 950	275



Lecture : Dans notre échantillon, les scènes de musiques actuelles ont salarié 253 personnes en CDI dans la filière administration-production pour 7,1 M€ de salaires bruts et 367 milliers d'heures.

Tableau 55 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, catégorie et par genre - filière administration - production

groupe	Genre	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Répartition par genre		
					Femmes	Hommes	
CDI	Cadre	Femmes	1 436	47 299	2 046	61%	39%
		Hommes	929	43 372	1 440	52%	48%
		Total	2 365	90 672	3 486	59%	41%
	TAM	Femmes	952	18 752	1 216	76%	24%
		Hommes	298	5 615	371	77%	23%
		Total	1 250	24 367	1 587	77%	23%
	EO	Femmes	419	6 783	481	87%	13%
		Hommes	60	843	61	89%	11%
		Total	479	7 627	542	89%	11%
CDD	Cadre	Femmes	927	9 206	381	64%	36%
		Hommes	513	5 765	199	61%	39%
		Total	1 440	14 971	580	66%	34%
	TAM	Femmes	3 072	15 931	944	70%	30%
		Hommes	1 304	5 089	285	76%	24%
		Total	4 376	21 021	1 229	77%	23%
	EO	Femmes	499	2 907	167	75%	25%
		Hommes	167	612	48	83%	17%
		Total	666	3 519	215	78%	22%
Total dédoublonné	Cadre	Femmes	2 288	56 505	2 427	62%	38%
		Hommes	1 420	49 138	1 639	53%	47%
		Total	3 708	105 643	4 066	60%	40%
	TAM	Femmes	3 913	34 684	2 160	71%	29%
		Hommes	1 571	10 704	655	76%	24%
		Total	5 484	45 388	2 816	77%	23%
	EO	Femmes	880	9 690	648	80%	20%
		Hommes	223	1 456	109	87%	13%
		Total	1 103	11 146	757	86%	14%

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes TAM salariées en CDD dans la filière administration-production sont au nombre de 3 072 (soit 70% des effectifs TAM en CDD). Elles totalisent 15,9 M€ (76% de la masse salariale brute totale des CDD de cette catégorie dans cette filière) pour 0,9 M d'heures (77% du nombre total d'heures des CDD de cette catégorie dans cette filière).

TAM = technicien et agent de maîtrise
EO= employé et ouvrier

Tableau 56 : Effectifs et indicateurs sur le salaire horaire par groupe, par fonction, par type de contrat et par genre - filière administration - production

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel ■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel ■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel			
1	Directeur (trice)	CDI	Femmes	289	31,1 €	22,1 €	27,0 €	34,2 €	57%	16%	27%
			Hommes	521	37,4 €	23,9 €	30,3 €	39,5 €	44%	16%	40%
			Total	810	35,2 €	23,3 €	29,0 €	37,7 €	48%	16%	35%
		CDD	Femmes	25	37,7 €	25,2 €	34,2 €	43,0 €	27%	15%	58%
			Hommes	42	40,6 €	28,0 €	33,0 €	42,8 €	33%	17%	50%
			Total	67	39,6 €	26,2 €	33,7 €	43,0 €	30%	16%	52%
2	Administrateur (trice)	CDI	Femmes	457	21,8 €	16,7 €	19,4 €	24,2 €	61%	17%	22%
			Hommes	201	27,2 €	17,9 €	22,0 €	27,9 €	45%	18%	37%
			Total	658	23,6 €	17,1 €	20,1 €	25,4 €	54%	17%	26%
		CDD	Femmes	75	21,1 €	13,0 €	16,5 €	19,4 €	79%	8%	13%
			Hommes	19	27,8 €	16,5 €	19,8 €	27,1 €	52%	21%	27%
			Total	94	22,4 €	14,0 €	16,5 €	20,1 €	69%	10%	14%
3	Secrétaire général(e)	CDI	Femmes	146	26,4 €	19,4 €	23,1 €	27,3 €	25%	24%	51%
			Hommes	45	28,2 €	21,4 €	25,8 €	29,9 €	20%	18%	62%
			Total	191	26,9 €	19,8 €	23,3 €	28,0 €	24%	22%	53%
		CDD	Femmes	7	23,0 €	17,4 €	21,0 €	25,1 €	26%	11%	63%
			Hommes	3	23,3 €	18,2 €	18,3 €	26,2 €	0%	75%	25%
			Total	10	23,1 €	18,2 €	20,8 €	25,1 €	16%	35%	49%
3	Directeur (trice) de production	CDI	Femmes	60	26,7 €	18,5 €	23,5 €	28,4 €	26%	20%	54%
			Hommes	40	25,4 €	18,0 €	24,3 €	29,4 €	33%	13%	54%
			Total	100	26,2 €	18,4 €	23,5 €	29,1 €	27%	17%	52%
		CDD	Femmes	168	30,0 €	21,4 €	27,0 €	37,7 €	22%	14%	64%
			Hommes	151	31,4 €	21,4 €	28,6 €	37,7 €	18%	11%	71%
			Total	319	30,6 €	21,4 €	28,4 €	37,7 €	20%	13%	66%
3	Sous-total groupe 3	CDI	Femmes	206	26,5 €	19,3 €	23,1 €	27,5 €	25%	23%	52%
			Hommes	84	26,9 €	19,8 €	25,1 €	29,7 €	26%	16%	58%
			Total	290	26,6 €	19,4 €	23,5 €	28,3 €	25%	21%	54%
		CDD	Femmes	175	29,9 €	21,0 €	26,6 €	37,7 €	22%	14%	64%
			Hommes	154	31,3 €	21,4 €	28,6 €	37,7 €	18%	12%	70%
			Total	329	30,5 €	21,4 €	28,4 €	37,7 €	20%	13%	67%
4	Conseiller (ère) technique	CDI	Femmes	10	24,9 €	21,7 €	24,6 €	26,4 €	9%	0%	91%
			Hommes	11	25,3 €	19,6 €	21,4 €	27,8 €	22%	19%	59%
			Total	21	25,1 €	20,2 €	24,6 €	26,6 €	16%	9%	74%
		CDD	Femmes	74	22,9 €	16,3 €	18,8 €	25,0 €	42%	24%	34%
			Hommes	77	26,4 €	16,3 €	21,4 €	28,7 €	32%	13%	56%
			Total	151	24,9 €	16,3 €	20,8 €	28,4 €	33%	16%	44%
4	Responsable d'administration	CDI	Femmes	73	16,9 €	14,5 €	15,5 €	16,9 €	73%	14%	13%
			Hommes	23	18,4 €	14,2 €	16,7 €	20,6 €	58%	22%	20%
			Total	96	17,3 €	14,5 €	15,7 €	17,4 €	69%	16%	15%
		CDD	Femmes	19	16,7 €	13,8 €	14,2 €	16,3 €	84%	10%	6%
			Hommes	3	13,5 €	9,9 €	13,0 €	13,9 €	86%	7%	7%
			Total	22	16,0 €	13,2 €	13,8 €	16,3 €	82%	9%	6%
4	Chef-comptable	CDI	Femmes	111	23,1 €	18,3 €	20,8 €	23,5 €	24%	36%	40%
			Hommes	29	23,8 €	18,9 €	21,2 €	25,7 €	8%	39%	53%
			Total	140	23,3 €	18,5 €	20,9 €	24,1 €	20%	36%	43%
		CDD	Femmes	9	23,9 €	19,3 €	20,4 €	25,6 €	19%	38%	43%
			Hommes	1	s	s	s	s	0%		
			Total	10	23,1 €	18,2 €	20,0 €	24,4 €	26%	30%	33%
4	Collaborateur (trice) de direction	CDI	Femmes	158	19,5 €	15,2 €	17,4 €	20,3 €	58%	21%	21%
			Hommes	10	15,8 €	13,8 €	16,0 €	16,3 €	76%	19%	4%
			Total	168	19,2 €	15,1 €	17,2 €	20,0 €	57%	20%	19%
		CDD	Femmes	34	16,0 €	11,2 €	13,7 €	15,2 €	85%	3%	12%
			Hommes	5	25,3 €	11,1 €	25,4 €	36,1 €	36%	9%	55%
			Total	39	16,7 €	11,2 €	13,8 €	15,2 €	77%	4%	14%
4	Administrateur (trice) de production / de diffusion	CDI	Femmes	146	19,1 €	14,5 €	16,8 €	19,3 €	54%	25%	21%
			Hommes	45	18,4 €	14,4 €	17,2 €	19,9 €	50%	24%	26%
			Total	191	19,0 €	14,5 €	17,1 €	19,7 €	52%	24%	21%
		CDD	Femmes	562	24,9 €	18,3 €	22,9 €	28,6 €	20%	18%	62%
			Hommes	225	26,5 €	18,6 €	22,9 €	30,6 €	22%	18%	60%
			Total	787	25,3 €	18,6 €	22,9 €	28,6 €	21%	17%	60%

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition du salaire			
								moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
4	Programmeur(trice) artistique	CDI	Femmes	8	22,8 €	14,5 €	16,5 €	20,8 €	63%	6%	30%
			Hommes	19	19,1 €	14,2 €	17,1 €	20,4 €	53%	34%	13%
			Total	27	20,0 €	14,4 €	16,5 €	20,6 €	53%	26%	16%
		CDD	Femmes	1	s	s	s	s	0%	0%	0%
			Hommes	3	17,5 €	14,5 €	14,7 €	21,9 €	55%	18%	27%
			Total	4	17,8 €	14,5 €	15,7 €	21,7 €	50%	25%	25%
	Sous-total groupe 4	CDI	Femmes	504	20,0 €	15,1 €	17,7 €	21,1 €	50%	24%	26%
			Hommes	137	20,0 €	15,3 €	18,5 €	21,9 €	42%	27%	30%
		Total	641	20,0 €	15,1 €	17,8 €	21,3 €	48%	24%	27%	
		CDD	Femmes	692	24,6 €	17,9 €	22,6 €	28,6 €	23%	18%	60%
Hommes	312		26,3 €	18,0 €	22,9 €	30,0 €	24%	17%	59%		
5	Secrétaire de direction	CDI	Femmes	113	17,6 €	14,0 €	16,4 €	18,6 €	36%	37%	27%
			Hommes	1	s	s	s	s	0%	0%	0%
			Total	114	17,6 €	14,0 €	16,3 €	18,5 €	34%	35%	26%
		CDD	Femmes	14	22,9 €	12,2 €	14,2 €	14,8 €	39%	48%	13%
			Hommes	0	s	s	s	s	0%	0%	0%
			Total	14	22,9 €	12,2 €	14,2 €	14,8 €	36%	45%	12%
	Chargé(e) de production / de diffusion	CDI	Femmes	431	15,2 €	11,9 €	13,6 €	15,9 €	55%	22%	23%
			Hommes	156	14,6 €	11,4 €	13,0 €	16,3 €	59%	19%	22%
		Total	587	15,0 €	11,8 €	13,4 €	15,9 €	54%	21%	22%	
		CDD	Femmes	2 535	19,1 €	14,1 €	17,1 €	21,4 €	26%	21%	53%
Hommes	1 061		21,0 €	14,3 €	18,9 €	24,7 €	23%	16%	61%		
Sous-total groupe 5	CDI	Femmes	561	15,8 €	12,3 €	14,3 €	16,8 €	24%	19%	53%	
		Hommes	184	15,0 €	11,8 €	13,3 €	17,2 €	50%	26%	24%	
	Total	745	15,6 €	12,2 €	14,1 €	16,9 €	55%	20%	26%		
	CDD	Femmes	2 552	19,1 €	14,0 €	17,1 €	21,4 €	51%	25%	24%	
Hommes		1 067	21,0 €	14,3 €	18,9 €	24,7 €	26%	21%	53%		
6	Attaché(e) (production, administration)	CDI	Femmes	180	14,1 €	11,0 €	12,3 €	14,2 €	23%	16%	61%
			Hommes	50	14,4 €	11,2 €	13,2 €	15,2 €	61%	23%	17%
			Total	230	14,2 €	11,1 €	12,4 €	14,4 €	53%	22%	25%
		CDD	Femmes	680	17,5 €	12,2 €	15,3 €	19,1 €	58%	22%	18%
			Hommes	279	18,1 €	12,5 €	16,3 €	20,8 €	31%	24%	45%
			Total	959	17,6 €	12,3 €	15,4 €	19,6 €	29%	19%	52%
	Comptable	CDI	Femmes	222	17,4 €	13,5 €	15,7 €	19,0 €	27%	21%	42%
			Hommes	65	17,6 €	13,2 €	15,9 €	19,5 €	19%	32%	49%
		Total	287	17,4 €	13,5 €	15,8 €	19,0 €	15%	34%	51%	
		CDD	Femmes	50	20,0 €	11,0 €	14,6 €	21,1 €	17%	30%	45%
Hommes	14		48,6 €	12,2 €	12,8 €	18,1 €	40%	16%	44%		
8	Secrétaire	CDI	Femmes	143	14,5 €	11,0 €	13,1 €	14,5 €	27%	13%	29%
			Hommes	3	11,7 €	9,9 €	11,7 €	11,9 €	54%	27%	19%
			Total	146	14,4 €	11,0 €	13,0 €	14,5 €	72%	22%	6%
		CDD	Femmes	72	34,7 €	9,9 €	10,7 €	11,6 €	52%	25%	18%
			Hommes	9	13,4 €	10,5 €	11,9 €	13,0 €	78%	10%	12%
			Total	81	33,2 €	9,9 €	10,7 €	11,9 €	36%	44%	20%
	Secrétaire-comptable	CDI	Femmes	65	14,0 €	11,8 €	12,9 €	15,0 €	70%	11%	12%
			Hommes	7	13,7 €	11,5 €	12,2 €	16,2 €	57%	26%	18%
		Total	72	14,0 €	11,7 €	12,9 €	15,0 €	35%	38%	27%	
		CDD	Femmes	31	13,3 €	9,9 €	10,6 €	11,5 €	52%	25%	17%
Hommes	4		11,6 €	9,9 €	9,9 €	9,9 €	82%	9%	9%		
Sous-total groupe 8	CDI	Femmes	208	14,3 €	11,5 €	13,0 €	14,7 €	83%	0%	17%	
		Hommes	10	12,9 €	11,4 €	11,9 €	12,9 €	75%	8%	9%	
	Total	218	14,3 €	11,4 €	13,0 €	14,7 €	55%	27%	19%		
	CDD	Femmes	103	27,6 €	9,9 €	10,6 €	11,5 €	79%	10%	11%	
Hommes		13	12,7 €	9,9 €	10,9 €	13,0 €	56%	26%	19%		
Total	116	26,4 €	9,9 €	10,6 €	11,9 €	78%	11%	12%			

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition du salaire		
								moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
Aide-comptable	CDI	Femmes	16	13,8 €	11,9 €	12,8 €	14,6 €	45%	42%	13%
		Hommes	4	26,8 €	9,9 €	30,7 €	30,7 €	27%	13%	60%
		Total	20	15,0 €	11,9 €	12,8 €	14,6 €	41%	37%	17%
	CDD	Femmes	25	15,7 €	9,9 €	10,5 €	13,1 €	72%	8%	20%
		Hommes	15	12,6 €	9,9 €	11,6 €	13,2 €	48%	25%	27%
		Total	40	14,6 €	9,9 €	10,9 €	13,1 €	36%	8%	13%
Caissier (ère)	CDI	Femmes	51	14,5 €	11,6 €	13,0 €	15,9 €	21%	47%	32%
		Hommes	20	16,6 €	11,5 €	12,7 €	14,9 €	20%	50%	29%
		Total	71	15,0 €	11,6 €	13,0 €	15,8 €	20%	46%	31%
	CDD	Femmes	176	24,3 €	10,7 €	12,4 €	16,1 €	40%	22%	38%
		Hommes	71	41,5 €	10,5 €	13,6 €	30,7 €	33%	17%	50%
		Total	247	29,2 €	10,7 €	12,7 €	18,0 €	30%	16%	33%
Standardiste	CDI	Femmes	19	14,4 €	12,3 €	13,3 €	15,4 €	35%	40%	25%
		Hommes	7	12,3 €	10,6 €	12,0 €	12,2 €	62%	27%	11%
		Total	26	13,9 €	11,9 €	12,4 €	14,7 €	41%	35%	21%
	CDD	Femmes	16	13,5 €	10,2 €	11,7 €	12,0 €	49%	36%	15%
		Hommes	6	15,2 €	10,2 €	10,2 €	12,2 €	72%	11%	17%
		Total	22	14,1 €	10,2 €	11,2 €	12,0 €	35%	18%	10%
Agent de catering	CDI	Femmes	3	11,1 €	10,9 €	11,2 €	11,6 €	0%	97%	0%
		Hommes	0	s	s	s	s	34%	11%	56%
		Total	3	11,1 €	10,9 €	11,2 €	11,6 €	24%	24%	52%
	CDD	Femmes	28	15,4 €	10,3 €	15,4 €	20,4 €	14%	7%	26%
		Hommes	16	15,0 €	11,9 €	13,6 €	18,7 €	44%	26%	30%
		Total	44	15,3 €	11,1 €	13,7 €	20,4 €	51%	24%	25%
Employé(e) de bureau	CDI	Femmes	122	14,3 €	10,9 €	12,3 €	15,0 €	42%	24%	28%
		Hommes	19	12,9 €	10,4 €	11,3 €	14,4 €	68%	14%	18%
		Total	141	14,2 €	10,9 €	12,2 €	15,0 €	58%	25%	17%
	CDD	Femmes	156	15,3 €	9,9 €	10,5 €	12,6 €	56%	14%	15%
		Hommes	47	13,1 €	9,9 €	10,8 €	12,9 €	39%	33%	28%
		Total	203	14,7 €	9,9 €	10,6 €	12,7 €	40%	35%	25%
Sous-total groupe 9	CDI	Femmes	211	14,3 €	11,2 €	12,6 €	15,0 €	39%	33%	28%
		Hommes	50	14,8 €	11,0 €	12,0 €	14,5 €	40%	35%	25%
		Total	261	14,4 €	11,2 €	12,5 €	14,9 €	39%	33%	28%
	CDD	Femmes	400	18,3 €	10,0 €	11,2 €	13,8 €	56%	17%	27%
		Hommes	154	23,5 €	10,2 €	12,0 €	14,5 €	45%	22%	33%
		Total	554	19,7 €	10,1 €	11,5 €	14,3 €	53%	18%	29%

Lecture : 2 535 chargées de production/ de diffusion en CDD sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen est de 19,1 € et la médiane de 17,1 €. 26% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

s : Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons renseigner les indicateurs de salaire brut en dessous de 3 effectifs.

Les emplois qui ne concernent que peu de salariés n'apparaissent pas dans ce tableau. À savoir : comptable principal(e), bibliothécaire musical et copiste.

Se reporter à la page 32 pour la définition des indicateurs (quartiles).

Zoom sur les dirigeants d'entreprise

Ce zoom fait suite à l'accord sur l'égalité professionnelle et salariale entre les femmes et les hommes (cf page 8), afin d'étudier l'accès des femmes aux postes de direction.

Ce zoom sur les dirigeants d'entreprise concerne les directeurs (trices) et les directeurs (trices) adjoints (tes) et délégués (ées) engagés en CDI.

Tableau 57 : Indicateurs sur le salaire horaire par classe d'âges et par genre



		Directeur (trice)					Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)				
		Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1 ^{er} quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3 ^e quartile
18 ans et moins	Femmes	0					0				
	Hommes	0					0				
Entre 19 et 25 ans	Femmes	0					0				
	Hommes	1	s	s	s	s	0				
Entre 26 et 35 ans	Femmes	12	21,4 €	16,5 €	22,0 €	24,6 €	4	25,6 €	19,8 €	22,5 €	27,5 €
	Hommes	18	23,8 €	17,7 €	21,4 €	25,7 €	3	20,4 €	14,8 €	17,3 €	23,7 €
Entre 36 et 45 ans	Femmes	65	26,2 €	18,6 €	23,3 €	28,3 €	18	27,5 €	22,0 €	25,4 €	29,7 €
	Hommes	90	30,5 €	20,7 €	24,0 €	32,6 €	9	26,6 €	20,0 €	25,7 €	31,5 €
Entre 46 et 55 ans	Femmes	81	32,6 €	23,9 €	29,1 €	37,8 €	13	31,0 €	22,2 €	27,0 €	34,3 €
	Hommes	176	36,9 €	24,6 €	30,5 €	38,8 €	14	29,0 €	17,0 €	30,3 €	35,5 €
Entre 56 et 65 ans	Femmes	75	34,8 €	25,5 €	29,7 €	34,9 €	4	30,9 €	24,6 €	28,5 €	29,9 €
	Hommes	167	42,9 €	27,3 €	34,8 €	43,2 €	5	31,7 €	29,7 €	30,6 €	36,5 €
Plus de 65 ans	Femmes	17	35,4 €	22,3 €	29,4 €	40,5 €	1	s	s	s	s
	Hommes	42	44,0 €	23,9 €	35,2 €	52,3 €	0				
TOTAL	Femmes	250	31,4 €	22,1 €	27,3 €	34,7 €	40	28,9 €	22,0 €	26,2 €	29,8 €
	Hommes	494	38,0 €	23,9 €	30,4 €	39,6 €	31	28,0 €	18,3 €	29,3 €	34,0 €
	Total	744	35,8 €	23,4 €	29,2 €	38,4 €	71	28,5 €	21,2 €	26,4 €	31,8 €

Lecture : Les 65 directrices de 36 à 45 ans de notre échantillon ont un salaire horaire brut moyen de 26,2€ et un salaire médian de 23,3€.

s : secret statistique

Tableau 58 : Poids du salaire horaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes

Le calcul :

$$\frac{\text{salaire horaire moyen des femmes}}{\text{salaire horaire moyen des hommes}}$$

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire moyen des femmes par rapport au salaire moyen des hommes.



	Directeur (trice)	Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)
Entre 26 et 35 ans	90%	ns
Entre 36 et 45 ans	86%	103%
Entre 46 et 55 ans	88%	107%
Entre 56 et 65 ans	81%	ns
Plus de 65 ans	81%	ns
TOTAL	83%	103%

Lecture : Sur notre échantillon, les directrices de 56 à 65 ans ont un salaire horaire moyen représentant 81% du salaire horaire moyen des hommes.

ns : en dessous de 3 effectifs femmes et/ou hommes, cet indicateur est non significatif.

ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants d'entreprise

Le calcul

$$\frac{\text{salaire annuel moyen par etp des femmes}}{\text{salaire annuel moyen par etp des hommes}}$$

permet de comparer le salaire des femmes par rapport à celui des hommes.

Cet indicateur donne le poids du salaire annuel moyen par etp des femmes par rapport au salaire annuel moyen des hommes.

Tableau 59 : ETP et salaire annuel moyen par ETP des dirigeants d'entreprise par fonction

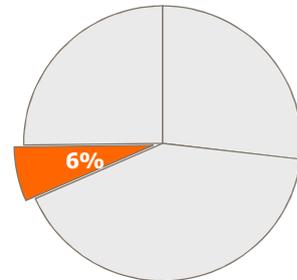


	Femmes		Hommes		Poids du salaire moyen des femmes par rapport à celui des hommes
	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	Nombre d'etp	Salaire moyen par etp	
Directeur (trice)	202	56 532	418	65 105	87%
Directeur (trice) adjoint(e) ou délégué(e)	34	50 970	24	50 384	101%
TOTAL	236	55 737	443	64 291	87%

Lecture : Sur notre échantillon, les femmes dirigeantes d'entreprise ont un salaire annuel moyen par etp inférieur au salaire annuel moyen par etp des hommes. Il est égal à 87% du salaire annuel moyen par etp des hommes dirigeants d'entreprise.

A- II-3. La filière Communication – Relations Publiques – Action culturelle

% de masse salariale de cette filière sur le total



64% de femmes et 36% d'hommes

34% de personnes en CDI

Tableau 60 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et genre - filière Communication – RP

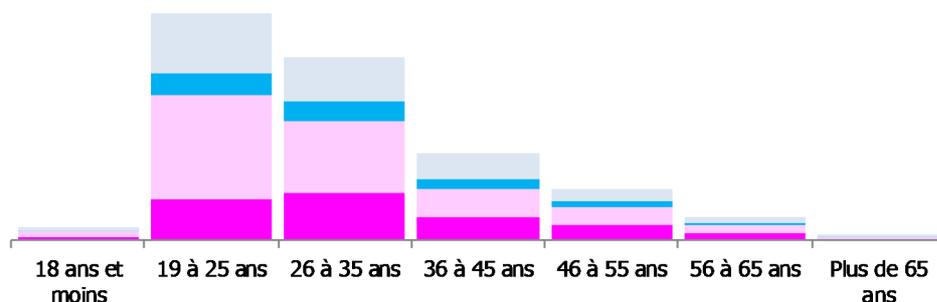
		Effectifs	Masse salariale brute (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)		
					Femmes	Hommes
CDI	Femmes	1 556	19 618	1 256	70%	30%
	Hommes	682	7 290	470	73%	27%
	Total	2 238	26 907	1 726	73%	27%
CDD	Femmes	2 677	6 077	440	61%	39%
	Hommes	1 732	2 666	191	70%	30%
	Total	4 409	8 743	631	70%	30%
Total dédoublonné	Femmes	4 101	25 695	1 696	64%	36%
	Hommes	2 354	9 956	661	72%	28%
	Total	6 455	35 651	2 356	72%	28%

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes salariées en CDI dans la filière Communication/RP sont au nombre de 1 556 (soit 70% des effectifs CDI). Elles totalisent 19,7 M€ (73% de la masse salariale brute totale des CDI de cette filière) pour 1,3 M d'heures (73% du nombre total d'heures des CDI dans la filière).

Tableau 61 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, genre et tranches d'âges - filière Communication – RP

	CDI			CDD			
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	
FEMMES	18 ans et moins	31	12	1	59	30	2
	19 à 25 ans	471	1 275	93	1 173	1 807	139
	26 à 35 ans	542	7 866	557	815	2 713	203
	36 à 45 ans	257	5 481	325	323	782	50
	46 à 55 ans	170	3 427	197	195	427	28
	56 à 65 ans	72	1 501	80	91	234	15
	Plus de 65 ans	13	56	4	21	85	3
HOMMES	18 ans et moins	10	7	1	41	25	2
	19 à 25 ans	250	622	45	673	846	65
	26 à 35 ans	216	2 571	181	495	1 012	75
	36 à 45 ans	109	2 050	131	297	445	29
	46 à 55 ans	68	1 516	82	149	230	13
	56 à 65 ans	27	496	28	62	97	6
	Plus de 65 ans	2	28	2	15	11	0
TOTAL	18 ans et moins	41	19	2	100	54	4
	19 à 25 ans	721	1 897	138	1 846	2 653	204
	26 à 35 ans	758	10 436	738	1 310	3 725	277
	36 à 45 ans	366	7 532	456	620	1 227	79
	46 à 55 ans	238	4 943	279	344	657	41
	56 à 65 ans	99	1 996	108	153	331	22
	Plus de 65 ans	15	84	6	36	96	4

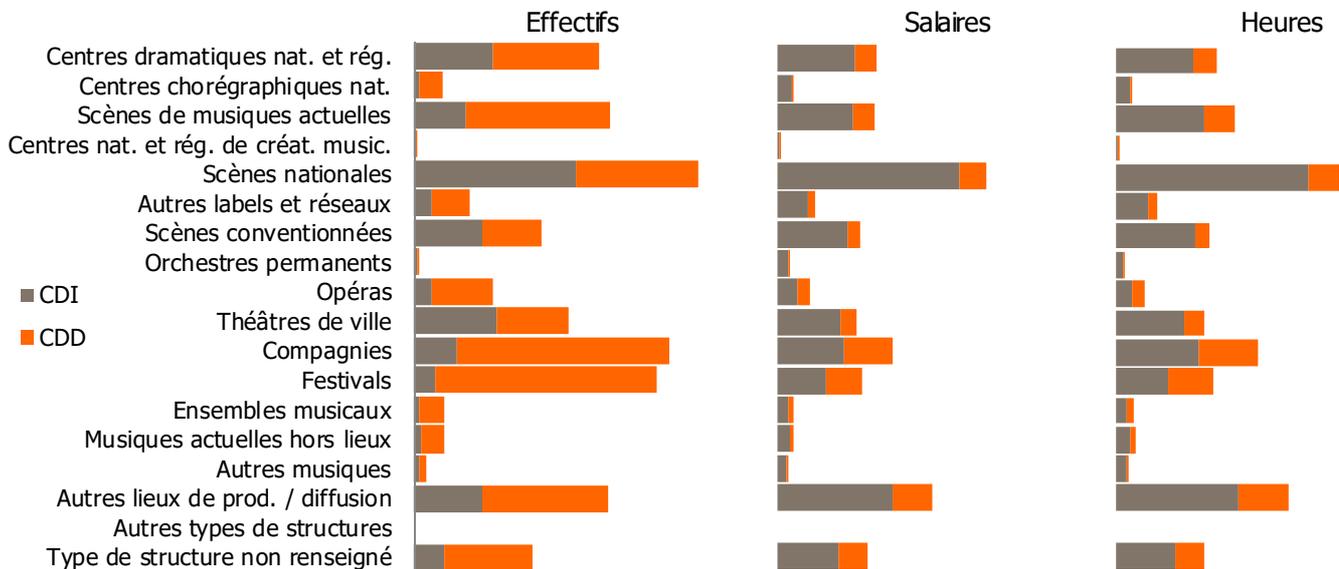
■ Femmes en CDI ■ Femmes en CDD ■ Hommes en CDI ■ Hommes en CDD



Lecture : Dans notre échantillon, les femmes de 26 à 35 ans salariées en CDI dans la filière communication/RP sont au nombre de 542. Elles totalisent 7,9 M€ de salaires bruts pour 557 milliers d'heures.

Tableau 62 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et type de structure - filière Communication – RP

	CDI			CDD		
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	266	2 404	145	354	674	43
Centres chorégraphiques nationaux	17	436	26	81	70	3
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	174	2 330	164	482	689	55
Centres nationaux et régionaux de création musicale	3	44	3	9	39	3
Scènes nationales	544	5 647	358	410	794	56
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	61	962	60	127	216	16
Scènes conventionnées	231	2 194	146	197	351	27
Orchestres permanents	10	321	14	3	28	2
Opéras	63	598	30	202	375	24
Théâtres de ville	275	1 974	126	245	461	36
Compagnies	145	2 054	155	711	1 521	110
Festivals	71	1 483	96	743	1 121	86
Ensembles musicaux	20	339	20	85	171	12
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	23	372	27	78	122	9
Autres musiques (diffuseur, producteur)	19	283	18	24	36	3
Autres lieux de production / diffusion	230	3 562	226	421	1 220	93
Autres types de structures	-	0	0	-	0	0
Type de structure non renseigné	100	1 905	111	299	856	53



Lecture : Dans notre échantillon, les scènes nationales ont salarié 544 personnes en CDI dans la filière communication/RP, pour 5,6 M€ de salaires bruts et 358 milliers d'heures.

Tableau 63 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, catégorie et par genre - filière Communication – RP

groupe	Genre	Effectifs	Masse salariale (en M€)	Nombre d'heures (en milliers)		Femmes		Hommes	
						Effectifs	Salaires	Heures	Effectifs
CDI	Cadre	Femmes	158	4 560	227	Effectifs	75%	25%	
		Hommes	52	1 633	80	Salaires	74%	26%	
		Total	210	6 193	307	Heures	74%	26%	
	TAM	Femmes	662	12 455	836	Effectifs	77%	23%	
		Hommes	199	3 738	255	Salaires	77%	23%	
		Total	861	16 193	1 092	Heures	77%	23%	
	EO	Femmes	744	2 602	192	Effectifs	63%	37%	
		Hommes	432	1 919	135	Salaires	58%	42%	
		Total	1 176	4 521	327	Heures	59%	41%	
CDD	Cadre	Femmes	36	204	10	Effectifs	69%	31%	
		Hommes	16	43	2	Salaires	83%	17%	
		Total	52	246	12	Heures	83%	17%	
	TAM	Femmes	838	3 397	245	Effectifs	58%	42%	
		Hommes	595	1 291	90	Salaires	72%	28%	
		Total	1 433	4 688	334	Heures	73%	27%	
	EO	Femmes	1 809	2 477	186	Effectifs	62%	38%	
		Hommes	1 124	1 332	99	Salaires	65%	35%	
		Total	2 933	3 809	285	Heures	65%	35%	
Total dédoublonné	Cadre	Femmes	189	4 763	237	Effectifs	74%	26%	
		Hommes	67	1 676	81	Salaires	74%	26%	
		Total	256	6 439	319	Heures	74%	26%	
	TAM	Femmes	1 440	15 852	1 081	Effectifs	65%	35%	
		Hommes	784	5 029	345	Salaires	76%	24%	
		Total	2 224	20 881	1 426	Heures	76%	24%	
	EO	Femmes	2 489	5 079	378	Effectifs	62%	38%	
		Hommes	1 510	3 251	234	Salaires	61%	39%	
		Total	3 999	8 330	612	Heures	62%	38%	

Lecture : Dans notre échantillon, les femmes TAM salariées en CDD dans la filière communication/RP sont au nombre de 838 (soit 58% des effectifs TAM en CDD). Elles totalisent 3,4 M€ (72% de la masse salariale brute totale des CDD de cette catégorie dans cette filière) pour 245 milliers d'heures (73% du nombre total d'heures des CDD de cette catégorie dans cette filière).

TAM = technicien et agent de maîtrise
EO = employé et ouvrier

Tableau 64 : Effectifs et indicateurs sur le salaire horaire par groupe, par fonction, par type de contrat et par genre- filière Communication – RP

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition des salaires			
								moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
3	Directeur (trice) de la communication, des relations publiques et de l'action culturelle	CDI	Femmes	27	23,3 €	17,8 €	21,2 €	27,1 €	34%	24%	42%
			Hommes	7	24,1 €	17,9 €	22,8 €	25,6 €	29%	16%	55%
			Total	34	23,4 €	17,8 €	21,4 €	26,9 €	33%	22%	44%
		CDD	Femmes	0	s	s	s	s	0%		
			Hommes	0	s	s	s	s	0%		
			Total	0	s	s	s	s	0%		
4	Responsable des relations avec la presse	CDI	Femmes	5	26,0 €	18,2 €	19,8 €	24,1 €	18%	47%	36%
			Hommes	1	s	s	s	s	0%		
			Total	6	26,7 €	19,3 €	21,2 €	28,4 €	14%	37%	49%
		CDD	Femmes	2	s	s	s	s	0%		
			Hommes	0	s	s	s	s	0%		
			Total	2	s	s	s	s	0%		
5	Responsable de formation	CDI	Femmes	13	24,7 €	19,0 €	20,0 €	26,7 €	20%	51%	29%
			Hommes	3	26,6 €	17,4 €	22,7 €	37,3 €	0%	28%	72%
			Total	16	25,1 €	19,0 €	20,4 €	30,0 €	16%	46%	38%
		CDD	Femmes	21	61,5 €	27,9 €	50,7 €	61,8 €	53%	90%	57%
			Hommes	14	59,6 €	47,3 €	54,7 €	65,0 €	0%	97%	3%
			Total	35	60,7 €	34,0 €	54,5 €	61,8 €	48%	93%	59%
6	Responsable de l'action culturelle	CDI	Femmes	35	19,0 €	15,4 €	16,9 €	21,3 €	52%	22%	26%
			Hommes	11	19,6 €	14,1 €	17,6 €	23,1 €	46%	21%	33%
			Total	46	19,2 €	15,2 €	16,9 €	21,5 €	50%	22%	27%
		CDD	Femmes	2	s	s	s	s	0%		
			Hommes	0	s	s	s	s	0%		
			Total	2	s	s	s	s	0%		
7	Responsable du secteur de l'information	CDI	Femmes	78	20,3 €	15,5 €	17,8 €	20,8 €	47%	22%	31%
			Hommes	30	19,9 €	15,5 €	18,5 €	21,0 €	41%	25%	34%
			Total	108	20,2 €	15,5 €	17,8 €	20,8 €	44%	22%	31%
		CDD	Femmes	11	22,4 €	16,4 €	17,8 €	21,3 €	45%	18%	38%
			Hommes	2	s	s	s	s	0%		
			Total	13	22,1 €	16,4 €	17,7 €	21,2 €	43%	25%	32%
8	Sous-total groupe 4	CDI	Femmes	131	20,6 €	15,7 €	18,2 €	21,4 €	44%	26%	29%
			Hommes	45	20,5 €	15,5 €	18,9 €	23,1 €	38%	24%	38%
			Total	176	20,6 €	15,7 €	18,5 €	21,7 €	43%	26%	32%
		CDD	Femmes	36	37,7 €	16,8 €	21,3 €	43,7 €	33%	12%	55%
			Hommes	16	48,3 €	17,4 €	54,5 €	62,2 €	13%	16%	71%
			Total	52	40,8 €	16,8 €	22,7 €	54,5 €	27%	13%	60%
9	Chargé(e) du secteur des relations avec le public	CDI	Femmes	354	15,1 €	11,9 €	13,8 €	15,9 €	52%	29%	19%
			Hommes	110	15,2 €	11,8 €	13,2 €	15,1 €	65%	19%	16%
			Total	464	15,1 €	11,9 €	13,7 €	15,6 €	53%	26%	18%
		CDD	Femmes	219	13,9 €	9,9 €	11,9 €	14,4 €	71%	11%	18%
			Hommes	52	12,0 €	9,9 €	10,1 €	11,9 €	86%	4%	9%
			Total	271	13,5 €	9,9 €	11,5 €	13,9 €	65%	9%	15%
10	Attaché(e) à l'accueil	CDI	Femmes	71	14,7 €	12,1 €	13,4 €	15,4 €	52%	30%	18%
			Hommes	21	15,9 €	12,9 €	13,7 €	17,1 €	33%	29%	38%
			Total	92	14,9 €	12,2 €	13,6 €	15,7 €	45%	28%	21%
		CDD	Femmes	28	20,5 €	10,7 €	12,2 €	15,0 €	64%	6%	30%
			Hommes	11	16,9 €	10,5 €	11,8 €	16,1 €	50%	21%	29%
			Total	39	19,7 €	10,7 €	11,9 €	15,0 €	46%	7%	22%
11	Attaché(e) à l'information	CDI	Femmes	94	15,6 €	12,4 €	13,9 €	16,4 €	37%	34%	29%
			Hommes	22	16,5 €	13,0 €	14,8 €	17,0 €	45%	26%	28%
			Total	116	15,8 €	12,5 €	14,0 €	16,4 €	38%	32%	28%
		CDD	Femmes	68	19,9 €	10,9 €	13,0 €	18,5 €	46%	18%	36%
			Hommes	25	19,3 €	10,7 €	11,9 €	15,2 €	48%	29%	24%
			Total	93	19,8 €	10,7 €	12,2 €	17,2 €	40%	18%	28%
12	Attaché(e) aux relations avec le public	CDI	Femmes	106	14,5 €	11,9 €	13,2 €	15,5 €	36%	39%	25%
			Hommes	23	14,4 €	12,0 €	13,4 €	15,5 €	46%	32%	22%
			Total	129	14,5 €	11,9 €	13,3 €	15,5 €	37%	37%	24%
		CDD	Femmes	101	13,7 €	10,7 €	11,2 €	13,0 €	65%	21%	14%
			Hommes	25	13,5 €	9,9 €	10,5 €	12,5 €	72%	12%	17%
			Total	126	13,6 €	10,4 €	10,9 €	12,9 €	51%	14%	11%

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition par rapport au salaire conventionnel			
								■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
6	Attaché(e) à l'accompagnement des pratiques artistiques et culturelles	CDI	Femmes	18	18,4 €	12,0 €	13,7 €	16,2 €	48%	29%	23%
			Hommes	14	15,4 €	11,1 €	13,5 €	18,0 €	41%	25%	34%
			Total	32	16,9 €	11,1 €	13,5 €	18,0 €	34%	21%	22%
		CDD	Femmes	399	27,7 €	11,4 €	16,0 €	26,9 €	38%	10%	52%
			Hommes	446	28,6 €	12,6 €	18,1 €	29,2 €	31%	11%	58%
			Total	845	28,1 €	11,9 €	17,3 €	28,6 €	18%	5%	28%
	Graphiste ou infographiste	CDI	Femmes	18	20,5 €	11,4 €	15,2 €	22,9 €	37%	12%	51%
			Hommes	9	16,4 €	12,1 €	13,3 €	19,4 €	49%	16%	35%
			Total	27	19,2 €	12,0 €	15,2 €	22,6 €	39%	13%	45%
		CDD	Femmes	24	45,3 €	10,7 €	12,6 €	21,5 €	47%	11%	42%
			Hommes	17	61,0 €	10,4 €	15,1 €	52,9 €	40%	8%	52%
			Total	41	54,3 €	10,4 €	14,7 €	32,4 €	38%	8%	42%
Sous-total groupe 6	CDI	Femmes	307	15,4 €	12,1 €	13,6 €	16,1 €	40%	34%	26%	
		Hommes	87	15,6 €	12,3 €	13,8 €	17,0 €	42%	28%	30%	
		Total	394	15,4 €	12,1 €	13,6 €	16,2 €	41%	32%	27%	
	CDD	Femmes	619	24,1 €	10,8 €	13,3 €	22,0 €	46%	13%	41%	
		Hommes	524	28,2 €	11,4 €	16,6 €	27,7 €	37%	12%	51%	
		Total	1 143	25,9 €	11,0 €	14,7 €	24,4 €	42%	13%	45%	
7	Documentaliste	CDI	Femmes	7	20,4 €	14,8 €	19,3 €	22,5 €	14%	14%	73%
			Hommes	2	s	s	s	s	0%		
			Total	9	19,5 €	14,8 €	19,3 €	22,3 €	10%	23%	67%
		CDD	Femmes	2	s	s	s	s	0%		
			Hommes	2	s	s	s	s	0%		
			Total	4	14,3 €	9,9 €	10,7 €	11,1 €	0%		
	Maquettiste PAO	CDI	Femmes	1	s	s	s	s	0%		
			Hommes	0	s	s	s	s	0%		
			Total	1	s	s	s	s	0%		
		CDD	Femmes	6	14,1 €	13,3 €	13,6 €	15,2 €	21%	27%	52%
			Hommes	19	15,8 €	14,6 €	15,0 €	17,1 €	8%	42%	49%
			Total	25	15,6 €	13,6 €	15,0 €	17,1 €	10%	40%	50%
Sous-total groupe 7	CDI	Femmes	8	20,2 €	14,8 €	19,3 €	22,5 €	16%	13%	71%	
		Hommes	2	s	s	s	s	0%			
		Total	10	19,4 €	14,8 €	19,3 €	22,3 €	12%	22%	66%	
	CDD	Femmes	8	15,3 €	10,0 €	13,6 €	16,0 €	28%	23%	49%	
		Hommes	21	15,5 €	13,4 €	14,9 €	17,1 €	14%	40%	46%	
		Total	29	15,4 €	13,3 €	14,9 €	17,0 €	17%	37%	46%	
8	Caissier (ère) - hôte (esse) d'accueil	CDI	Femmes	52	14,2 €	11,4 €	12,8 €	14,3 €	45%	38%	17%
			Hommes	13	20,0 €	13,4 €	15,2 €	18,3 €	12%	39%	49%
			Total	65	15,5 €	11,5 €	13,1 €	14,9 €	36%	36%	22%
		CDD	Femmes	71	14,7 €	10,3 €	11,6 €	14,4 €	52%	17%	31%
			Hommes	28	15,5 €	10,0 €	12,4 €	14,3 €	41%	24%	35%
			Total	99	14,9 €	10,3 €	11,7 €	14,4 €	35%	13%	23%
	Hôte (esse) d'accueil	CDI	Femmes	343	14,0 €	11,1 €	12,1 €	13,2 €	24%	50%	27%
			Hommes	197	15,0 €	11,1 €	12,2 €	13,9 €	20%	51%	30%
			Total	540	14,4 €	11,1 €	12,1 €	13,4 €	19%	44%	24%
		CDD	Femmes	827	24,8 €	10,1 €	11,7 €	15,1 €	44%	24%	32%
			Hommes	416	26,9 €	10,4 €	12,0 €	17,2 €	34%	30%	37%
			Total	1 243	25,5 €	10,1 €	11,8 €	15,7 €	18%	12%	15%
9	Contrôleur (euse)	CDI	Femmes	70	13,8 €	11,0 €	11,3 €	12,4 €	35%	48%	16%
			Hommes	58	18,2 €	11,0 €	11,6 €	17,7 €	30%	36%	34%
			Total	128	15,9 €	11,0 €	11,3 €	13,5 €	29%	38%	22%
		CDD	Femmes	33	40,5 €	9,9 €	15,4 €	23,4 €	38%	4%	58%
			Hommes	69	20,8 €	9,9 €	10,6 €	14,1 €	53%	18%	29%
			Total	102	25,6 €	9,9 €	11,4 €	17,1 €	13%	4%	9%
Hôte (esse) de salle	CDI	Femmes	197	15,3 €	11,3 €	12,4 €	14,3 €	15%	49%	37%	
		Hommes	87	14,4 €	11,5 €	12,2 €	13,6 €	9%	60%	31%	
		Total	284	15,0 €	11,3 €	12,3 €	14,1 €	10%	40%	27%	
	CDD	Femmes	458	28,2 €	11,5 €	12,3 €	13,4 €	28%	36%	36%	
		Hommes	192	25,0 €	11,5 €	12,4 €	13,5 €	18%	39%	42%	
		Total	650	27,3 €	11,5 €	12,4 €	13,5 €	12%	18%	18%	

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition du salaire brut horaire			
								moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
9	Employé(e) de routage	CDI	Femmes	3	12,1 €	9,9 €	11,8 €	12,2 €	73%	18%	9%
			Hommes	11	11,8 €	10,3 €	11,3 €	11,7 €	61%	32%	7%
			Total	14	11,9 €	10,3 €	11,3 €	12,2 €	62%	29%	7%
		CDD	Femmes	30	18,4 €	9,9 €	11,9 €	12,9 €	49%	27%	24%
			Hommes	26	24,6 €	10,0 €	11,9 €	15,9 €	48%	21%	31%
			Total	56	21,4 €	9,9 €	11,9 €	14,7 €	37%	18%	21%
	Employé(e) de bar	CDI	Femmes	84	13,9 €	11,1 €	12,0 €	13,4 €	25%	50%	25%
			Hommes	69	14,1 €	11,2 €	12,1 €	13,4 €	26%	49%	25%
			Total	153	14,0 €	11,1 €	12,1 €	13,4 €	22%	43%	21%
		CDD	Femmes	425	17,5 €	10,1 €	12,0 €	15,3 €	42%	21%	37%
			Hommes	414	17,7 €	10,1 €	12,0 €	15,2 €	43%	22%	36%
			Total	839	17,6 €	10,1 €	12,0 €	15,3 €	22%	11%	19%
Sous-total groupe 9	CDI	Femmes	693	14,4 €	11,1 €	12,1 €	13,4 €	22%	49%	28%	
		Hommes	419	15,1 €	11,1 €	12,1 €	13,9 €	21%	50%	29%	
		Total	1 112	14,7 €	11,1 €	12,1 €	13,6 €	22%	49%	29%	
	CDD	Femmes	1 744	24,4 €	10,4 €	12,0 €	14,8 €	38%	27%	35%	
		Hommes	1 099	22,8 €	10,4 €	12,0 €	15,1 €	35%	28%	37%	
		Total	2 843	23,8 €	10,4 €	12,0 €	14,9 €	37%	28%	36%	

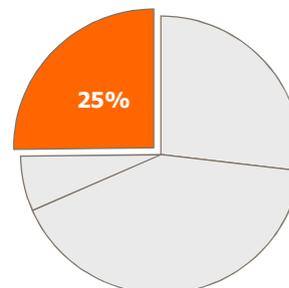
Lecture : 343 hôtesses d'accueil en CDI sont présentes dans notre échantillon. Leur salaire brut horaire moyen est de 14,0 € et la médiane de 12,1 €. 24% d'entre elles ont un salaire inférieur à 1,1 fois le salaire conventionnel.

s : Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons renseigner les indicateurs de salaire brut en dessous de 3 effectifs.

Se reporter à la page 32 pour la définition des indicateurs (quartiles).

A- II-4. La filière technique

% de masse salariale de cette filière sur le total



23% de femmes et 77% d'hommes

8% de personnes en CDI

Tableau 65 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et genre- filière Technique

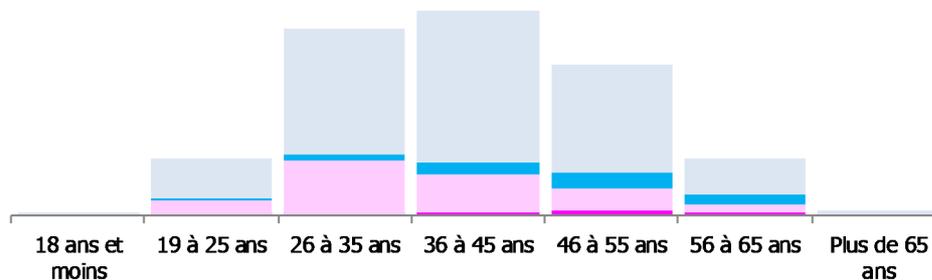
		Effectifs	Masse salariale brute (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)		Femmes	Hommes
CDI	Femmes	421	6 446	416	Effectifs	21%	79%
	Hommes	1 622	50 109	2 473	Salaires	11%	89%
	Total	2 043	56 555	2 889	Heures	14%	86%
CDD	Femmes	5 288	19 682	1 063	Effectifs	23%	77%
	Hommes	17 710	73 289	3 734	Salaires	21%	79%
	Total	22 998	92 970	4 797	Heures	22%	78%
Total dédoublonné	Femmes	5 671	26 128	1 479	Effectifs	23%	77%
	Hommes	19 132	123 398	6 206	Salaires	17%	83%
	Total	24 803	149 526	7 685	Heures	19%	81%

Lecture : Dans notre échantillon, les hommes salariés en CDI dans la filière technique sont au nombre de 1 622 (soit 79% des effectifs en CDI). Ils totalisent 50,1 M€ (89% de la masse salariale brute totale des CDI de cette filière) pour 2,5 M d'heures (86% du nombre total d'heures des CDI dans la filière).

Tableau 66 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, genre et tranches d'âges - filière Technique

	CDI			CDD		
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)
FEMMES						
18 ans et moins	-	-	-	14	7	0
19 à 25 ans	11	87	6	548	1 137	74
26 à 35 ans	58	999	66	2 020	7 450	421
36 à 45 ans	81	1 316	84	1 457	5 748	302
46 à 55 ans	153	2 303	149	867	3 683	184
56 à 65 ans	100	1 618	102	348	1 563	77
Plus de 65 ans	18	123	8	34	95	5
HOMMES						
18 ans et moins	2	s	s	50	43	3
19 à 25 ans	43	568	42	1 562	3 410	211
26 à 35 ans	208	4 225	277	4 776	16 762	881
36 à 45 ans	428	12 486	670	5 766	25 012	1 269
46 à 55 ans	587	19 786	944	4 067	21 125	1 032
56 à 65 ans	336	12 341	512	1 389	6 705	327
Plus de 65 ans	18	700	28	100	233	11
TOTAL						
18 ans et moins	2	s	s	64	50	3
19 à 25 ans	54	655	48	2 110	4 547	285
26 à 35 ans	266	5 224	343	6 796	24 211	1 301
36 à 45 ans	509	13 803	754	7 223	30 759	1 571
46 à 55 ans	740	22 089	1 093	4 934	24 807	1 216
56 à 65 ans	436	13 959	614	1 737	8 267	404
Plus de 65 ans	36	823	36	134	328	16

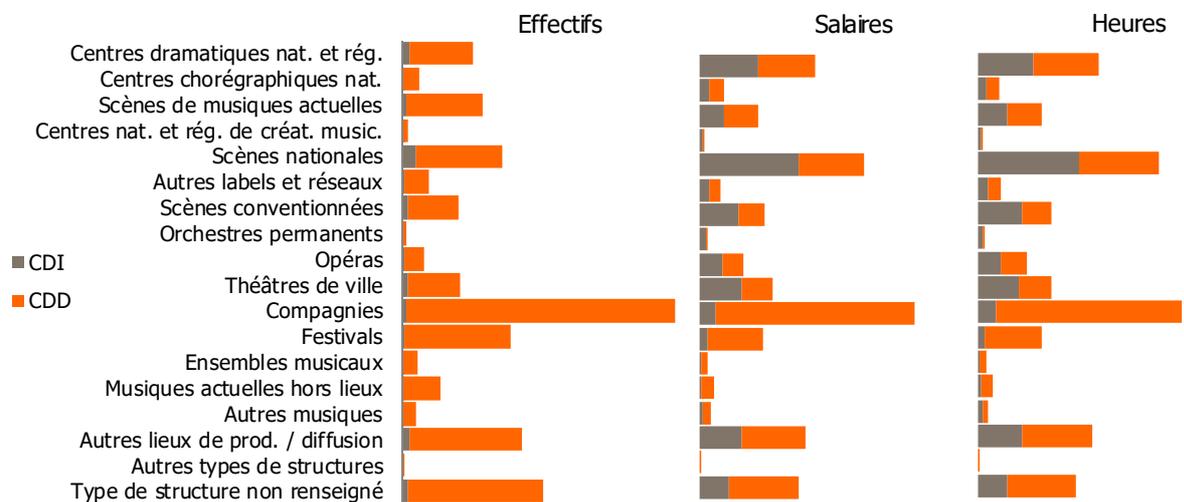
■ Femmes en CDI ■ Femmes en CDD ■ Hommes en CDI ■ Hommes en CDD



Lecture : Dans notre échantillon, les hommes de 26 à 35 ans salariés en CDD dans la filière technique sont au nombre de 4 776. Ils totalisent 16,8 M€ de salaires bruts pour 881 milliers d'heures payées.

Tableau 67 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat et type de structure – filière Technique

	CDI			CDD		
	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)
Centres dramatiques nationaux et régionaux	240	7 947	375	2 221	7 791	446
Centres chorégraphiques nationaux	40	1 277	55	567	2 023	90
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	139	3 265	201	2 717	4 816	230
Centres nationaux et régionaux de création musicale	13	313	17	174	230	10
Scènes nationales	455	13 654	694	3 080	8 938	547
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	52	1 328	69	855	1 484	84
Scènes conventionnées	188	5 254	295	1 760	3 589	208
Orchestres permanents	23	814	35	101	213	10
Opéras	94	2 996	150	692	2 896	182
Théâtres de ville	196	5 699	272	1 817	4 204	223
Compagnies	123	2 198	119	9 500	27 135	1 277
Festivals	43	981	45	3 792	7 696	391
Ensembles musicaux	10	178	10	519	970	40
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	16	298	21	1 335	1 781	76
Autres musiques (diffuseur, producteur)	24	525	29	447	910	37
Autres lieux de production / diffusion	229	5 809	300	3 993	8 754	480
Autres types de structures	-	0	0	3	1	0
Type de structure non renseigné	181	4 018	200	4 797	9 540	465



Lecture : Dans notre échantillon, les théâtres de ville ont salarié 1 817 personnes en CDD dans la filière technique, pour 4,2 M€ de salaires bruts et 223 milliers d'heures payées.

Tableau 68 : Effectifs, masse salariale et nombre d'heures par type de contrat, catégorie et par genre – filière Technique

groupe	Genre	Effectifs	Masse salariale (en K€)	Nombre d'heures (en milliers)		Femmes	Hommes		
CDI	Cadre	Femmes	39	1 212	54	Effectifs	6%	94%	
		Hommes	667	25 867	1 048	Salaires	4%	96%	
		Total	706	27 078	1 102	Heures	5%	95%	
	TAM	Femmes	79	1 740	104	Effectifs	9%	91%	
		Hommes	771	21 025	1 194	Salaires	8%	92%	
		Total	850	22 764	1 299	Heures	8%	92%	
	EO	Femmes	303	3 495	258	Effectifs	61%	39%	
		Hommes	197	3 218	230	Salaires	52%	48%	
		Total	500	6 713	488	Heures	53%	47%	
CDD	Cadre	Femmes	892	3 152	151	Effectifs	23%	77%	
		Hommes	2 925	13 756	582	Salaires	19%	81%	
		Total	3 817	16 907	733	Heures	21%	79%	
	TAM	Femmes	2 627	8 422	460	Effectifs	15%	85%	
		Hommes	14 337	49 344	2 539	Salaires	15%	85%	
		Total	16 964	57 766	2 999	Heures	15%	85%	
	EO	Femmes	2 694	8 108	452	Effectifs	35%	65%	
		Hommes	5 005	10 188	612	Salaires	44%	56%	
		Total	7 699	18 297	1 065	Heures	42%	58%	
	Total dédoublonné	Cadre	Femmes	927	4 363	205	Effectifs	21%	79%
			Hommes	3 548	39 623	1 630	Salaires	10%	90%
			Total	4 475	43 986	1 835	Heures	11%	89%
TAM		Femmes	2 691	10 161	564	Effectifs	15%	85%	
		Hommes	15 011	70 369	3 733	Salaires	13%	87%	
		Total	17 702	80 530	4 298	Heures	13%	87%	
EO		Femmes	2 982	11 603	710	Effectifs	37%	63%	
		Hommes	5 187	13 407	843	Salaires	46%	54%	
		Total	8 169	25 010	1 553	Heures	46%	54%	

Lecture : Dans notre échantillon, les hommes TAM salariés en CDD dans la filière technique sont au nombre de 14 337 (soit 85% des effectifs TAM en CDD). Ils totalisent 49,3 M€ (85% de la masse salariale brute totale de cette catégorie dans cette filière) pour 2,5 M d'heures (85% du nombre total d'heures de cette catégorie dans cette filière).

TAM = technicien et agent de maîtrise

EO= employé et ouvrier

Tableau 69 : Effectifs et indicateurs sur le salaire horaire par groupe, par fonction, par type de contrat et par genre – filière Technique

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	■ moins de 1,1 fois le salaire conventionnel ■ de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel ■ au moins 1,3 fois le salaire conventionnel			
								moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
3	Directeur (trice) technique	CDI	Femmes	18	30,9 €	21,4 €	24,2 €	27,3 €	11%	30%	59%
			Hommes	342	29,9 €	21,1 €	24,6 €	29,7 €	15%	25%	59%
			Total	360	29,9 €	21,1 €	24,6 €	29,6 €	15%	25%	59%
		CDD	Femmes	18	31,8 €	23,1 €	28,6 €	34,9 €	7%	19%	75%
			Hommes	164	29,8 €	21,4 €	28,6 €	35,0 €	19%	12%	70%
			Total	182	29,9 €	21,6 €	28,6 €	35,0 €	18%	12%	69%
	Scénographe	CDI	Femmes	1	s	s	s	s	0%	0%	0%
			Hommes	0	s	s	s	s	0%	0%	0%
			Total	1	s	s	s	s	0%	0%	0%
		CDD	Femmes	301	19,6 €	15,0 €	17,1 €	21,4 €	58%	17%	25%
			Hommes	246	22,1 €	15,7 €	19,9 €	25,3 €	48%	19%	33%
			Total	547	20,7 €	15,1 €	18,6 €	22,9 €	51%	17%	27%
Sous-total groupe 3	CDI	Femmes	19	30,0 €	21,3 €	24,2 €	27,3 €	17%	28%	55%	
		Hommes	342	29,9 €	21,1 €	24,6 €	29,7 €	15%	25%	59%	
		Total	361	29,9 €	21,1 €	24,6 €	29,6 €	15%	25%	59%	
	CDD	Femmes	318	20,3 €	15,0 €	17,9 €	22,7 €	55%	17%	28%	
		Hommes	409	26,0 €	18,3 €	23,6 €	30,9 €	33%	15%	51%	
		Total	727	23,8 €	16,3 €	21,4 €	28,6 €	42%	16%	42%	
4	Régisseur (euse) général(e)	CDI	Femmes	18	20,1 €	16,5 €	19,2 €	22,3 €	39%	32%	29%
			Hommes	320	22,5 €	17,8 €	20,1 €	24,2 €	26%	32%	42%
			Total	338	22,4 €	17,8 €	20,0 €	24,1 €	26%	32%	41%
		CDD	Femmes	328	24,0 €	17,5 €	22,9 €	28,5 €	20%	18%	62%
			Hommes	1 817	24,8 €	19,0 €	23,0 €	28,7 €	19%	20%	61%
			Total	2 145	24,7 €	18,8 €	22,9 €	28,6 €	19%	20%	60%
	Concepteur (trice)	CDI	Femmes	3	13,8 €	13,0 €	14,3 €	14,6 €	100%	0%	0%
			Hommes	17	21,3 €	17,4 €	20,6 €	23,4 €	17%	45%	38%
			Total	20	21,1 €	17,4 €	19,3 €	23,4 €	18%	42%	35%
		CDD	Femmes	327	21,1 €	14,9 €	19,0 €	24,6 €	43%	16%	42%
			Hommes	959	24,9 €	16,1 €	21,7 €	28,8 €	31%	13%	55%
			Total	1 286	23,9 €	15,7 €	21,4 €	28,6 €	33%	13%	50%
Sous-total groupe 4	CDI	Femmes	21	19,9 €	16,5 €	18,7 €	22,3 €	41%	31%	28%	
		Hommes	337	22,4 €	17,8 €	20,1 €	24,1 €	25%	33%	42%	
		Total	358	22,3 €	17,8 €	20,0 €	24,1 €	26%	33%	41%	
	CDD	Femmes	626	22,8 €	16,8 €	21,4 €	26,7 €	29%	17%	54%	
		Hommes	2 647	24,8 €	18,4 €	22,9 €	28,7 €	22%	19%	60%	
		Total	3 273	24,5 €	18,0 €	22,8 €	28,6 €	23%	18%	59%	
5	Réalisateur (trice)	CDI	Femmes	0	s	s	s	s	30%	23%	47%
			Hommes	5	18,1 €	15,7 €	17,4 €	19,2 €	30%	23%	47%
			Total	5	18,1 €	15,7 €	17,4 €	19,2 €	30%	23%	47%
		CDD	Femmes	92	22,8 €	17,1 €	20,7 €	25,3 €	10%	20%	70%
			Hommes	244	26,1 €	18,1 €	25,0 €	29,0 €	11%	11%	78%
			Total	336	25,5 €	17,4 €	24,3 €	29,0 €	10%	13%	75%
	Régisseur (euse) principal ou de site	CDI	Femmes	12	16,7 €	13,2 €	14,7 €	21,0 €	39%	21%	40%
			Hommes	193	18,0 €	14,1 €	16,5 €	19,3 €	31%	32%	37%
			Total	205	18,0 €	14,1 €	16,5 €	19,3 €	31%	30%	36%
		CDD	Femmes	37	23,1 €	18,6 €	22,8 €	28,2 €	8%	9%	83%
			Hommes	296	22,5 €	16,7 €	21,6 €	28,3 €	17%	12%	71%
			Total	333	22,6 €	16,9 €	22,0 €	28,3 €	16%	11%	69%
Sous-total groupe 5	CDI	Femmes	12	16,7 €	13,2 €	14,7 €	21,0 €	39%	21%	40%	
		Hommes	198	18,0 €	14,2 €	16,5 €	19,3 €	31%	31%	37%	
		Total	210	18,0 €	14,1 €	16,5 €	19,3 €	31%	31%	38%	
	CDD	Femmes	128	22,9 €	17,1 €	21,4 €	27,5 €	9%	16%	74%	
		Hommes	538	24,2 €	17,1 €	23,0 €	28,6 €	14%	11%	74%	
		Total	666	24,0 €	17,1 €	22,9 €	28,3 €	13%	12%	74%	

Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition par rapport au salaire conventionnel			
							moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	au moins 1,3 fois le salaire conventionnel	
Régisseur (euse) de scène, de plateau	CDI	Femmes	6	15,9 €	14,0 €	15,4 €	18,1 €	17%	16%	67%
		Hommes	139	18,8 €	14,7 €	17,0 €	20,0 €	18%	28%	54%
		Total	145	18,7 €	14,7 €	16,9 €	20,0 €	18%	27%	54%
	CDD	Femmes	326	20,5 €	15,7 €	19,0 €	24,0 €	11%	17%	77%
		Hommes	2 171	20,1 €	15,0 €	18,5 €	23,0 €	16%	19%	65%
		Total	2 497	20,1 €	15,0 €	18,6 €	23,2 €	15%	17%	62%
Régisseur (euse) d'orchestre ou de chœurs	CDI	Femmes	8	17,0 €	13,5 €	16,1 €	20,2 €	29%	35%	35%
		Hommes	8	18,5 €	14,4 €	17,2 €	20,2 €	5%	38%	56%
		Total	16	17,7 €	14,1 €	17,1 €	20,2 €	17%	36%	45%
	CDD	Femmes	13	17,2 €	14,5 €	15,7 €	19,5 €	24%	14%	62%
		Hommes	62	20,2 €	14,3 €	19,4 €	25,0 €	23%	12%	66%
		Total	75	19,6 €	14,3 €	18,3 €	23,6 €	21%	11%	58%
Régisseur (euse) lumière	CDI	Femmes	23	16,1 €	12,7 €	15,3 €	17,6 €	28%	33%	39%
		Hommes	146	17,7 €	14,3 €	16,4 €	19,0 €	20%	32%	48%
		Total	169	17,5 €	14,1 €	16,3 €	18,7 €	21%	31%	46%
	CDD	Femmes	684	20,6 €	15,7 €	19,6 €	24,1 €	11%	12%	77%
		Hommes	3 029	21,5 €	16,0 €	20,1 €	25,7 €	11%	14%	75%
		Total	3 713	21,3 €	16,0 €	20,0 €	25,6 €	10%	13%	72%
Régisseur (euse) son	CDI	Femmes	8	20,0 €	15,8 €	18,4 €	23,1 €	21%	33%	87%
		Hommes	80	17,0 €	14,0 €	15,4 €	18,1 €	23%	30%	44%
		Total	88	17,3 €	14,1 €	15,8 €	18,4 €	20%	30%	47%
	CDD	Femmes	263	21,1 €	16,3 €	20,1 €	25,0 €	9%	9%	82%
		Hommes	2 973	21,6 €	16,1 €	20,4 €	25,6 €	9%	13%	77%
		Total	3 236	21,5 €	16,1 €	20,4 €	25,6 €	9%	13%	75%
Régisseur (euse) de lieux de répétition	CDI	Femmes	7	19,0 €	12,7 €	15,3 €	20,4 €	22%	28%	14%
		Hommes	18	13,2 €	11,2 €	12,3 €	13,3 €	73%	14%	13%
		Total	25	14,8 €	11,4 €	12,5 €	15,5 €	58%	18%	23%
	CDD	Femmes	5	13,0 €	11,0 €	12,4 €	15,3 €	43%	21%	36%
		Hommes	9	12,2 €	10,2 €	10,4 €	14,2 €	58%	14%	28%
		Total	14	12,4 €	10,2 €	11,0 €	15,1 €	41%	12%	23%
Régisseur (euse) audiovisuel / vidéo de spectacle	CDI	Femmes	1	s	s	s	s	0%		
		Hommes	5	19,7 €	15,9 €	16,7 €	21,9 €	8%	46%	46%
		Total	6	18,7 €	14,5 €	16,7 €	21,6 €	4%	29%	38%
	CDD	Femmes	77	18,6 €	14,3 €	17,0 €	21,4 €	12%	23%	65%
		Hommes	535	21,1 €	15,7 €	18,6 €	24,1 €	10%	16%	74%
		Total	612	20,8 €	15,6 €	18,3 €	23,6 €	10%	16%	70%
Régisseur (euse) de production	CDI	Femmes	2	s	s	s	s	0%		
		Hommes	26	21,6 €	13,6 €	19,0 €	24,7 €	29%	14%	57%
		Total	28	21,4 €	13,2 €	18,5 €	24,5 €	30%	13%	54%
	CDD	Femmes	96	21,6 €	16,0 €	19,0 €	24,7 €	9%	9%	81%
		Hommes	165	26,2 €	18,1 €	22,7 €	30,3 €	9%	6%	85%
		Total	261	24,5 €	17,1 €	22,0 €	28,3 €	9%	7%	80%
Technicien(ne) de réalisation	CDI	Femmes	1	s	s	s	s	0%		
		Hommes	7	22,6 €	16,6 €	19,0 €	22,5 €	4%	28%	68%
		Total	8	22,8 €	16,6 €	20,5 €	23,2 €	4%	23%	73%
	CDD	Femmes	113	17,5 €	14,8 €	16,5 €	18,8 €	13%	28%	59%
		Hommes	116	18,0 €	14,3 €	15,4 €	19,2 €	27%	26%	47%
		Total	229	17,8 €	14,6 €	16,2 €	18,9 €	20%	26%	51%
Chef-machiniste	CDI	Femmes	1	s	s	s	s	0%		
		Hommes	19	25,9 €	15,6 €	21,4 €	26,9 €	12%	23%	65%
		Total	20	25,9 €	15,7 €	20,9 €	26,9 €	11%	21%	64%
	CDD	Femmes	12	17,7 €	15,9 €	17,3 €	18,3 €	3%	24%	73%
		Hommes	130	18,6 €	16,4 €	17,8 €	19,4 €	12%	16%	72%
		Total	142	18,5 €	16,4 €	17,7 €	19,4 €	11%	16%	70%
Sous-total groupe 6	CDI	Femmes	57	17,5 €	13,2 €	16,0 €	20,1 €	22%	25%	53%
		Hommes	446	18,4 €	14,3 €	16,5 €	19,9 €	22%	29%	50%
		Total	503	18,3 €	14,2 €	16,4 €	19,9 €	22%	28%	50%
	CDD	Femmes	1 416	20,4 €	15,7 €	19,0 €	24,0 €	11%	13%	76%
	Hommes	7 767	21,2 €	15,9 €	19,8 €	25,0 €	11%	15%	74%	
	Total	9 183	21,1 €	15,8 €	19,7 €	24,9 €	11%	15%	74%	

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition du salaire par rapport au conventionnel		
								moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
7	Constructeur (trice) - machiniste	CDI	Femmes	0	s	s	s	0%		
			Hommes	11	18,2 €	15,1 €	17,4 €	7%	29%	64%
			Total	11	18,2 €	15,1 €	17,4 €	7%	28%	62%
		CDD	Femmes	157	17,0 €	13,7 €	16,4 €	12%	22%	66%
			Hommes	970	18,1 €	14,7 €	17,0 €	14%	21%	65%
			Total	1 127	17,9 €	14,6 €	17,0 €	13%	21%	63%
	Opérateur (trice) projectionniste	CDI	Femmes	8	17,8 €	11,8 €	13,1 €	45%		45%
			Hommes	48	15,3 €	12,8 €	13,8 €	36%		36%
			Total	56	15,6 €	12,7 €	13,7 €	37%		37%
		CDD	Femmes	18	16,6 €	14,0 €	15,7 €	12%	33%	55%
			Hommes	73	24,6 €	11,7 €	15,0 €	34%	21%	46%
			Total	91	22,9 €	12,1 €	15,0 €	22%	18%	37%
Autres techniciens (nes) (*)	CDI	Femmes	2	s	s	s	0%			
		Hommes	82	16,8 €	12,2 €	14,7 €	34%		30%	
		Total	84	16,8 €	12,2 €	14,7 €	33%		29%	
	CDD	Femmes	1 737	17,8 €	13,2 €	16,1 €	19%	19%	62%	
		Hommes	10 041	20,5 €	14,3 €	18,1 €	16%	15%	68%	
		Total	11 778	20,1 €	14,1 €	17,7 €	15%	15%	62%	
Sous-total groupe 7	CDI	Femmes	11	17,6 €	11,8 €	13,5 €	40%		46%	
		Hommes	142	16,3 €	12,7 €	14,6 €	33%		33%	
		Total	153	16,4 €	12,6 €	14,6 €	33%		34%	
	CDD	Femmes	1 871	17,7 €	13,3 €	16,1 €	19%	19%	62%	
		Hommes	10 738	20,4 €	14,3 €	18,0 €	16%	16%	68%	
		Total	12 609	20,0 €	14,1 €	17,6 €	17%	16%	67%	
8	Machiniste	CDI	Femmes	0	s	s	s	0%		
			Hommes	15	15,8 €	13,2 €	14,9 €	23%		40%
			Total	15	15,8 €	13,2 €	14,9 €	23%		39%
		CDD	Femmes	511	15,4 €	12,4 €	14,4 €	22%	26%	52%
			Hommes	3 342	15,5 €	12,4 €	14,3 €	30%	27%	43%
			Total	3 853	15,5 €	12,4 €	14,3 €	24%	23%	37%
	Monteur de structure mobile ou de structure acrobatique ou scénique	CDI	Femmes	1	s	s	s	0%		
			Hommes	33	10,5 €	9,9 €	9,9 €	89%		3%
			Total	34	10,6 €	9,9 €	9,9 €	89%		3%
		CDD	Femmes	123	18,2 €	13,3 €	17,1 €	20%	11%	69%
			Hommes	448	19,0 €	14,3 €	18,3 €	16%	11%	73%
			Total	571	18,8 €	14,1 €	18,3 €	16%	11%	71%
Cintrier (ère)	CDI	Femmes	0	s	s	s	0%			
		Hommes	0	s	s	s	0%			
		Total	0	s	s	s	0%			
	CDD	Femmes	17	16,2 €	13,7 €	15,7 €	20%	16%	63%	
		Hommes	317	16,2 €	12,9 €	15,0 €	28%	26%	46%	
		Total	334	16,2 €	12,9 €	15,0 €	24%	22%	40%	
Ouvrier (ière) professionnel(le)	CDI	Femmes	20	19,8 €	13,7 €	17,7 €	18%	17%	65%	
		Hommes	13	16,9 €	12,6 €	15,5 €	32%		20%	
		Total	33	18,6 €	12,6 €	17,7 €	22%	17%	53%	
	CDD	Femmes	1 842	18,9 €	13,4 €	16,3 €	20%	19%	60%	
		Hommes	938	24,9 €	15,2 €	20,0 €	14%	12%	75%	
		Total	2 780	20,1 €	13,7 €	17,0 €	17%	16%	57%	
Sous-total groupe 8	CDI	Femmes	21	19,3 €	13,5 €	17,7 €	23%	16%	61%	
		Hommes	61	14,1 €	9,9 €	12,6 €	51%		19%	
		Total	82	15,7 €	10,4 €	13,9 €	43%	18%	39%	
	CDD	Femmes	2 432	18,1 €	13,1 €	15,7 €	21%	21%	59%	
		Hommes	4 630	16,6 €	12,6 €	14,9 €	27%	25%	48%	
		Total	7 062	17,1 €	12,8 €	15,1 €	25%	23%	51%	

G r o u p e	Fonction	contrat	Effectifs	Salaire brut horaire moyen	Salaire horaire 1er quartile	Salaire brut horaire médian	Salaire horaire 3e quartile	Répartition du salaire par rapport au conventionnel		
								moins de 1,1 fois le salaire conventionnel	de 1,1 à 1,3 fois le salaire conventionnel	au moins 1,3 fois le salaire conventionnel
9	Chauffeur-coursier	CDI	Femmes	0	s	s	s	0%		
			Hommes	5	18,2 €	15,6 €	18,8 €	2%		79%
			Total	5	18,2 €	15,6 €	18,8 €	2%		79%
		CDD	Femmes	23	18,5 €	11,4 €	14,4 €	19%	28%	53%
			Hommes	107	22,9 €	13,3 €	17,2 €	12%	21%	67%
			Total	130	22,1 €	13,0 €	16,8 €	12%	20%	57%
	Employé(e) de nettoyage	CDI	Femmes	251	13,9 €	10,9 €	12,1 €	63%	18%	19%
			Hommes	40	13,0 €	10,5 €	11,6 €	69%	15%	16%
			Total	291	13,8 €	10,9 €	12,1 €	56%	16%	16%
		CDD	Femmes	120	24,7 €	10,0 €	11,9 €	50%	21%	29%
			Hommes	41	17,9 €	9,9 €	11,1 €	58%	21%	22%
			Total	161	23,1 €	10,0 €	11,8 €	34%	14%	18%
Gardienn(e)	CDI	Femmes	1	s	s	s	0%			
		Hommes	35	15,6 €	11,2 €	13,2 €	40%	26%	34%	
		Total	36	15,6 €	11,3 €	13,2 €	38%	23%	31%	
	CDD	Femmes	0	s	s	s	0%			
		Hommes	48	13,5 €	10,6 €	11,4 €	64%	16%	20%	
		Total	48	13,5 €	10,6 €	11,4 €	53%	13%	17%	
Employé(e) polyvalent(e)	CDI	Femmes	30	12,5 €	10,7 €	11,8 €	68%	18%	13%	
		Hommes	57	13,1 €	10,4 €	11,9 €	61%	23%	16%	
		Total	87	12,9 €	10,6 €	11,8 €	60%	20%	14%	
	CDD	Femmes	124	22,5 €	10,1 €	11,0 €	54%	19%	27%	
		Hommes	195	19,3 €	9,9 €	11,9 €	52%	17%	31%	
		Total	319	20,6 €	9,9 €	11,5 €	40%	14%	23%	
Sous-total groupe 9	CDI	Femmes	282	13,7 €	10,9 €	12,1 €	63%	18%	18%	
		Hommes	137	13,9 €	10,7 €	12,3 €	56%	21%	23%	
		Total	419	13,8 €	10,8 €	12,1 €	61%	19%	20%	
	CDD	Femmes	265	23,4 €	10,1 €	11,8 €	50%	21%	30%	
		Hommes	386	19,3 €	10,1 €	12,3 €	45%	18%	36%	
		Total	651	21,2 €	10,1 €	11,9 €	47%	19%	33%	

Lecture : Dans notre échantillon, nous comptons 3 342 hommes machinistes en CDD. Ils ont un salaire brut horaire moyen de 15,5 € pour une médiane de 14,3 €.

(*) Les autres techniciens (nes) sont électriciens (nes), techniciens (nes) hydraulique / de structure, techniciens (nes) lumière, techniciens (nes) son, techniciens (nes) console, techniciens (nes) vidéo, techniciens (nes) de plateau ...

s : Pour des raisons de secrets statistiques, nous ne pouvons renseigner les indicateurs de salaire brut en dessous de 3 effectifs.

Les emplois qui ne concernent que peu de salariés n'apparaissent pas dans ce tableau. À savoir : régisseur (euse) de structure mobile ou de structure acrobatique ou scénique, dessinateur (trice) DAO/CAO et assistant (e) instrument de musique.

Se reporter à la page 32 pour la définition des indicateurs (quartiles).

A- III. Informations sociales complémentaires

Les données d'informations sociales complémentaires (montant des charges d'exploitation, revalorisation salariale ...) présentées dans cette partie proviennent de l'exploitation du questionnaire envoyé aux structures de la branche. Ce questionnaire est consultable en Annexe 1, page 112.

1 831 structures ont répondu en partie ou en totalité à ce questionnaire. Ce qui représente 19 % des structures de la branche et 39 % de la masse salariale¹⁰.

Les principaux résultats qui ressortent de l'enquête

50 % des structures du panel ont des charges d'exploitation inférieures à 199 000 €, les diffuseurs/producteurs d'autres musiques et les compagnies étant les structures avec ces charges les plus faibles puisqu'elles sont respectivement inférieures à 85 000 € et 94 000 € pour 50 % d'entre elles. Les charges de personnel représentent plus de 57 % des charges d'exploitation pour la moitié des structures. Cette part est la plus faible pour les festivals (36 %) et est la plus élevée pour les orchestres permanents (75 %).

47 % des employeurs déclarent avoir bénéficié d'aides à l'emploi en 2018, pour un montant médian de 6 800 €.

Parmi les structures répondantes :

- 8 % ont procédé à une revalorisation collective (hors NAO) et 23 % ont procédé à une revalorisation individuelle ;
- 23 % ont un accord d'entreprise ;
- 5 % ont procédé à une ou des élections d'institutions représentatives du personnel ;
- 3 % disposent d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes ;
- 1 % disposent d'un accord en matière de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

Sur notre échantillon, le nombre d'entrées de CDI (808) est plus important que le nombre de sorties de CDI (691).

¹⁰ Cf Tableau 1 Page 14.

29 % des structures ayant répondu au questionnaire adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche.

Tableau 70 : Répartition de l'échantillon ayant répondu à l'enquête selon le type de structure

	Ensemble de la branche (ayant répondu au questionnaire)			Dont structures adhérentes à une des organisations professionnelles de la branche		
	Nombre de réponses	Poids par rapport aux répondants	Part des structures ayant répondu à l'enquête	Nombre de réponses	Poids par rapport aux répondants	Part des structures ayant répondu à l'enquête
Centres dramatiques nationaux et régionaux	21	1%	55%	20	4%	54%
Centres chorégraphiques nationaux	6	0%	33%	5	1%	31%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	65	4%	50%	55	10%	56%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	4	0%	44%	4	1%	57%
Scènes nationales	50	3%	68%	49	9%	71%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	20	1%	51%	12	2%	63%
Scènes conventionnées d'intérêt national	59	3%	73%	52	10%	78%
Orchestres permanents	12	1%	92%	11	2%	85%
Opéras	8	0%	89%	7	1%	78%
Théâtres de ville (hors scènes conventionnées)	54	3%	41%	30	6%	53%
Compagnies	847	46%	17%	145	27%	32%
Festivals	89	5%	29%	25	5%	39%
Ensembles musicaux	94	5%	31%	55	10%	59%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	83	5%	43%	19	4%	33%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	40	2%	34%	5	1%	29%
Autres lieux de production / diffusion	146	8%	30%	28	5%	44%
Autres types de structures	1	0%	33%	1	0%	33%
Type de structure non renseigné	232	13%	8%	5	1%	45%
TOTAL (dédoublement pour les effectifs)	1 831	100%	19%	528	100%	45%

Lecture : 59 scènes conventionnées ont répondu au questionnaire, soit 68 % des scènes conventionnées appartenant à la branche. Parmi elles, 52 adhèrent à une des organisations professionnelles de la branche, soit un taux de réponse de 78 % sur les seules adhérentes à une organisation professionnelle.

Tableau 71 : Répartition des entreprises répondantes en fonction de leur genre dominant

	Nombre de structures répondantes	Répartition (en %) en fonction du genre artistique dominant										
		Théâtre	Danse	Cirque	Arts de la rue	Musique classique	Musiques actuelles	Cabarets-arts visuels	Sans genre dominant	Autre		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	21	100										
Centres chorégraphiques nationaux	6	100										
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	65	97								2		
Centres nationaux et régionaux de création musicale	4	100										
Scènes nationales	50	36			6	6	52					
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	20	5	30	35			25		5			
Scènes conventionnées	59	51			10	2	3	2	22	10		
Orchestres permanents	12	75							25			
Opéras	8	100										
Théâtres de ville	54	50			4	41			6			
Compagnies	847	55			13	6	7	2	4	6		
Festivals	89	9	20	35		34		7	13			
Ensembles musicaux	94	80							11	5	4	
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	83	1	4	80					12	4		
Autres musiques (diffuseur, producteur)	40	3	40			28		13	18			
Autres lieux de production / diffusion	146	25	7	3	3	8	3	26		26		
Autres types de structure	1	100										
Type de structure non renseigné	232	19	7	5	3	7	9	1	32	16		
TOTAL	1 831	36			9	4	4	10	13	0,4	14	9

Lecture : 50 scènes nationales ont répondu au questionnaire et parmi elles 36 % ont indiqué le théâtre comme genre artistique dominant.

A- III-1 Sur l'ensemble des structures répondantes

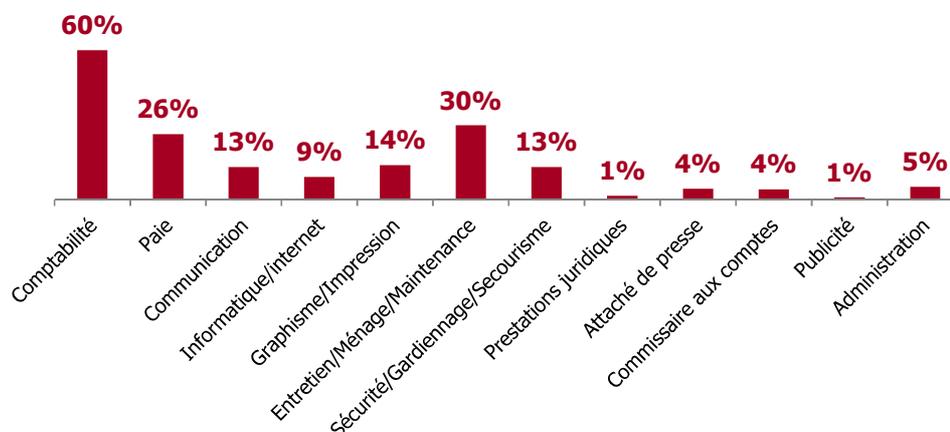
Tableau 72 : Charges d'exploitation et charges de personnel

	Nombre de structures répondantes	Médiane charges d'exploitation	% médian de charges de personnel
Centres dramatiques nationaux et régionaux	19	3 918 k€	54%
Centres chorégraphiques nationaux	5	1 609 k€	51%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	55	952 k€	43%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	4	s	s
Scènes nationales	48	3 210 k€	43%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	18	1 205 k€	44%
Scènes conventionnées	54	1 209 k€	40%
Orchestres permanents	9	4 123 k€	75%
Opéras	7	12 908 k€	64%
Théâtres de ville	35	1 181 k€	45%
Compagnies	508	94 k€	65%
Festivals	59	327 k€	36%
Ensembles musicaux	72	274 k€	67%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	41	188 k€	62%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	19	85 k€	51%
Autres lieux de production / diffusion	95	222 k€	53%
Autres types de structure	1	s	s
Type de structure non renseigné	75	60 k€	57%
TOTAL	1 124	199 k€	56%

Lecture : 508 compagnies ont indiqué les montants 2018 de leurs charges d'exploitation et de leurs charges de personnel. 50 % de ces compagnies ont des charges d'exploitation inférieures à 94 000 € (montant médian). Pour 50 % des compagnies, les charges de personnel représentent moins de 65 % de l'ensemble des charges d'exploitation.

48 % des structures ont déclaré avoir fait appel à des prestations externalisées en 2018. Parmi elles, 60 % ont utilisé une structure extérieure pour leur comptabilité qui est la prestation la plus externalisée. Elle est suivie de l'entretien des locaux/ménage/maintenance (30 %) et de la paie (26 %).

Quelles sont les prestations externalisées ?



Lecture : 26 % des structures ayant déclaré une prestation externalisée, ont déclaré qu'il s'agissait de la paie.

Tableau 73 : Structures qui ont bénéficié d'aides à l'emploi en 2018

	Nombre de structures répondantes	Nombre de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	% de structures bénéficiaires d'aide à l'emploi	Montant médian d'aides à l'emploi par structure bénéficiaire
Centres dramatiques nationaux et régionaux	19	18	95%	16 105 €
Centres chorégraphiques nationaux	5	5	100%	4 583 €
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	55	48	87%	5 860 €
Centres nationaux et régionaux de création musicale	4	4	100%	s
Scènes nationales	48	33	69%	7 660 €
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	18	8	44%	5 800 €
Scènes conventionnées	54	30	56%	5 401 €
Orchestres permanents	9	5	56%	38 425 €
Opéras	7	4	57%	s
Théâtres de ville	35	20	57%	7 078 €
Compagnies	508	183	36%	5 699 €
Festivals	59	23	39%	9 457 €
Ensembles musicaux	72	36	50%	6 873 €
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	41	25	61%	7 763 €
Autres musiques (diffuseur, producteur)	19	4	21%	s
Autres lieux de production / diffusion	95	55	58%	4 317 €
Autres types de structure	1	1	100%	3 191 €
Type de structure non renseigné	75	30	40%	5 831
TOTAL	1 124	532	47%	6 834 €

Lecture : 58 % des autres lieux de production/diffusion ont bénéficié d'une aide à l'emploi en 2018, pour un montant médian de 4 317 €.

s : secret statistique – le montant médian n'a pas été calculé sur une population de moins de 5 structures.

Tableau 74 : Nombre de personnes en emplois aidés sur 2018

	Nombre de structures avec emplois aidés	CUI / CAE		CUI / CIE		Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux		Contrats de professionnalisation		Contrats d'apprentissage	
		F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	18	4	3	3	3	3	3	7	5	9	6
Centres chorégraphiques nationaux	4	1				1		2		1	
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	44	22	21	6	7	9	9	8	6	5	9
Centres nationaux et régionaux de création musicale	4	2	1								1
Scènes nationales	31	10	9	4	4	5	4	7	8	8	11
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	10	5	6	4	3	4	3	3	3	5	4
Scènes conventionnées	27	9	4		1	4	3	1	1	3	4
Orchestres permanents	4			1						2	
Opéras	5	1	1	1	1	1	1	3	2	5	4
Théâtres de ville	22	7	5	4	1	1	2	3	2	4	6
Compagnies	137	48	29	15	14	29	17	12	13	14	13
Festivals	29	11	7	4	3	6	5	3	5	6	4
Ensembles musicaux	30	6	7	3	3	6	6	3	3	6	3
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	19	12	4	3	3	7	5	4	3	3	3
Autres musiques (diffuseur, producteur)	3							1		1	
Autres lieux de production / diffusion	58	18	16	4	4	8	3	8	4	11	4
Autres types de structure	1										
Type de structure non renseigné	24	12	5		1	2	2	1			1
TOTAL	470	169	119	52	48	86	63	66	55	82	74
		288		100		149		121		156	

	Aide à l'embauche d'un premier salarié en CDI (*)		PEPSS (*)		PCLD (*)		AJAD (*)		ADEP (*)		Autres emplois aidés	
	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H	F	H
Centres dramatiques nationaux et régionaux	3	4	6	10	10	8	5	3	3	3	3	3
Centres chorégraphiques nationaux	0	0	0	1	0	0	1	0	0	0	1	0
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	7	6	5	9	5	5	5	5	5	5	7	7
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
Scènes nationales	4	4	7	13	5	5	4	4	4	4	9	9
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3
Scènes conventionnées	1	1	6	5	1	2	1	2	0	1	3	1
Orchestres permanents	0	0	1	2	0	0	0	0	0	0	0	0
Opéras	1	1	3	2	1	1	1	1	1	1	1	1
Théâtres de ville	1	2	1	4	2	1	1	1	1	1	4	2
Compagnies	23	19	22	19	20	15	13	13	12	12	34	21
Festivals	5	3	3	4	5	5	4	3	3	3	6	5
Ensembles musicaux	9	4	4	7	3	3	3	3	4	6	5	4
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	6	4	5	6	3	3	3	3	2	2	3	4
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0
Autres lieux de production / diffusion	9	5	7	7	5	5	3	3	3	4	11	7
Autres types de structure	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Type de structure non renseigné	4	1	0	4	1	1	0	0	0	0	2	3
TOTAL	76	57	73	96	64	57	47	44	41	45	94	71
	133		169		121		91		86		165	

Lecture : En 2018, dans les 27 scènes conventionnées ayant répondu avoir des emplois aidés, 9 femmes et 4 hommes ont travaillé dans le cadre d'un CUI/CAE.

CUI / CAE = contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi

CUI / CIE = contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi

PEPSS () = Prime à l'emploi pérenne de salariés du spectacle*

PCLD () = Prime aux contrats de longue durée dans le secteur du spectacle*

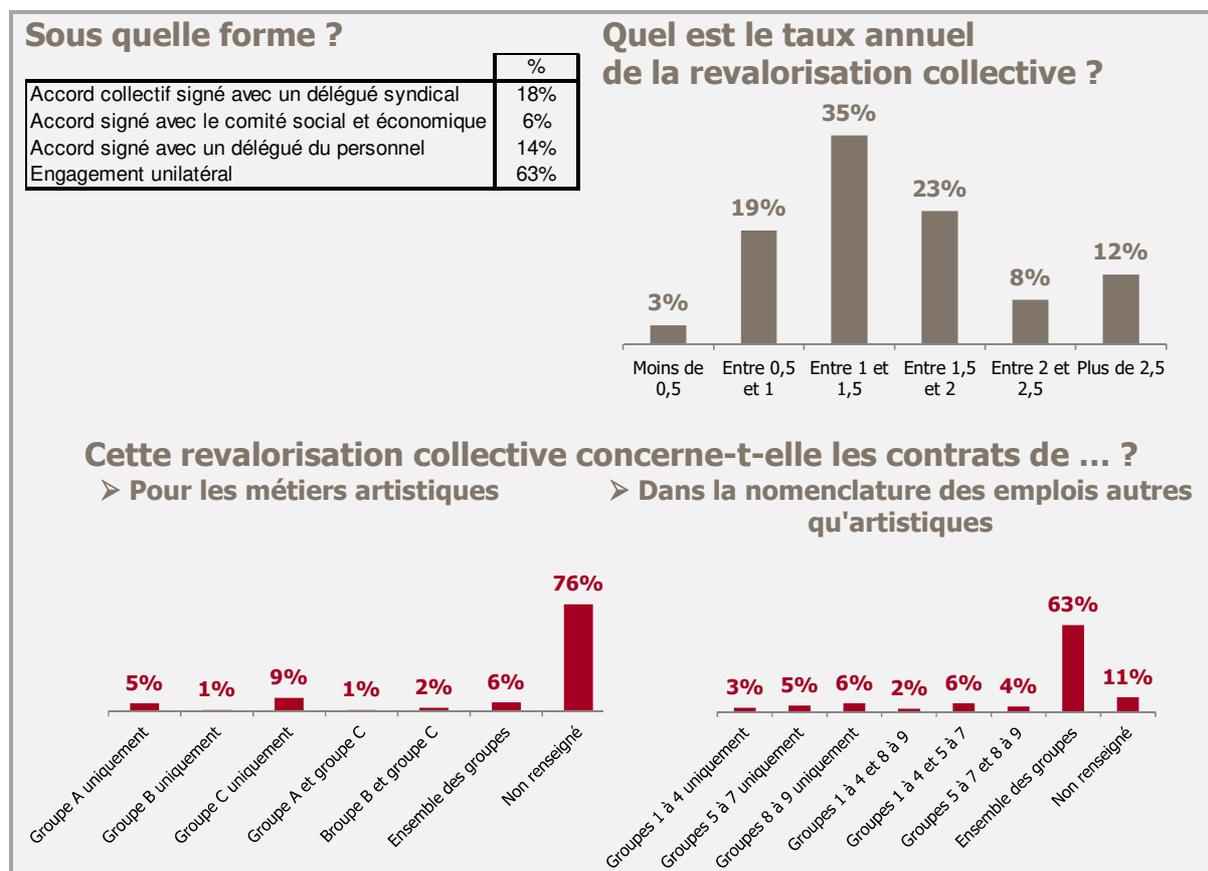
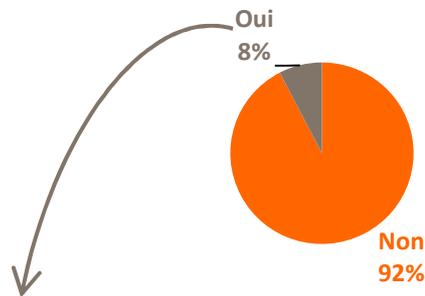
AJAD () = Aide à l'emploi des jeunes artistes diplômés*

ADEP () = Dispositif de soutien à l'emploi des artistes dans le secteur de l'édition phonographique*

(*) Suite au décret FONPEPS n° 2016-1764 du 16 décembre 2016.

8 % des structures ont déclaré avoir réalisé une revalorisation collective en 2018. Pour 63 % d'entre-elles, il s'agit d'un engagement unilatéral. 20 % des structures ont appliqué une revalorisation de 2 % au moins.

En 2018, avez-vous réalisé une revalorisation salariale collective¹² ?



¹² hors celle résultant de la NAO de la branche (accord du 1er juillet 2017 étude par arrêté du 6 décembre 2017)

Tableau 75 : Revalorisation salariale annuelle (hors NAO)

	Structures ayant effectué une revalorisation collective		Taux moyen de revalorisation	Répartition des modes de revalorisation pour les structures concernées			
	Nombre	%		Accord collectif signé avec un délégué syndical	Accord signé avec un DP	Engagement unilatéral	Accord signé avec le comité social et économique
Centres dramatiques nationaux et régionaux	9	43%	1,23%	25%	38%	25%	13%
Centres chorégraphiques nationaux	3	50%	s	33%	0%	67%	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	7	11%	1,77%	67%	0%	33%	0%
Centres nationaux et régionaux de création musicale		0%					
Scènes nationales	25	51%	1,14%	19%	24%	43%	14%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	6	30%	1,30%	0%	0%	100%	0%
Scènes conventionnées	11	20%	1,26%	0%	11%	78%	11%
Orchestres permanents	3	33%	s	67%	0%	33%	0%
Opéras	2	33%	s	0%	0%	100%	0%
Théâtres de ville	7	14%	1,17%	0%	50%	50%	0%
Compagnies	24	3%	4,39%	18%	0%	82%	0%
Festivals	8	10%	2,03%	0%	17%	83%	0%
Ensembles musicaux	6	7%	2,50%	0%	0%	100%	0%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	3	4%	s	0%	0%	100%	0%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	3%	s	0%	0%	100%	0%
Autres lieux de production / diffusion	11	8%	2,50%	33%	17%	50%	0%
Autres types de structure		0%					
Type de structure non renseigné	5	3%	1,17%	33%	0%	67%	0%
TOTAL	131	8%	2,00%	18%	14%	63%	6%

Lecture : 9 centres dramatiques et régionaux ont effectué une revalorisation collective en 2018. Le taux moyen de revalorisation est de 1,23 %. 25 % d'entre eux ont réalisé cette revalorisation par engagement unilatéral.

s : secret statistique

	% de structures ayant effectué une revalorisation individuelle	Répartition en fonction du nombre de salariés concernés			
		Moins de 10 %	Entre 10 % et 30 %	Entre 30 % et 60 %	Plus de 60 %
Centres dramatiques nationaux et régionaux	71%	46%	31%	23%	0%
Centres chorégraphiques nationaux	67%	67%	0%	0%	33%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	42%	46%	23%	27%	4%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	75%	33%	0%	67%	0%
Scènes nationales	73%	37%	43%	6%	14%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	70%	33%	33%	17%	17%
Scènes conventionnées	48%	42%	29%	21%	8%
Orchestres permanents	22%	0%	100%	0%	0%
Opéras	71%	20%	60%	0%	20%
Théâtres de ville	37%	18%	41%	24%	18%
Compagnies	12%	48%	15%	20%	18%
Festivals	22%	23%	46%	23%	8%
Ensembles musicaux	29%	17%	17%	26%	39%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	16%	20%	20%	0%	60%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	17%	20%	20%	20%	40%
Autres lieux de production / diffusion	33%	49%	22%	8%	22%
Autres types de structure	100%	0%	0%	100%	0%
Type de structure non renseigné	12%	56%	0%	22%	22%
TOTAL	23%	38%	26%	18%	18%

Lecture : 48 % des scènes conventionnées ont effectué une revalorisation salariale individuelle en 2018. Pour 42 % d'entre elles, cela a concerné moins de 10 % des salariés et pour 29 % d'entre elles cela a concerné entre 10 et 30 % des salariés de la structure.

Tableau 76 : Accord d'entreprise et représentation du personnel

	Structures ayant un accord d'entreprise	
	Nombre	%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	15	71%
Centres chorégraphiques nationaux	4	67%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	26	42%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	3	75%
Scènes nationales	36	73%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	14	70%
Scènes conventionnées	27	48%
Orchestres permanents	2	22%
Opéras	5	71%
Théâtres de ville	18	37%
Compagnies	88	12%
Festivals	17	22%
Ensembles musicaux	25	29%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	11	16%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	6	17%
Autres lieux de production / diffusion	42	33%
Autres types de structure	1	
Type de structure non renseigné	18	12%
TOTAL	358	23%

Lecture : 36 des scènes nationales ont déclaré un accord d'entreprise, soit 73% des scènes nationales ayant répondu à la question.

	Nombre de structures ayant procédé à une ou des élections IRP		Répartition des élections IRP			
	Nombre	%	Délégué du personnel	CEC	CSEC	CSE
Centres dramatiques nationaux et régionaux	6	29%	29%	29%	14%	29%
Centres chorégraphiques nationaux	0	0%	//	//	//	//
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	13	21%	56%	19%	13%	13%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	//	//	//	//
Scènes nationales	17	35%	10%	10%	65%	15%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	2	10%	//	//	//	//
Scènes conventionnées	9	16%	44%	11%	22%	22%
Orchestres permanents	3	33%	//	//	//	//
Opéras	3	43%	//	//	//	//
Théâtres de ville	6	12%	29%	14%	14%	43%
Compagnies	5	1%	80%	0%	0%	20%
Festivals	2	3%	//	//	//	//
Ensembles musicaux	0	0%	//	//	//	//
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0%	//	//	//	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	3%	//	//	//	//
Autres lieux de production / diffusion	5	4%	13%	25%	50%	13%
Autres types de structure	0	0%	//	//	//	//
Type de structure non renseigné	2	1%	//	//	//	//
TOTAL	74	5%	34%	13%	28%	26%

Lecture : 6 des centres dramatiques nationaux et régionaux, soit 29 % de ceux ayant répondu à la question, ont procédé à une ou des élections d'IRP en 2018. 29 % de ces élections concernent les délégués du personnel, 29 % le CEC.

Élections IRP = élections d'institutions représentatives du personnel.

CEC = Comité d'entreprise conventionnel.

CSEC = Comité social économique conventionnel.

CSE = Comité social économique.

Tableau 77 : Accord et négociation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et de maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

	Structures ayant signé un accord ou établi des plans d'actions ou des chartes sur les thèmes suivants ... :				Structures ayant engagé des négociations sur les thèmes suivants ... :			
	Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes		Maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés		Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes		Maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Centres dramatiques nationaux et régionaux	2	10%	0	0%	2	10%	1	5%
Centres chorégraphiques nationaux	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	1	2%	0	0%	0	0%	1	2%
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Scènes nationales	1	2%	1	2%	5	10%	1	2%
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	1	5%	0	0%	2	11%	0	0%
Scènes conventionnées	1	2%	1	2%	0	0%	1	2%
Orchestres permanents	1	11%	0	0%	3	33%	0	0%
Opéras	1	17%	0	0%	2	33%	1	17%
Théâtres de ville	2	4%	1	2%	2	4%	1	2%
Compagnies	21	3%	2	0%	9	1%	3	0%
Festivals	5	6%	0	0%	2	3%	0	0%
Ensembles musicaux	1	1%	1	1%	1	1%	1	1%
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	2	3%	1	1%	2	3%	1	1%
Autres musiques (diffuseur, producteur)	0	0%	0	0%	1	3%	0	0%
Autres lieux de production / diffusion	2	2%	1	1%	3	2%	0	0%
Autres types de structure	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Type de structure non renseigné	2	1%	0	0%	1	1%	0	0%
TOTAL	43	3%	8	1%	35	2%	11	1%

Lecture : 2 centres dramatiques nationaux et régionaux, soit 10 % de ceux ayant répondu à la question, disposent d'un accord ou d'un plan d'action en matière d'égalité professionnelle. Aucun ne dispose d'un accord ou d'un plan d'action concernant le maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés. Par ailleurs, 2 de ces centres ont engagé des négociations au sujet de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes et 1 au sujet du maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés.

A- III-2 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2018

Le calcul de la durée moyenne d'absence (en nombre de jours) se fait uniquement sur les CDI et les CDD de plus de 6 mois ayant eu une absence.

Tableau 78 : Durée d'absence des CDI et CDD de plus de 6 mois

Femmes



	Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés maternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
		Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Centres dramatiques nationaux et régionaux	387	78	39,9	0	//	10	80,1	0	//	5	79,2	6	56,3
Centres chorégraphiques nationaux	34	19	23,8	0	//	1	s	0	//	0	//	0	//
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	196	47	23,3	2	s	10	77,8	0	//	2	s	0	//
Centres nationaux et régionaux de création musicale	9	1	s	1	s	3	s	0	//	1	s	0	//
Scènes nationales	853	197	24,3	8	33,5	22	86,7	0	//	3	s	8	73,8
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	142	32	24,1	3	s	5	162,4	0	//	1	s	7	4,4
Scènes conventionnées	387	71	44,6	0	//	11	76,9	0	//	5	213,4	2	s
Orchestres permanents	103	36	33,6	0	//	2	s	0	//	0	//	6	68,3
Opéras	164	90	42,5	11	1,1	8	104,8	0	//	1	s	4	s
Théâtres de ville	217	45	26,2	2	s	11	103,4	0	//	1	s	1	s
Compagnies	159	35	31,9	4	s	13	51,2	3	s	5	62,4	3	s
Festivals	133	19	18,1	3	s	6	91,5	0	//	1	s	6	3,4
Ensembles musicaux	57	14	15,6	0	//	4	s	0	//	1	s	1	s
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	17	1	s	0	//	1	s	0	//	0	//	0	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	17	4	s	1	s	2	s	1	s	1	s	1	s
Autres lieux de production / diffusion	259	69	26,5	7	40,6	8	35,6	2	s	4	s	3	s
Autres types de structure	2	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Type de structure non renseigné	40	15	44,5	2	s	6	53,8	2	s	2	s	4	s
TOTAL	2 310	488	33,5	67	40,8	46	10,3	2	s	9	79,3	41	44,4

Hommes



	Nombre total de CDI et de CDD de plus de 6 mois de l'échantillon	Maladie dans l'entreprise		Absence liée à un accident du travail		Congés paternité		Congés adoption		Congés parental		Congés sabbatiques ou sans solde	
		Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne	Nombre de personnes concernées	Durée moyenne
Centres dramatiques nationaux et régionaux	275	37	37,2	8	40,9	2	s	0	//	0	//	1	s
Centres chorégraphiques nationaux	17	6	61,2	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	246	46	33,0	5	42,8	7	8,3	0	//	3	s	0	//
Centres nationaux et régionaux de création musicale	9	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Scènes nationales	569	124	29,9	17	27,5	6	12,8	0	//	2	s	6	88,2
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	89	13	26,1	3	s	4	s	0	//	0	//	1	s
Scènes conventionnées	260	39	25,4	2	s	3	s	0	//	0	//	1	s
Orchestres permanents	142	41	37,2	2	s	3	s	0	//	0	//	13	67,5
Opéras	183	82	53,7	17	19,4	2	s	0	//	0	//	5	29,2
Théâtres de ville	164	27	24,2	6	179,0	4	s	0	//	0	//	1	s
Compagnies	68	8	35,1	1	s	4	s	0	//	1	s	0	//
Festivals	61	11	12,8	1	s	4	s	0	//	0	//	9	8,5
Ensembles musicaux	21	1	s	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	14	1	s	0	//	1	s	0	//	0	//	0	//
Autres musiques (diffuseur, producteur)	2	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Autres lieux de production / diffusion	166	41	20,0	3	s	3	s	2	s	3	s	3	s
Autres types de structure	1	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//	0	//
Type de structure non renseigné	23	11	18,5	2	s	3	s	0	//	0	//	1	s
TOTAL	2 310	488	33,5	67	40,8	46	10,3	2	s	9	79,3	41	44,4

Lecture : Sur les 853 femmes de notre échantillon salariées ayant travaillé en CDI ou en CDD de plus de 6 mois dans les scènes nationales, 197 ont eu une absence pour maladie et elles ont eu en moyenne 24,3 jours de congés maladie sur l'année 2018.

s : secret statistique – la durée moyenne d'absence n'est pas indiquée sur une population de moins de 3 salariés.

A- III-3 Sur les structures répondantes ayant un ou des salariés en CDI (dont CDII - cf article V-13 de la convention collective) en 2018

Tableau 79 : Entrées et sorties de CDI

	Nombre de CDI sur notre échantillon répondant			Entrées de CDI / CDII									Sorties de CDI / CDII		
				Nombre d'entrées de CDI / CDII			dont CDD transformés en CDI / CDII			dont CDDU transformés en CDI / CDII					
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	409	292	701	66	34	100	10	3	13	1	1	2	61	38	99
Centres chorégraphiques nationaux	57	35	92	2	2	4	1	1	2			0	6	6	12
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	229	295	524	34	32	66	16	12	28	0	1	1	29	34	63
Centres nationaux et régionaux de création musicale	15	14	29	2	1	3			0			0	1	1	2
Scènes nationales	916	612	1 528	104	57	161	15	2	17	1	5	6	85	65	150
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	150	94	244	11	17	28	3	0	3	0	2	2	17	15	32
Scènes conventionnées	381	243	624	60	19	79	7	4	11	0	0	0	50	37	87
Orchestres permanents	103	142	245	3	4	7	0	0	0	1	0	1	4	10	14
Opéras	149	167	316	9	7	16	2	0	2	0	0	0	4	12	16
Théâtres de ville	292	220	512	30	17	47	4	2	6	0	0	0	24	18	42
Compagnies	201	77	278	29	12	41	18	4	22	4	4	8	29	14	43
Festivals	134	62	196	12	3	15	6	2	8	0	0	0	10	6	16
Ensembles musicaux	70	33	103	14	3	17	6	2	8	0	0	0	15	5	20
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	34	25	59	5	3	8	3	0	3	1	2	3	3	3	6
Autres musiques (diffuseur, producteur)	24	4	28	4	0	4	4	0	4	0	0	0	2	1	3
Autres lieux de production / diffusion	279	157	436	33	15	48	17	5	22	2	3	5	38	13	51
Autres types de structure	2	1	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Type de structure non renseigné	62	63	125	44	120	164	3	2	5	2	5	7	21	13	34
TOTAL	3 507	2 536	6 043	462	346	808	115	39	154	12	23	35	400	291	691

Lecture : 292 femmes et 220 hommes en CDI sont comptabilisés en 2018 dans les effectifs des théâtres de ville ayant répondu au questionnaire. Parmi eux, 47 sont entrés en CDI ou CDII en 2018, dont 6 correspondent à des CDD transformés en CDI. Dans le même temps, il y a eu 42 sorties de CDI dans ces structures.

F=femmes et H=hommes

Tableau 80 : Détail des sorties de CDI

	Démissions			Ruptures conventionnelles			Licenciements économiques			Autres licenciements			Départs à la retraite		
	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total	F	H	total
Centres dramatiques nationaux et régionaux	40	20	60	15	7	22	0	0	0	2	5	7	4	6	10
Centres chorégraphiques nationaux	1	1	2	3	4	7	0	0	0	2	1	3	1	1	2
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	16	14	30	12	17	29	0	0	0	1	1	2	0	2	2
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0	0	1		1			0			0		1	1
Scènes nationales	63	31	94	13	18	31	3	1	4	2	6	8	4	9	13
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	10	2	12	3	8	11	0	1	1	4	2	6	0	2	2
Scènes conventionnées	36	27	63	9	5	14	2	1	3	2	1	3	1	3	4
Orchestres permanents	1	5	6	1	1	2	0	0	0	1	0	1	1	4	5
Opéras	1	0	1	0	0	0	2	2	4	0	3	3	1	7	8
Théâtres de ville	14	9	23	6	5	11	0	0	0	1	1	2	3	3	6
Compagnies	6	5	11	18	8	26	1	1	2	2	0	2	2	0	2
Festivals	2	2	4	8	3	11	0	0	0	0	1	1	0	0	0
Ensembles musicaux	3	3	6	9	2	11	3	0	3	0	0	0	0	0	0
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	1	1	2	2	2	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	0	1	0	1	1	0	0	0	0	0	0	1	0	1
Autres lieux de production / diffusion	14	5	19	15	4	19	3	0	3	1	0	1	5	4	9
Autres types de structure				1											
Type de structure non renseigné	16	11	27	4	2	6	1	0	1	0	0	0	0	0	0
TOTAL	224	136	360	120	87	206	15	6	21	18	21	39	23	41	64

Lecture : Dans les centres dramatiques nationaux et régionaux de notre échantillon, parmi les 61 femmes en CDI sorties en 2018 (cf tableau précédent), 40 ont démissionné. De plus, 15 relèvent de ruptures conventionnelles, aucune d'un licenciement économique, 2 d'autres licenciements et 4 de départs à la retraite.

F=femmes et H=hommes

A- III-4 Focus sur les CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2018

Tableau 81 : Nombre de CDII, par temps de travail

	Nombre de CDII		Répartition (en %) en fonction de la durée légale annuelle du travail					
	F	H	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%	moins de 25%	de 25 à moins de 50%	de 50 à moins de 85%
			Femmes			Hommes		
Centres dramatiques nationaux et régionaux	85	54	85			81		
Centres chorégraphiques nationaux	2	0	50					
Scènes de musiques actuelles (conventionnées ou non)	28	34	86			74		
Centres nationaux et régionaux de création musicale	0	0						
Scènes nationales	194	88	92			95		
Autres labels et réseaux soutenus par l'Etat (PNAC, CNAR, CDC)	17	9	82			89		
Scènes conventionnées	71	38	89			79		
Orchestres permanents	1	0	100					
Opéras	1	2	100			50		
Théâtres de ville	71	38	87			82		
Compagnies	6	7	67			71		
Festivals	1	0	100					
Ensembles musicaux	0	1				100		
Musiques actuelles (diffuseur, producteur, tourneur) hors lieux	0	0						
Autres musiques (diffuseur, producteur)	1	0	100					
Autres lieux de production / diffusion	9	5	56			100		
Autres types de structure	0	0						
Type de structure non renseigné	16	8	88			100		
TOTAL	503	284	87			85		

Lecture : Sur les 85 femmes en CDII des centres dramatiques nationaux et régionaux de notre échantillon, 85 % sont à moins de 25% de la durée légale annuelle du travail.

F=femmes et H=hommes

Tableau 82 : Nombre de CDII, par emploi

	Effectifs		Pourcentage	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Opérateur (trice) projectionniste	1	5	0%	2%
Employé(e) de nettoyage	19	3	4%	1%
Gardien(ne)	3	6	0,6%	2%
Caissier(ère)	24	6	5%	2%
Attaché(e) à l'accueil	21	16	4%	6%
Attaché(e) à l'information	4	-	1%	0%
Hôte(sse) d'accueil	206	100	39%	35%
Contrôleur (euse)	67	45	13%	16%
Hôte(sse) de salle	123	57	23%	20%
Employé(e) de bar	55	44	10%	15%
Si accord d'entreprise, autres emplois	6	6	1%	2%
TOTAL	529	288	100%	100%

Lecture : Sur les 503 femmes de l'échantillon en CDII, 206 (soit 39 %) sont des hôtesse(s) d'accueil.

B. Partie formation



Introduction

L'Afdas et l'organisation du système de la formation professionnelle continue

Rôle et missions de l'Afdas

Depuis le 1^{er} avril 2019, l'Afdas est opérateur de compétences (OPCO) des secteurs de la culture, des industries créatives, des médias, de la communication, des télécommunications, du sport, du tourisme, des loisirs et du divertissement.

Ses cinq missions principales sont :

- Accompagner le développement de l'alternance
- Accompagner les entreprises dans le développement de la formation et particulièrement les TPE – PME
- Accompagner les branches professionnelles dans le développement de certifications et l'observation de l'emploi
- Accompagner les mutations économiques
- Développer l'accès à la formation pour les publics spécifiques (intermittents du spectacle, artistes-auteurs)

En parallèle, l'Afdas assure également le financement, la gestion ainsi que la mise en œuvre de certains des travaux des Observatoires prospectifs des métiers et des qualifications, dont les CPNEF¹³ des branches concernées assurent le pilotage stratégique et politique.

Dispositifs de la formation professionnelle continue

Ce rapport de branche décrit l'exercice 2018. Jusqu'au 31 décembre 2018, les dispositifs de la formation professionnelle continue sont les suivants :

¹³ Commission Paritaire Nationale Emploi et Formation

PF - Plan de Formation : rassemble l'ensemble des actions de formation définies sous la responsabilité pleine et entière du chef d'entreprise, après consultation des représentants du personnel le cas échéant.

PP - Période de Professionnalisation : a pour objet de favoriser par des actions de formation adaptées le maintien dans l'emploi de salariés, sous CDI ou contrats aidés, dont la qualification est devenue insuffisante au regard de l'évolution de leur environnement professionnel.

CP - Contrat de Professionnalisation : s'adresse à tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans révolus et aux demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus. Son objectif est de leur permettre d'acquérir une qualification professionnelle et de favoriser leur insertion ou réinsertion professionnelle.

CPF – Compte Personnel de Formation, qui a remplacé le DIF¹⁴ au 01/01/2016 est un droit universel ouvert à tout actif -dès son entrée et tout au long de sa vie professionnelle jusqu'à la retraite et ce, quel que soit la nature de son contrat de travail- lui permettant d'acquérir un crédit d'heures mobilisable pour suivre une formation à son initiative.

L'acquisition des heures relatives au CPF se fait, pour un salarié à temps complet, à hauteur de 24 heures par année jusqu'à l'acquisition d'un crédit de 120 heures, puis de 12 heures maximum par an au titre de chacune des années suivantes, pour atteindre un plafond total de 150 heures renouvelables tout au long de la vie professionnelle du titulaire.

CIF - Congé Individuel de Formation : permet à tout travailleur de suivre à son initiative et à titre individuel, une action de formation, indépendamment de son inscription aux stages compris dans le plan de formation de son entreprise. Ces actions de formation doivent permettre aux salariés d'accéder à un niveau supérieur de qualification, de changer d'activité ou de profession.

Le CIF CDD est ouvert aux personnes dont le dernier contrat CDD s'est effectué dans une entreprise cotisante à l'Afdas et à condition d'avoir travaillé 24 mois, consécutifs ou non, en qualité de salarié, qu'elle qu'ait été la nature des contrats successifs, au cours des 5 dernières années, dont 4 mois, consécutifs ou non, sous CDD au cours des 12 derniers mois.

¹⁴ **DIF - Droit Individuel à la Formation** (remplacé par le CPF au 01/01/2015): Jusqu'à fin 2014, suivant certaines conditions et procédures, il permettait à tout salarié de se constituer un crédit d'heures annuel cumulable sur 6 ans pour suivre une formation à son initiative, sous réserve de l'accord de l'employeur. Ce crédit d'heures était fixé à 21 h par an dans la branche de l'audiovisuel pour tout salarié employé à temps complet et ayant travaillé sur toute l'année, soit 126 h sur 6 ans.

Formation "tuteur" : a pour objectif d'aider les tuteurs à s'approprier des techniques et méthodes d'encadrement, de formation, de suivi et d'évaluation des salariés en formation alternée.

L'ensemble des dispositifs de formation professionnelle continue cités ci-dessus est accessible aux salariés en CDDU (intermittents du spectacle), selon des conditions qui leur sont propres, définies par les partenaires sociaux au sein de l'Afdas par accord professionnel interbranches.

Les notions de « bénéficiaires » et « d'action de formation »

Les salariés formés sont les individus ayant bénéficié du financement de leur formation par l'Afdas. Un **bénéficiaire** peut avoir suivi **en tant que stagiaire une ou plusieurs actions de formation**. Le salarié bénéficiaire ne sera compté qu'une seule fois.

B- I. Les entreprises bénéficiaires

Le périmètre de l'étude comprend 9 304 entreprises dont 1547 ayant au moins un salarié ayant bénéficié d'une action de formation en 2018.

B- I.1 - Répartition par type de structure

53% des entreprises qui ont mis en place une action de formation en 2018 se répartissent dans 3 filières d'activités : Compagnies, Autres lieux de production et de diffusion et Festivals.

Sur l'ensemble du périmètre, 17% des entreprises ont au moins un salarié en formation en 2018.

Cette part diffère selon le type de structure. Les plus actives sont : les orchestres, les centres chorégraphiques nationaux, les centres dramatiques, les scènes nationales, les opéras, les autres labels et les scènes conventionnées. A l'inverse, 10% des compagnies ont formé au moins un salarié, ce qui représente 502 entreprises en 2018

Tableau 83 : Répartition des entreprises par type de structure 2018

Type de structure	Ensemble des entreprises	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
Compagnies	5101	502	10%
Autres lieux de production / diffusion	486	206	42%
Non Renseigné	2252	140	6%
Festivals	307	112	36%
Scènes de musiques actuelles	130	101	78%
Théâtre de ville	136	75	55%
Scènes conventionnées	84	72	86%
Scènes nationales	73	71	97%
Ensembles musicaux	303	63	21%
Musiques actuelles	187	56	30%
CDN Centre dramatiques	38	37	97%
Autres labels	38	33	87%
Autres musiques	115	29	25%
Centres Chorégraphiques Nationaux	18	18	100%
Orchestres	13	13	100%
Opéras	11	10	91%
CNCM Centres de Création Musicale	9	7	78%
Autre	3	2	67%
Total :	9304	1547	17%

B- I.2 - Répartition par secteur d'activité (NAF)

Les entreprises des Arts du spectacle vivant représentent 76% des entreprises ayant formé au moins un salarié permanent en 2018.

64% des entreprises de la Gestion salles de spectacles (9004Z) ont au moins un salarié en formation en 2018. Les entreprises des Arts du spectacle vivant sont proches de la moyenne globale.

Tableau 84 : Répartition des entreprises par secteur d'activité en 2018

Secteur d'activité (NAF)	Ensemble de la branche	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
Arts du spectacle vivant (9001Z)	7871	1174	15%
Soutien au spectacle vivant (9002Z)	475	101	21%
Gestion salles de spectacles (9004Z)	260	166	64%
Autres codes NAF	698	106	15%
Total :	9304	1547	17%

B- I.3 - Répartition par région

69% des entreprises ayant formé au moins un salarié permanent, sont concentrées dans 6 régions : Ile-de-France, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie, Nouvelle-Aquitaine et Hauts-de-France.

L'accès à la formation est relativement homogène selon la localisation de l'entreprise, à l'exception de la Réunion, où 26% des entreprises ont au moins un salarié permanent en formation en 2018. Les entreprises normandes se démarquent également : 21% des entreprises ont été actives sur le champ de la formation professionnelle en 2018.

Tableau 85 : Répartition des entreprises par région

Régions	Ensemble de la branche	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
ILE-DE-FRANCE	2237	335	15%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	1005	176	18%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	910	171	19%
OCCITANIE	1090	151	14%
NOUVELLE-AQUITAINE	837	138	16%
HAUTS-DE-FRANCE	509	97	19%
PAYS DE LA LOIRE	504	95	19%
GRAND EST	518	86	17%
BRETAGNE	462	85	18%
NORMANDIE	400	82	21%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	387	66	17%
CENTRE-VAL DE LOIRE	320	45	14%
REUNION	61	16	26%
CORSE	36	4	11%
GUADELOUPE	5	0	0%
GUYANE	8	0	0%
MARTINIQUE	15	0	0%
Total :	9304	1547	17%

B- I.3 - Répartition par nombre de permanents

Le nombre de salariés permanents (CDI, CDD hors intermittent du spectacle) correspond à l'effectif annuel moyen.

En 2018, 59 % des entreprises bénéficiaires ont moins de 5 salariés permanents. Cette proportion s'explique par le poids de ces entreprises dans la branche.

39 % des entreprises bénéficiaires sont des PME de 5 à 49 salariés et 2 % d'entre elles ont 50 salariés et plus.

L'accès à la formation augmente avec la taille de l'entreprise. La part des entreprises ayant au moins une action de formation est de 21 % pour les entreprises ayant 1 salarié à 100 % pour les 50 et plus.

La part des entreprises actives sur le champ de la formation professionnelle augmente avec la taille de l'entreprise.

Tableau 86 : Répartition des entreprises par nombre de salariés permanents en 2018

Tranches d'âges	Ensemble de la Branche	Entreprise ayant au moins une action de formation	Part des entreprises ayant au moins une action de formation
0 salarié	5145	-	-
1 salarié	2433	521	21%
2 à 4 salariés	979	389	40%
5 à 10 salariés	403	309	77%
11 à 49 salariés	315	299	95%
50 à 299 salariés	28	28	100%
Plus de 300 salariés	1	1	100%
Total général	9304	1547	17%

B- II. Les salariés bénéficiaires

Remarques :

- Les données présentées ne portent que sur les salariés permanents
- Un bénéficiaire est un individu qui n'est compté qu'une seule fois même s'il a réalisé plusieurs stages sur la période.

B- II.1 - Répartition par type de structure

7842 salariés permanents ont bénéficié d'au moins une formation en 2018.

49 % des bénéficiaires de formation sont concentrés dans 5 types de structures : scènes nationales, compagnies, centres dramatiques, scènes de musiques actuelles et Festivals

Tableau 87 : Répartition des bénéficiaires par type de structure en 2018

Type de structure	Bénéficiaires	%
Scènes nationales	1091	14%
Autres lieux de production / diffusion	1009	12%
Compagnies	823	10%
CDN Centres dramatiques	756	10%
Non Renseigné	726	9%
Scène de Musiques Actuelles	593	8%
Festivals	588	8%
Théâtres de ville	561	7%
Scènes conventionnées	509	7%
Ensembles musicaux	225	3%
Opéras	209	3%
Autres labels	193	2%
Centres Chorégraphiques Nationaux	153	2%
Musiques actuelles	132	2%
Orchestres	130	2%
Autres Musiques	105	1%
CNCM Centre de création musicale	36	0.46%
Autre	3	0.04%
Total général	7842	100%

B- II.2 - Répartition par classe d'âge et genre

En 2018, les femmes sont relativement plus nombreuses (60 %) à bénéficier de la formation professionnelle.

Elles sont également plus jeunes que les hommes au moment de leur formation. En 2018, l'âge moyen des bénéficiaires est de 39,5 ans. Il est de 41,4 ans pour les hommes et de 38.2 ans pour les femmes.

Les plus de 45 ans représentent 32 % des effectifs de la branche.

Les femmes de moins de 35 ans en formation sont relativement nombreuses. Elles représentent 63 % des moins de 19 ans, 65 % des 19-25 ans et 70 % des 26-35 ans. L'accès à la formation est plus équilibré entre les hommes et les femmes pour les plus de 45 ans.

Tableau 88 : Répartition des bénéficiaires par classe d'âge et genre en 2018



Classe d'âge	Femmes	Part de Femmes	Hommes	Part d'Hommes	Total	Répartition par âge
Moins de 19 ans	26	63%	15	37%	41	0,5%
De 19 à 25 ans	563	65%	300	35%	863	11%
De 26 à 35 ans	1574	70%	672	30%	2246	29%
De 36 à 45 ans	1244	57%	930	43%	2174	28%
De 46 à 55 ans	940	54%	814	46%	1754	22%
De 56 à 65 ans	375	51%	365	49%	740	9%
Plus de 65 ans	9	38%	15	63%	24	0,3%
Total général	4731	60%	3111	40%	7842	100%

Note de lecture : Parmi les moins de 19 ans, 63 % sont des femmes et 37 % sont des hommes. Cette tranche d'âge représente 0,52 % des bénéficiaires en 2018.

B- II.3 - Répartition par catégorie socio-professionnelle et genre

Les cadres regroupent un tiers des bénéficiaires de formation en 2018. En seconde position, ce sont les agents de maîtrise (31%) puis les employés (29 %).

Les femmes bénéficiaires de la catégorie employés sont relativement nombreuses (67 %) tandis qu'elles sont sous-représentées dans la catégorie ouvriers (52 %).

A l'inverse, les hommes formés sont surreprésentés chez les ouvriers (48 %) alors que toutes CSP confondues, leur part est de 40 %.

Tableau 89 : Répartition des bénéficiaires par CSP et genre en 2018



CSP	Femmes	Part de Femmes	Hommes	Part d'Hommes	Total	Répartition par CSP
OUVRIERS	99	52%	92	48%	191	2%
EMPLOYÉS	1507	67%	747	33%	2254	29%
AGENTS DE MAÎTRISE	1438	59%	988	41%	2426	31%
CADRES	1496	57%	1132	43%	2628	33%
ARTISTES	98	56%	78	44%	176	2%
CONTRATS DE PROF*	93	56%	74	44%	167	2%
Total général	4731	60%	3111	40%	7842	100%

* Correspondant aux 93 bénéficiaires ayant suivi uniquement un contrat de professionnalisation sur 2018. La CSP ne s'applique pas pour les contrats de professionnalisation.

Note de lecture : Parmi les ouvriers, 52 % sont des femmes et 48 % sont des hommes. Ils représentent 2 % des bénéficiaires en 2018.

B- II.4 - Répartition par type de contrat

En 2018, 81 % des bénéficiaires de la formation professionnelle sont en CDI et 19 % en CDD.

La répartition des hommes et des femmes en CDI bénéficiaires de formation correspond au poids de chacun tous contrats confondus.

- 59 % des femmes formées sont en CDI et elles représentent 60 % des bénéficiaires de formation.
- 41 % des hommes formés sont en CDI et ils représentent 40 % des bénéficiaires de formation.

Les femmes sont un peu plus représentées parmi les bénéficiaires en CDD (65 % de femmes).

Tableau 90 : Répartition des bénéficiaires par type de contrat et genre en 2018



Type de Contrat	Femmes	Part de Femmes	Hommes	Part d'Hommes	Total	Répartition par type de contrat
CDD	985	65%	542	35%	1527	19%
CDI	3746	59%	2569	41%	6315	81%
Total	4731	60%	3111	40%	7842	100%

* hors intermittent du spectacle

Note de lecture : Parmi les CDI, 59 % sont des femmes et 41 % sont des hommes. Ils représentent 81 % des bénéficiaires en 2018.

B- II.5 - Répartition par région employeur

59% des salariés formés sont concentrés dans 4 régions : Ile-de-France (27 %), Auvergne-Rhône-Alpes (14 %), PACA (10 %) et Occitanie (8 %) en 2018.

Tableau 91 : Répartition des bénéficiaires par région en 2018

Régions de l'Employeur	Bénéficiaires	%
ILE-DE-FRANCE	2103	27%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	1072	14%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	780	10%
OCCITANIE	588	7%
NOUVELLE-AQUITAINE	551	7%
HAUTS-DE-FRANCE	537	7%
GRAND EST	488	6%
PAYS DE LA LOIRE	404	5%
NORMANDIE	395	5%
BRETAGNE	349	4%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	301	4%
CENTRE-VAL DE LOIRE	182	2%
REUNION	80	1%
CORSE	12	0%
Total général	7842	100%

B- III. Les salariés stagiaires

Remarques :

- Les données présentées ne portent que sur les salariés permanents (CDI et CDD hors intermittent du spectacle).
- Un stagiaire est compté autant de fois qu'il a suivi d'actions de formation.

B- III.1 – Répartition par dispositif de formation

Le plan de formation est le dispositif le plus mobilisé et recense 78% des 12 086 stagiaires recensés. La période de professionnalisation est en deuxième position et représente 16 % des actions.

Tableau 92 : Répartition des stagiaires par dispositif de formation en 2018

Dispositifs de formation	Total	%
Plan de Formation	9429	78%
Période de Professionnalisation	1915	16%
Congé individuel de Formation	279	2%
Compte Personnel de Formation	232	2%
Contrat de Professionnalisation	197	1,6%
Tutorat	34	0,4%
Total général	12086	100,0%

En 2018, 102 Bilans de Compétences ont été réalisés, et financés dans le cadre du Plan de Formation, d'un Congé Individuel de Formation ou du Compte Personnel de formation.

Par ailleurs, 12 VAE ont été financées sur du Plan de Formation, du Compte Personnel de Formation et de la Période de Professionnalisation.

Profil des stagiaires par dispositifs de formation

Profil des 9 429 stagiaires du Plan de formation :

- 64% sont des femmes 
- 28% sont âgés entre 35 et 44 ans
- 28% sont des employés et 37% des cadres
- 19h de durée moyenne de formation
- 13% travaillent dans une Scène Nationale et 10% dans des Compagnies et 10% dans des Centres Dramatiques
- 26% ont réalisé une action de formation dans le domaine « spectacle vivant-administration culturelle », et 18% dans le domaine « Sécurité – Secourisme ».

Profil des 1915 stagiaires des périodes de professionnalisation :

- 38% sont des femmes 
- 36% sont âgés entre 45 et 56 ans
- 18% sont des employés et 37% des cadres
- 22h de durée moyenne de formation
- 25% travaillent dans une Scène Nationale et 16% dans un CDN
- 79% ont réalisé une action de formation dans le domaine « sécurité-secourisme »

Profil des 232 stagiaires du Compte Personnel de Formation :

- 61% sont des femmes 
- 40% sont âgés entre 35 et 44 ans
- 22% sont des employés et 47% sont des cadres
- 46h de durée moyenne de formation
- 29% travaillent dans une Scène Nationale, 8% dans des scènes conventionnées et 5% dans des festivals.
- 42% ont réalisé une action de formation dans le domaine « langues »

Profil des 279 stagiaires du congé individuel de formation :

- 59% sont des femmes 
- 42% sont âgés entre 35 et 44 ans
- 35% sont des employés et 17% des cadres
- 738h de durée moyenne de formation
- 36% travaillent dans une Compagnie, 7% dans un Centre Dramatique et 6% dans un théâtre de Ville.
- 21% ont réalisé une action de formation dans le domaine « spectacle vivant-administration culturelle »

Profil des 197 stagiaires du contrat de professionnalisation :

- 55 % sont des femmes 
- 78 % sont âgés de moins de 26 ans
- 486 h de durée moyenne de formation
- 46 % travaillent dans un ensemble musical
- 46 % ont réalisé une action de formation dans le domaine « Musique-chant »

Profil des 34 stagiaires de la formation au tutorat :

- 62% sont des femmes 
- 47% sont âgés entre 35 et 44 ans
- 74% sont des cadres
- 13 h de durée moyenne de formation
- 26% travaillent dans un festival

B- III.2 – Répartition par domaine de formation

Tableau 93 : Répartition des stagiaires par domaine de formation en 2018

Rang	Domaine de Formation	Stagiaires	%
1	SECURITE - SECOURISME	3212	26,6%
2	SPECTACLE VIVANT - ADMINISTRATION CULTURELLE	2627	21,7%
3	MANAGEMENT	756	6,3%
4	RESSOURCES HUMAINES - PAIE	750	6,2%
5	COMMUNICATION-EFFICACITE PROFESSIONNELLE	413	3,4%
6	BUREAUTIQUE	368	3,0%
7	COMPTABILITE - FINANCES	364	3,0%
8	LANGUES	354	2,9%
9	MEDIAS NUMERIQUES	299	2,5%
10	AUDIOVISUEL - CINEMA	286	2,4%
11	FONCTIONS ADMINISTRATIVES	260	2,2%
12	MANUTENTION - CACES	258	2,1%
13	INFORMATIQUE TELECOMMUNICATION	248	2,1%
14	DROIT - FISCALITE	241	2,0%
15	MUSIQUE - CHANT	190	1,6%
16	COMMERCE - VENTE - MARKETING	175	1,4%
17	ORIENTATION-INSERTION PROFESSIONNELLE	136	1,1%
18	ART DRAMATIQUE-DANSE-AUTRES SPECTACLES	135	1,1%
19	PAO	128	1,1%
20	TRANSPORT - LOGISTIQUE	115	1,0%
21	ACTIVITES DE SERVICE	109	0,9%
22	SCIENCES - SCIENCES HUMAINES - ENSEIGNEM	93	0,8%
23	CAO - DAO	90	0,7%
24	PUBLICITE	76	0,6%
25	RADIO	51	0,4%
26	BATIMENT - TRAVAUX PUBLICS	49	0,4%
27	AGRICULTURE - INDUSTRIE	40	0,3%
28	EDITION	39	0,3%
29	ART - ARTISANAT	35	0,3%
30	ACTION SOCIALE - ANIMATION SOCIO-CULTURE	29	0,2%
31	MEDECINE - PARAMEDICAL	25	0,2%
32	SPORT	25	0,2%
33	ENSEIGNEMENT ARTISTIQUE	22	0,2%
34	LOISIRS	21	0,2%
35	INFORMATION DOCUMENTATION LIBRAIRIE	17	0,1%
36	PHOTOGRAPHIE	14	0,1%
37	JOURNALISME	10	0,1%
38	PRESSE	6	0,05%
39	QUALITE	6	0,05%
40	IMPRIMERIE	5	0,04%
41	LITTERATURE - ECRITURE LITTERAIRE	5	0,04%
42	NR	4	0,03%
43	Total général	12086	100%

B- III.3 – Focus sur les 10 principaux domaines de formation

Sur 12 086 stagiaires, 9 429 - soit près de 78 % des stagiaires - sont répartis sur 10 domaines de formation :

- Les domaines « Sécurité-secourisme » et « Spectacle vivant – administration culturelle » sont les plus importants (respectivement 26,6 % et 21,7 % soit 48,3% des stagiaires) ;
- Les domaines transverses tels que « Management » (6,3 % des stagiaires), « Ressources humaines-paie » (6,2 %), « communication – efficacité professionnelle » (3,4 %) sont respectivement les 3^e, 4^e et 5^e domaines de formations les plus suivis ;
- Arrivent ensuite de la 6^e à la 10^e position : « bureautique », « comptabilité – finances », « langues », « médias numériques », « audiovisuel- cinéma ».

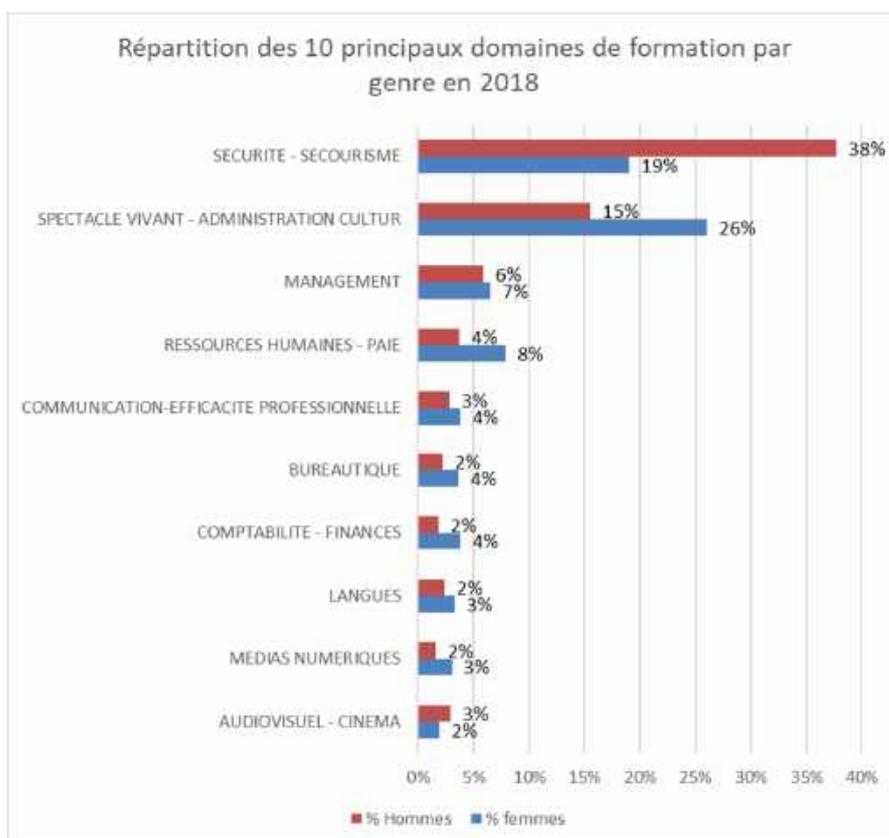
Croisement 10 principaux domaines de formation / genre



Sur les 10 principaux domaines de formation :

- Les hommes sont beaucoup plus nombreux à se former en Sécurité-secourisme
- Pour les autres domaines, les femmes sont relativement plus nombreuses.

Figure 10 : Répartition des 10 principaux domaines de formation par genre en 2018

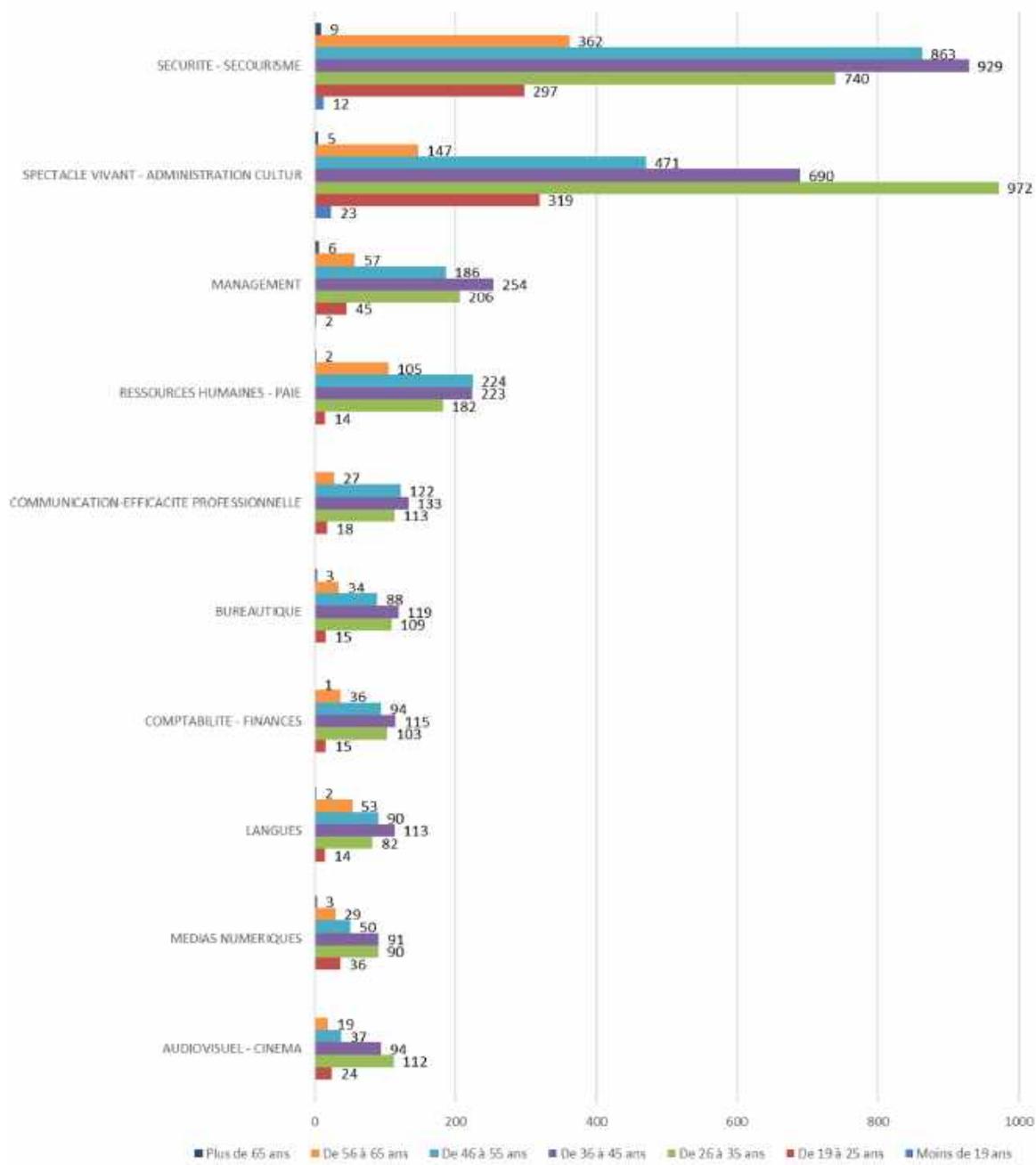


Croisement 10 principaux domaines de formation / classe d'âge

Selon les domaines de formation, l'âge des stagiaires diffère :

- Les 36-45 ans représentent 29 % des salariés formés dans le domaine « Sécurité Secourisme »
- Les 26-35 ans sont relativement nombreux dans le domaine Spectacle Vivant-Administration Culturelle. (37 % des salariés formés).
- Dans les autres domaines, les salariés âgés de 35-45 ans sont les plus représentés.

Figure 11 : Répartition des 10 principaux domaines de formation par classe d'âge en 2018



B – IV. Focus Appuis Conseil

Profil des entreprises artistiques et culturelles, ayant bénéficié de la prestation d'accompagnement « Appui-conseil »

178 appuis-conseil ont eu lieu sur l'année 2018, toutes conventions collectives confondues et tous financements confondus. 62 entreprises du périmètre ont bénéficié d'un Appui-Conseil en 2018. Cela représente plus d'un tiers des Appuis-Conseil réalisés.

Sur les 62 Appuis-conseil réalisés sur le périmètre en 2018 :

- 5 ont pu bénéficier du cofinancement des fonds de l'EDEC du Spectacle Vivant (soit 8 %, l'EDEC SV se terminant au 1er trimestre 2018)
- 16 ont pu bénéficier de cofinancement des partenariats régionaux, soit 26%
- 41 restants ont été financés sur les fonds mutualisés, conformément aux dispositions conventionnelles, soit 66%

Parmi les 62 entreprises du secteur ayant bénéficié de cette prestation, 23 sont des compagnies, soit 37%.

Tableau 94 : Répartition des entreprises par type de structure en 2018

Type de structure	Entreprises	%
Compagnies	23	37%
Festivals	6	10%
Scène de Musiques Actuelles	6	10%
Autres lieux de production / diffusion	6	10%
Théâtres de ville	5	8%
Non Renseigné	5	8%
Scènes conventionnées	4	6%
Musiques actuelles	2	3%
Autres	2	3%
Centres Chorégraphiques Nationaux	1	2%
CNCM Centre de création musicale	1	2%
Scènes nationales	1	2%
Total général	62	100%

48 entreprises sur 62 appartiennent au secteur d'activités Arts du Spectacle Vivant, soit 77,4%.

Tableau 95 : Répartition des entreprises par secteur d'activité en 2018

Secteur d'activité (NAF)	Entreprises	%
Arts du spectacle vivant (9001Z)	48	77,4%
Soutien au spectacle vivant (9002Z)	3	4,8%
Gestion salles de spectacles (9004Z)	5	8,1%
Autre codes NAF	6	9,7%
Total général	62	100%

52 entreprises sur 62 sont des entreprises de moins de 11 salariés, soit 84%.

Tableau 96 : Répartition des entreprises par nombre de salariés permanents en 2018

Taille*	Entreprises	%
1 salarié	24	39%
2 à 4 salariés	12	19%
5 à 10 salariés	16	26%
11 à 49 salariés	10	16%
Total général	62	100%

* En effectifs permanents annuels moyens.

Les entreprises localisées en Ile-de-France (15), sont relativement nombreuses à avoir bénéficié du dispositif d'accompagnement

Tableau 97 : Répartition des entreprises par région en 2018

Régions	Entreprises	%
ILE-DE-FRANCE	15	24%
BRETAGNE	8	13%
AUVERGNE-RHONE-ALPES	7	11%
OCCITANIE	6	10%
GRAND EST	6	10%
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR	5	8%
NORMANDIE	5	8%
PAYS DE LA LOIRE	3	5%
NOUVELLE-AQUITAINE	2	3%
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE	2	3%
HAUTS-DE-FRANCE	2	3%
CENTRE-VAL DE LOIRE	1	2%
Total général	62	100%

Annexe 1 : Le questionnaire

Entreprises Artistiques et Culturelles - Exercice 2018

Généralités sur la structure

Appliquez-vous la Convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles (IDCC 1285) ?

- oui
 non

Si non, quelle convention est appliquée dans la structure ?



Identité

Raison sociale de votre structure

Numéro SIRET si vous répondez pour un seul établissement appliquant la convention collective des entreprises artistiques et culturelles
ou Numéro SIREN si vous répondez pour un ensemble d'établissements du même SIREN appliquant la convention collective des entreprises artistiques et culturelles

(que des chiffres - pas d'espace)

Code postal

Ville



Généralités sur la structure

Licences possédées

(plusieurs choix possibles)

- Licence 1
- Licence 2
- Licence 3
- Licence définitive (ancienne législation)
- Pas de licence

Genre artistique dominant

Syndicat(s) dont la structure est membre le cas échéant

- Les Forces Musicales
- PROFEDIM
- SCC
- SMA
- SNSP
- SYNAVI
- SYNDEAC

Type de structure



Budget 2018 (en €)

Total des charges (total comptes 6)

... dont charges de personnel (total comptes 64)

Montant total des aides à l'emploi reçues en 2018

Quelles sont les prestations externalisées (hors achat d'œuvres relevant de la programmation artistique) ? Exemple : Comptabilité, entretien etc.

Ne sait pas / ne souhaite pas répondre



Dialogue social - revalorisation salariale collective

En 2018, avez-vous réalisé une revalorisation salariale collective ?

Pour mémoire, en 2018, la NAO au niveau de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles a abouti à la signature d'un procès-verbal de désaccord signé le 13 décembre 2018. L'accord NAO applicable en 2018 est donc l'accord signé le 1er juillet 2017 étendu par arrêté du 6 novembre 2017.

Oui

Non

Sous quelle forme ?

Taux annuel de la revalorisation collective

 %

Dans la nomenclature des **emplois artistiques**, cette revalorisation collective concerne-t-elle les contrats de :

- Direction artistique (Groupe A)
- Encadrement de l'interprétation collective et/ou assistantat de la direction artistique (Groupe B)
- Interprétation et/ou assistantat de l'encadrement (Groupe C)

Dans la nomenclature des **emplois autres qu'artistiques**, cette revalorisation collective concerne-t-elle les contrats de :

- Cadres (Groupes 1 à 4)
- Agents de maîtrise (Groupes 5 à 7)
- Employés-ouvriers (Groupes 8 et 9)



Dialogue social - revalorisation salariale individuelle

En 2018, avez-vous réalisé une revalorisation salariale individuelle ?

Pour mémoire, en 2018, la NAO au niveau de la convention collective nationale des entreprises artistiques et culturelles a abouti à la signature d'un procès-verbal de désaccord signé le 13 décembre 2018. L'accord NAO applicable en 2018 est donc l'accord signé le 1er juillet 2017 étendu par arrêté du 6 novembre 2017.

Oui

Non

Si vous avez effectué des revalorisations salariales individuelles et si vous avez des salariés en CDD de plus de 6 mois ou en CDI ou en CDII, que représente le nombre de salariés concernés par la revalorisation par rapport à l'ensemble des salariés (en CDD de plus de 6 mois ou en CDI ou en CDII) ?



Dialogue social - Accord d'entreprise / d'établissement

Comme prévu par l'accord de révision des articles I-5.3. I.6 et suivants de la CCNEAC du 4 avril 2018 étendu par arrêté du 17 avril 2019, les accords d'entreprise et d'établissement, qu'ils aient été négociés par des représentants élus ou des délégués syndicaux, doivent être transmis à la CPPNI (Commission paritaire permanente de négociation et d'interprétation), dont le siège est au FCAP.

Ces dépôts au niveau de la CPPNI sont complémentaires des dépôts à réaliser, en application de l'article L. 2231-5-1 du code du travail, dans la base de données nationale.

Coordonnées du FCAP : FCAP, c/o Groupe Audiens, 74 rue Jean Bleuzen, 92177 Vanves cedex
ou fcap75@orange.fr

[Télécharger l'accord de révision des articles I-5.3. I.6 et suivants de la CCNEAC](#)

Avez-vous un ou des accords d'entreprise (ou d'établissement) ?

- Oui
 Non



Dialogue social - Accord d'entreprise / d'établissement

En 2018, avez-vous **signé** un accord ou établi des plans d'actions ou des chartes sur les thèmes suivants ?

- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
 Maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Si vous avez **signé** des accords ou établi des plans d'action ou des chartes sur d'autres aspects (déconnexion, prévention de la pénibilité...), précisez :

En 2018, avez-vous **engagé** des négociations sur les thèmes suivants ?

- Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes
 Maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés

Si vous avez **engagé** des négociations sur d'autres aspects (déconnexion, prévention de la pénibilité...), précisez :



Dialogue social - représentation du personnel

En 2018, avez-vous organisé des élections d'institutions représentatives du personnel (IRP) ?

- Oui
 Non

A quel type d'élections avez-vous procédé ?
 (plusieurs choix possibles)

- Délégué du personnel
 CEC
 CE (+ de 50 salariés)
 Comité Social Économique
 Comité Sociale Économique Conventionnel (CSEC)





Parcours emploi compétence / aides à l'emploi

Nombre de personnes en emplois aidés en 2018

CUI / CAE (contrat unique d'insertion / contrat d'accompagnement dans l'emploi)

CUI / CIE (contrat unique d'insertion / contrat initiative emploi)

Emplois tremplins ou autres emplois aidés par les conseils régionaux

Contrats de professionnalisation

Contrats d'apprentissage

Aide à l'embauche d'un premier salarié en CDI ^(*)

Prime à l'emploi pérenne de salariés du spectacle (PEPSS) ^(*)

Prime aux contrats de longue durée dans le secteur du spectacle (PCLD) ^(*)

Aide à l'emploi des jeunes artistes diplômés (AJAD) ^(*)

Dispositif de soutien à l'emploi des artistes dans le secteur de l'édition phonographique (ADEP) ^(*)

Autres

Si autres, précisez lesquels :



Non concerné - pas d'emplois aidés ou d'aides à l'emploi en 2018

^(*) Aides du dispositif FONPEPS (Fonds national pour l'emploi pérenne dans le spectacle)





Avez-vous déclaré des salariés en CDD de plus de six mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective) en 2018 ?

- Oui
- Non





Salariés en CDD de plus de 6 mois, en CDI ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective)

Absence - congés



	Homme		Femme	
	Nombre de personnes concernées	Nombre de jours	Nombre de personnes concernées	Nombre de jours
Maladie dans l'entreprise	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Absence liée à un accident du travail	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés maternité / paternité	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés adoption	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés parental	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>
Congés sabbatiques ou sans solde	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

Ne sait pas / ne souhaite pas répondre





Salariés en CDI et/ou en CDII (cf article V-13 de la convention collective)



Entrées de CDI / CDII au cours de l'année 2017

... dont nombre de CDD transformés en CDI / CDII

... dont nombre de CDDU transformés en CDI / CDII

Sorties de CDI / CDII au cours de l'année 2017

Nombre de démissions

Nombre de ruptures conventionnelles

Nombre de licenciements pour motifs économiques

Nombre de licenciements pour autres motifs

Nombre de départs à la retraite

Ne sait pas / ne souhaite pas répondre



Focus sur les CDI (cf article V-13 de la convention collective)

Nombre de personnes salariées en CDI en 2017, par emploi

- Opérateur (trice) projectionniste
- Employé (e) de nettoyage
- Gardien (ne)
- Caissier (ère)
- Attaché (e) à l'accueil
- Attaché (e) à l'information
- Hôte (esse) d'accueil
- Contrôleur (euse)
- Hôte (esse) de salle
- Employé (e) de bar
- Autres emplois, si accord d'entreprise

Nombre de personnes salariées en CDI en 2017, par temps de travail

- Moins de 25% de la durée légale annuelle de travail
- De 25% à moins de 50% de la durée légale annuelle du travail
- De 50% à moins de 85% de la durée légale annuelle du travail

- Non concerné (pas de CDI)
- Ne sait pas / ne souhaite pas répondre



Annexe 2 : 50 premiers libellés d'emploi en effectifs n'entrant pas dans la nomenclature

Libellé d'emploi dans la DSN	Type de contrat	Nombre de personnes
REGISSEUR	CDDU	2 935
FORMATEUR	CDD	622
ARTISTE DE COMPLEMENT	CDDU	426
INTERVENANT	CDD	321
FORMATEUR OCCASIONNEL	CDD	313
ANIMATEUR	CDD	296
TECHNICIEN DE MAINTENANCE	CDDU	290
SERVEUR	CDD	233
PROFESSEUR DE DANSE	CDD	221
CADREUR	CDDU	220
INTERVENANT MUSICAL	CDD	213
CHANTEUR MUSICIEN	CDDU	208
EMPLOYE	CDD	205
SERVEUSE	CDD	203
CONTEUR	CDDU	184
MAGICIEN	CDDU	170
MEDIATEUR	CDD	168
INTERVENANT PEDAGOGIQUE	CDD	164
CHARGE DE MISSION	CDD	159
ANIMATEUR	CDDU	157
ARTISTE DE SPECTACLE	CDDU	156
OPERATEUR VIDEO	CDDU	155
ARTISTE FORMATEUR	CDD	154
ARTISTE VISUEL	CDDU	153
CONFERENCIER	CDD	151
INTERVENANT THEATRE	CDD	150
COUTURIER	CDDU	149
CONTEUSE	CDDU	148
MUSICIEN CHANTEUR	CDDU	145
PROFESSEUR DE MUSIQUE	CDD	144
EMPLOYE ADMINISTRATIF	CDD	144
HOTE	CDD	143
FORMATEUR OCCASIONNELLE	CDD	141
REGISSEUR GENERAL ADJOINT	CDDU	134
ROAD	CDDU	134
CUISINIER	CDD	133
PROFESSEUR DE THEATRE	CDD	130
ENSEIGNANT ARTISTIQUE	CDD	129
REGISSEUR D EQUIPEMENT SCENIQUE	CDDU	126
ADMINISTRATEUR DE TOURNEE	CDDU	123
ARTISTE CHOREGRAPHIQUE OU DE C	CDDU	114
MENUISIER DE DECORS	CDDU	113
DIRECTEUR ADJOINT	CDI	112
CHARGE D ADMINISTRATION	CDI	111
TECHNICIEN MAINT FESTIVAL	CDDU	104
MANUTENTIONNAIRE	CDD	100
CHEF HABILLEUR	CDDU	95
MACHINISTE INTERMITTENT	CDDU	95
ASSISTANT REGISSEUR	CDDU	94
EMPLOYE ADMINISTRATIF	CDI	93

Annexe 3 : La grille des salaires minima non artistiques issue de l'accord du 1er juillet 2017, étendu par arrêté du 6 décembre 2017 (impactée par le SMIC au 1er janvier 2018)

	Echelon 1	Echelon 2	Echelon 3	Echelon 4	Echelon 5	Echelon 6	Echelon 7	Echelon 8	Echelon 9	Echelon 10	Echelon 11	Echelon 12
Groupe 1	3 239,56 €	3 336,74 €	3 433,93 €	3 531,12 €	3 628,30 €	3 725,49 €	3 822,68 €	3 919,86 €	4 017,05 €	4 114,24 €	4 211,42 €	4 308,61 €
Groupe 2	2 497,23 €	2 572,14 €	2 647,06 €	2 721,98 €	2 796,89 €	2 871,81 €	2 946,73 €	3 021,64 €	3 096,56 €	3 171,48 €	3 246,39 €	3 321,31 €
Groupe 3	2 289,96 €	2 358,66 €	2 427,36 €	2 496,06 €	2 564,76 €	2 633,45 €	2 702,15 €	2 770,85 €	2 839,55 €	2 908,25 €	2 976,95 €	3 045,65 €
Groupe 4	2 096,87 €	2 159,78 €	2 222,69 €	2 285,59 €	2 348,50 €	2 411,41 €	2 474,31 €	2 537,22 €	2 600,12 €	2 663,03 €	2 725,94 €	2 788,84 €
Groupe 5	1 744,85 €	1 797,19 €	1 849,54 €	1 901,88 €	1 954,23 €	2 006,58 €	2 058,92 €	2 111,27 €	2 163,61 €	2 215,96 €	2 268,30 €	2 320,65 €
Groupe 6	1 628,50 €	1 677,36 €	1 726,21 €	1 775,07 €	1 823,92 €	1 872,78 €	1 921,63 €	1 970,49 €	2 019,34 €	2 068,20 €	2 117,05 €	2 165,91 €
Groupe 7	1 571,23 €	1 618,36 €	1 665,50 €	1 712,64 €	1 759,77 €	1 806,91 €	1 854,05 €	1 901,18 €	1 948,32 €	1 995,46 €	2 042,59 €	2 089,73 €
Groupe 8	1 535,23 €	1 581,28 €	1 627,34 €	1 673,40 €	1 719,45 €	1 765,51 €	1 811,57 €	1 857,63 €	1 903,68 €	1 949,74 €	1 995,80 €	2 041,85 €
Groupe 9	1 498,50 €	1 524,68 €	1 569,09 €	1 613,49 €	1 657,90 €	1 702,31 €	1 746,72 €	1 791,13 €	1 835,53 €	1 879,94 €	1 924,35 €	1 968,76 €